

Rapport de gestion 2016

20

Résultat

16

Moyens mis
en œuvre

= Exercice
annuel efficace

«Depuis désormais trois ans, nous concentrons nos efforts sur la réalisation de nos trois piliers stratégiques: <Renforcer l'énergie, Développer les réseaux et Elargir les prestations>. Les activités de services affichent une croissance solide. Désormais, les deux tiers de nos collaborateurs opèrent dans des secteurs qui ne sont pas liés à nos activités de départ, à savoir l'énergie et le réseau électrique.»

Suzanne Thoma, CEO

Sommaire

2 Lettre aux actionnaires

4 Commentaire du résultat

13 Comptes du groupe BKW

- 14 Compte de pertes et profits consolidé
 - 15 Compte de résultat global consolidé
 - 16 Bilan consolidé
 - 17 Variation des fonds propres consolidés
 - 18 Flux de trésorerie consolidés
 - 19 Annexe aux comptes du groupe
 - 90 Périmètre de consolidation
 - 95 Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés
-

101 Comptes annuels de BKW SA

- 102 Compte de pertes et profits
 - 103 Bilan
 - 104 Annexe aux comptes annuels
 - 107 Proposition à l'assemblée générale
 - 108 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels
-

111 Informations pour les investisseurs

- 112 Action, emprunts et calendrier financier
 - 116 Chiffres-clés concernant la production
-

119 Corporate Governance

141 Rapport de rémunération

154 Adresses et impressum

Lettre aux actionnaires



Chers actionnaires,
Madame, Monsieur,

Une fois de plus, le groupe BKW¹ peut se féliciter du bilan positif de son exercice annuel. Un tel résultat n'allait pas de soi, au vu des conditions difficiles que nous avons de nouveau dû affronter. Notre production d'électricité classique enregistre en effet une perte de plus de 150 millions de CHF par rapport à l'exercice 2015. Toutefois, grâce à l'excellente gestion de notre portefeuille d'électricité et à la poursuite de la réduction des coûts, nous sommes parvenus à compenser près des deux tiers de ce recul dans le domaine d'activité de l'énergie. Au cours de l'année passée, notre préoccupation première a donc été de poursuivre l'atténuation des risques financiers, l'élimination des incertitudes et l'abaissement des coûts. Et nous y sommes parvenus.

Le développement des activités progresse

Depuis désormais trois ans, nous concentrons nos efforts sur la réalisation de nos trois piliers stratégiques: «Renforcer l'énergie, Développer les réseaux et Elargir les prestations». La transformation de

BKW bat son plein. Les activités de services affichent une croissance solide. L'année dernière, celles-ci ont dégagé pour la première fois un chiffre d'affaires dépassant les 500 millions de CHF et ont contribué au résultat opérationnel avec un montant supérieur à 30 millions de CHF. L'objectif consiste à présent à développer ce domaine au cours des prochaines années, de manière à ce qu'il constitue l'un des principaux piliers du portefeuille de BKW. En conséquence, BKW affiche une croissance solide. Cela s'illustre également dans le nombre actuel de nos collaborateurs. En effet, celui-ci a augmenté de 25% au cours des 12 derniers mois, dépassant ainsi les 5 000 collaborateurs. Désormais, les deux tiers d'entre eux opèrent dans des secteurs qui ne sont pas liés à nos activités de départ que sont l'énergie et le réseau électrique.

Développement des compétences des ingénieurs dans le cadre d'un réseau international

Alors que nous concentrons nos efforts en matière de technique du bâtiment sur la Suisse, nous élargissons notre expertise en ingénierie en Allemagne, en Autriche et en Suisse, où nos besoins en matière d'investissements sont particulièrement

¹ Le groupe BKW englobe la société BKW SA et les autres sociétés du groupe. Pour faciliter la lecture, il est désigné ci-après par l'abréviation «BKW». Lorsqu'il est question de BKW SA ou de BKW Energie SA, le nom de la société concernée est explicitement mentionné.

importants en ce qui concerne le renouvellement, le développement et l'entretien des infrastructures relatives à l'énergie, à l'eau et au transport. Dès lors, grâce au rachat de sociétés d'ingénierie, nous sommes en mesure de proposer à nos clients un accès à un réseau correspondant solide et de les faire profiter de compétences étendues, ce qui permet une planification intégrale de projets ambitieux.

Lorsque le bâtiment devient une centrale

Près de la moitié de l'énergie en Suisse est consommée par les bâtiments. Ce secteur recèle donc un potentiel important d'efficacité énergétique et d'utilisation intelligente. Le raccordement intelligent des installations photovoltaïques aux appareils de chauffage, à la production d'eau chaude, aux accumulateurs et aux voitures électriques devient la norme. La maison devient ainsi une partie intégrante du système d'approvisionnement en énergie. Par l'intermédiaire de notre réseau de spécialistes en technique du bâtiment présent dans toute la Suisse, nous offrons dans ce domaine des prestations intégrées allant de la planification jusqu'à l'entretien et à la réparation, en passant par la mise en œuvre. En conséquence, nos domaines de la planification et de la mise en œuvre de la technique du bâtiment ont poursuivi leur croissance en 2016 et nous occupons aujourd'hui une place centrale dans ce secteur en Suisse. Chaque acquisition d'entreprise nous apporte par ailleurs de nouvelles compétences ou permet de renforcer celles existantes, ce dont profitent directement nos clients.

Poursuite du développement des énergies renouvelables

Naturellement, nous continuons d'exercer notre cœur de métier: la production, la distribution et la vente d'électricité. Nous renforçons nos activités liées à l'énergie afin de pouvoir profiter d'une prochaine reprise des marchés. Rien qu'en 2016, nous avons fini de construire et inauguré quatre petites centrales hydrauliques. En Norvège, nous participons en outre au plus grand projet, à ce jour, de parc éolien terrestre en Europe. Par ailleurs, nous avons remplacé les quatre anciennes machines du plus grand parc éolien de Suisse, situé sur le Mont-Crosin, par de nouvelles turbines plus performantes, ce qui nous a valu d'enregistrer un nouveau record de production. Et en novembre, nous avons élargi notre portefeuille éolien en France. Enfin, nous nous orientons activement vers les nouvelles exigences des marchés de l'énergie et nous concentrons

toujours davantage sur la prestation de services à des tiers, tels que la commercialisation directe d'électricité issue d'énergies renouvelables.

Stabilité des sources de revenus réseau

L'activité Réseaux stabilise BKW. L'augmentation de la participation dans Swissgrid, la société nationale chargée de l'exploitation du réseau, a permis de consolider encore davantage cette stabilité. Grâce aux rachats de parts supplémentaires, nous sommes en effet devenus le premier actionnaire de Swissgrid, ce qui nous garantit des perspectives de revenus durables dans cette activité.

Remerciements

Nous remercions les managers et les collaborateurs pour leur engagement sans faille et nous réjouissons de pouvoir compter à l'avenir sur la poursuite du déploiement de notre stratégie en direction du savoir-faire et de l'ouverture au changement. Nous remercions nos actionnaires et nos clients pour la confiance qu'ils nous accordent, ainsi que nos fournisseurs et nos partenaires pour leur solide esprit de collaboration et pour la compétence dont ils font preuve. Sans eux, le succès de notre entreprise n'aurait pas été possible. Ensemble, nous continuerons de construire l'avenir de l'énergie en 2017 – avec une approche simple, fiable et interconnectée. Nous poursuivons ainsi résolument notre objectif: faire de BKW un fournisseur leader de prestations énergétiques et de services d'infrastructure.

Meilleures salutations



Urs Gasche
Président
du conseil d'administration

Suzanne Thoma
CEO

COMMENTAIRE DU RÉSULTAT

BKW augmente sa prestation globale et son bénéfice

Le groupe BKW réalise au cours de l'exercice sous revue un très bon résultat dans un contexte de marché toujours exigeant. La prestation globale connaît une croissance de 8 %, s'inscrivant ainsi à 2 862 millions de CHF et le bénéfice net, avec son total de 322 millions de CHF, affiche une augmentation disproportionnée de 13 %. Les activités de services en plein essor et les recettes élevées découlant des réseaux ont ainsi largement compensé l'effet négatif de la baisse des prix de l'électricité. Avec le résultat financier 2016, BKW confirme la solidité de son modèle commercial.

Une prestation globale en hausse grâce aux activités de services et de réseaux

La prestation globale a progressé de 8 % par rapport à l'année précédente, s'établissant à 2 862 millions de CHF. L'activité de services au taux de croissance élevé et constant a amélioré sa prestation globale de 31 %, ce qui la porte à 565 millions de CHF. Le chiffre d'affaires de BKW dans ce secteur d'activité dépasse ainsi pour la première fois la barre d'un demi-milliard de CHF. Le développement des prestations de service contribue de manière sensible à la compensation du recul du chiffre d'affaires due à la baisse des prix de l'électricité dans les activités liées à l'énergie. La baisse des prix de l'électricité a eu un impact négatif de 150 millions de CHF sur le chiffre d'affaires des ventes d'énergie. Grâce à la bonne gestion des activités liées à l'énergie, aux acquisitions et aux recettes très élevées des matières premières, la baisse de la prestation globale dans l'énergie a diminué de 5 %, soit 84 millions de CHF. Dans l'activité réseau, les augmentations de prix imposées ainsi que l'indemnité d'expropriation versée par Swissgrid ont généré une croissance de la prestation globale de 21 %, s'élevant à 925 millions de CHF.

Résultat d'exploitation solide: effets négatifs des prix de l'électricité efficacement compensés

La mise en œuvre rigoureuse de la stratégie a généré un solide résultat sur l'exercice 2016: BKW parvient à compenser les effets négatifs de la baisse des prix de l'électricité et augmente son résultat d'exploitation (EBIT) déclaré qui atteint ainsi 384 millions de CHF. L'EBIT inclut un effet extraordinaire positif à hauteur de 38 millions de CHF qui correspond à l'indemnité d'expropriation pour le réseau de transport BKW transféré à Swissgrid en 2013. Corrigé des effets extraordinaires, l'EBIT a pu augmenter de 309 millions de CHF en 2015 à 346 millions de CHF en 2016.

BKW est parvenu à plus que compenser la baisse des prix de l'électricité grâce à une contribution au résultat considérablement élevée provenant des activités de services en forte croissance, aux hausses de tarifs dans le réseau de distribution, à une gestion à nouveau positive des activités liées à l'énergie ainsi qu'à une réduction des coûts.

Nouvelle réduction des coûts d'exploitation dans l'activité organique

Une gestion rigoureuse des coûts dans l'activité organique peut engendrer une nouvelle diminution des coûts d'exploitation (coûts indirects) de 20 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, les coûts d'exploitation ont augmenté de 104 millions de CHF, pour s'inscrire à 953 millions de CHF, en raison des acquisitions. Fin 2016, BKW emploie en tout 5 007 collaborateurs (en équivalent plein temps), ce qui correspond à une augmentation de plus de 1 000 personnes au cours de l'exercice sous revue. Deux tiers de cette croissance ont été réalisés dans les activités de services.

Augmentation du bénéfice net de 13%

Le bénéfice net déclaré de 322 millions de CHF a progressé de 13 % par rapport à l'année précédente. Une fois corrigé des effets extraordinaires comme les ventes des participations dans Groupe E et Romande Energie et l'indemnité d'expropriation versée par Swissgrid, le bénéfice net 2016 est de 5 % supérieur au résultat comparable de l'exercice précédent. La hausse se fonde sur celle du résultat d'exploitation opérationnel ainsi que sur un résultat financier sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent.

Le résultat financier n'a pas pu être compensé au cours de l'exercice sous revue, après une importante charge financière de l'exercice précédent s'élevant à –106,7 millions de CHF. Cette baisse est notamment imputable à la performance du fonds de désaffectation et de gestion. Alors qu'ils enregistraient une perte de 5 millions de CHF pendant la période de référence, les deux fonds ont réalisé un rendement de plus de 6 % durant l'exercice sous revue, d'où un gain de 61 millions de CHF. En outre, BKW a réalisé en 2016 un bénéfice exceptionnel d'un total de 53 millions de CHF grâce à la vente de ses participations non stratégiques dans Groupe E et Romande Energie SA.

L'impôt sur le bénéfice se monte à 61 millions de CHF et a augmenté de 70 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent, du fait que divers facteurs ont généré un effet fiscal fortement positif et donc, au total, des recettes fiscales de 9 millions de CHF. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice annuel 2016 s'élève à 16 % et est inférieur au taux normalisé de 22 %, ce qui peut surtout être attribué aux produits fiscalement privilégiés des ventes de participations.

En millions de CHF	2015	2016	Variation en %
Prestation globale	2 645,0	2 861,6	8,2 %
Approvisionnement/transport d'énergie	–1 265,7	–1 327,4	
Charges d'exploitation	–849,1	–953,0	
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	530,2	581,2	9,6 %
Amortissements et dépréciations	–213,7	–220,4	
Résultat des sociétés associées	65,5	22,7	
Résultat d'exploitation	382,0	383,5	0,4 %
Résultat financier	–106,7	–0,3	
Résultat avant impôts sur le bénéfice	275,3	383,2	39,2 %
Impôts sur le bénéfice	8,7	–61,1	
Bénéfice net	284,0	322,1	13,4 %

Un renforcement des activités dans le domaine de l'énergie peut contrebalancer les effets négatifs de la baisse des prix de l'électricité

Le domaine d'activité Energie construit, exploite et entretient les centrales du groupe situées en Suisse et à l'étranger. Il est également responsable de la vente d'énergie en Suisse et en Italie, ainsi que du négoce d'électricité, de certificats et de matières premières.

En millions de CHF	2015	2016	Variation en %
Fourniture d'électricité Ventes Suisse	516,4	499,9	
Fourniture d'électricité Ventes à l'international	132,3	125,9	
Autres fournitures d'électricité	824,3	735,5	
Produits des autres activités liées à l'énergie	55,7	76,5	
Autres produits d'exploitation et prestations propres activées	35,8	43,2	
Prestation globale	1 564,5	1 481,0	-5 %
Approvisionnement en énergie	-907,4	-887,5	
Charges des autres activités liées à l'énergie	-4,4	-35,4	
Charges d'exploitation	-319,2	-305,3	
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	333,5	252,8	-24 %
Amortissements et dépréciations	-121,2	-112,9	
Résultat des sociétés associées	49,3	-4,4	
Résultat d'exploitation	261,6	135,5	-48 %

En raison d'une baisse des prix de l'électricité, la prestation globale des activités liées à l'énergie a accusé un recul de 5 %, sans surprise, atteignant 1 481 millions de CHF. Bien que les volumes de ventes réalisés auprès de clients éligibles aient augmenté de 0,5 TWh, la baisse des prix de l'électricité a eu un effet négatif sur les activités de vente partiellement régulées en Suisse. Le bénéfice a ainsi reculé de 3 %, s'inscrivant à 500 millions de CHF. Les activités de vente internationales ont également subi un léger recul de l'évolution du résultat. En dépit d'une forte augmentation des ventes de quantités (+ 0,2 TWh), le chiffre d'affaires a diminué de 5 % en raison des prix. Les autres fournitures d'électricité (fourniture marché et fourniture directe issue des centrales) ont également diminué dans un contexte de baisse des prix. Au total, BKW a vendu une quantité d'énergie de 21,5 TWh de plus que sur les divers canaux de distribution. Elle s'est ainsi exposée au total à un effet négatif des prix d'environ -150 millions de CHF.

L'EBIT publié se montait à 136 millions de CHF. Les ventes d'énergie ont ainsi chuté de 48 %, soit 126 millions de CHF, par rapport à l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'EBIT opérationnel (sans effets extraordinaires) de l'exercice précédent s'élevait à 53 millions de CHF. De par l'évolution négative connue des prix de l'électricité, cette évolution n'est pas surprenante et aurait pu augmenter de manière encore plus considérable. Grâce à la gestion des activités liées à l'énergie, à la baisse des coûts de revient dans les entreprises partenaires et à une nouvelle réduction des coûts d'exploitation dans l'activité organique, l'effet négatif de la baisse des prix de l'électricité a pu être compensé de près des deux tiers, ce que l'on peut qualifier de performance exceptionnelle.

Avec 11,2 TWh, la production de courant s'inscrit à 5% de moins par rapport à l'exercice précédent. Avec 1,4 TWh, la production des centrales thermiques fossiles est nettement supérieure à celle de N-1 (1,1 TWh). Ce sont notamment les centrales à gaz italiennes qui ont contribué à une hausse des quantités liée au marché. De plus, ce n'est que depuis le quatrième trimestre de l'exercice précédent que la centrale à charbon de Wilhelmshaven est exploitée commercialement. La production des centrales hydrauliques a baissé de 0,4 TWh, ce qui est notamment dû aux quantités minimales dans les centrales à accumulation. Le volume de production provenant des nouvelles énergies renouvelables, soit 0,9 TWh, se situe légèrement au-dessus du niveau de l'exercice précédent. En raison de la très longue panne de la centrale nucléaire de Leibstadt, la production d'électricité des centrales nucléaires est de 0,6 TWh inférieure au chiffre de l'exercice précédent.

Les charges d'approvisionnement en énergie diminuent de 2%, passant à 888 millions de CHF. Ce chiffre inclut une reprise partielle de la provision pour contrats d'approvisionnement en énergie défavorables pour la centrale à gaz de Livorno Ferraris, pour un montant de 28 millions de CHF. Au cours de l'exercice 2016, l'actionnaire majoritaire de cette centrale a enregistré une perte de valeur sur l'installation, ce qui diminue les coûts de revient futurs. Pour BKW, ceci influe d'une part sur une reprise partielle des provisions et entraîne d'autre part un effet négatif d'un montant équivalent sur le résultat des sociétés associées. Comme le chiffre de l'exercice précédent contenait également un effet extraordinaire (conversion de devise sur des provisions d'un montant de 45 millions de CHF), les charges d'approvisionnement en énergie ont diminué de 37 millions de CHF si l'on ne tient pas compte de ces effets uniques. Cette évolution est imputable à la fois au repli des prix d'approvisionnement sur le marché, à la baisse des quantités et notamment aux réductions de coûts dans les entreprises partenaires.

Grâce à l'amélioration de l'efficacité et à la réduction des coûts, les coûts d'exploitation ont enregistré une baisse de 4%, soit 14 millions de CHF, et ce bien que l'entrée des sociétés acquises, le groupe AEK et WET Wind Energy Trading, ait entraîné une hausse des coûts d'exploitation. La réduction se monte à 5% dans l'activité organique.

Le résultat des sociétés associées a diminué de 4 millions de CHF (exercice précédent + 49 millions de CHF). Cela s'explique par une perte de valeur enregistrée lors de l'achèvement de la centrale combinée à gaz EP Produzione Centrale Livorno Ferraris (– 28 millions de CHF). L'exercice précédent tenait compte d'un facteur exceptionnel résultant des demandes d'indemnisation dans le cadre de la centrale à charbon de Wilhelmshaven (+ 28 millions de CHF).

Hausse considérable de la contribution au résultat de l'activité de réseaux

Le domaine d'activité Réseaux construit, exploite, entretient et développe le réseau de distribution appartenant au groupe. En outre, il assure les transports d'énergie destinés aux clients finaux en dehors de la zone de desserte de BKW en Suisse et en Italie.

En millions de CHF	2015	2016	Variation en %
Rémunérations pour l'utilisation du réseau de distribution	444,9	531,1	
Produit du transport d'énergie	216,5	247,3	
Autres produits d'exploitation et prestations propres activées	100,1	146,1	
Prestation globale	761,5	924,5	21 %
Charges du transport d'énergie	-354,7	-404,1	
Charges d'exploitation	-217,3	-233,9	
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	189,5	286,5	51 %
Amortissements et dépréciations	-73,3	-77,5	
Résultat des sociétés associées	16,1	26,8	
Résultat d'exploitation	132,3	235,8	78 %

En 2016, le domaine d'activité Réseaux a amélioré sa prestation globale de 21 %, ce qui la porte à 925 millions de CHF. Le produit de l'utilisation du réseau de 86 millions de CHF passe ainsi à 531 millions de CHF. Cette évolution est notamment due à la hausse des augmentations de tarif annoncées, ainsi qu'à la réimputation des coûts et des redevances du réseau en amont. La position Produit des transports d'énergie concerne les transports destinés aux clients finaux en dehors de la zone de desserte de BKW. L'augmentation de ces produits est principalement due à une hausse des quantités transportées en Italie. L'indemnité d'expropriation d'un montant de 38 millions de CHF constituant un versement unique de Swissgrid figure dans les autres produits d'exploitation. Même si l'on ne tient pas compte de cet effet extraordinaire, la prestation globale dans l'activité réseau a augmenté de 16 %, soit 125 millions de CHF. Près de 35 % de cette hausse du chiffre d'affaires est imputable à la réimputation de frais de tiers.

Suite à la hausse des tarifs, la contribution au résultat du domaine d'activité Réseaux progresse comme prévu. En plus de l'indemnité d'expropriation promise, BKW a réalisé un bénéfice unique de réévaluation par rapport à l'acquisition du groupe AEK.

Contribution significative au résultat des activités de services sous le signe du développement accéléré

Le domaine des activités de services, en pleine croissance, englobe notamment les domaines de la technique du bâtiment, de l'ingénierie des infrastructures et des réseaux. De plus, elle renferme les compétences de BKW dans les domaines des prestations solaires et éoliennes et dans l'efficacité énergétique.

En millions de CHF	2015	2016	Variation en %
Produit des prestations	420,1	540,4	
Autres produits d'exploitation	9,6	24,1	
Prestation globale	429,7	564,5	31 %
Charges d'exploitation	-402,4	-518,3	
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	27,3	46,2	69 %
Amortissements et dépréciations	-10,1	-15,0	
Résultat des sociétés associées	0,1	0,3	
Résultat d'exploitation	17,3	31,5	82 %

Comme pour l'année précédente, le chiffre d'affaires de l'activité de services a pu s'accroître de manière considérable. Avec un taux de croissance de 31 %, BKW a réalisé pour la première fois en 2016 des ventes de plus d'un demi-milliard de CHF en prestations. Tous les domaines stratégiques de prestations ont contribué à la hausse de la prestation globale pour un total de 565 millions de CHF. Sur le plan des acquisitions, la croissance a avant tout été atteinte avec l'achat de 18 sociétés.

Dans le domaine de la technique du bâtiment, BKW a renforcé sa présence géographique et verticalement intégrée de prestataire national par la reprise de sociétés à Zurich et en Suisse centrale. En plus de celles qui ont eu lieu en Suisse, des acquisitions d'entreprises dans l'activité de l'ingénierie des infrastructures ont été faites en Allemagne avec la reprise du groupe Lindschulte, une entreprise d'ingénierie de renom située dans le nord de l'Allemagne. Les acquisitions dans le domaine d'activité des services réseau portaient exclusivement sur la Suisse.

La stratégie de croissance au moyen d'acquisitions de sociétés sélectionnées se manifeste en attendant par une contribution au résultat significative: en dépit des coûts d'acquisition et d'intégration, le résultat d'exploitation a de nouveau enregistré une augmentation disproportionnée. La hausse se monte au chiffre satisfaisant de 82 %, après celle de plus de 50 % déjà réalisée au cours de l'exercice précédent. La marge EBIT s'améliore ainsi par rapport à l'exercice précédent et passe de 4 % à 6 %.

Entrée de capitaux renforcée découlant de l'activité d'exploitation

Au cours de l'exercice sous revue, BKW réalise une entrée de capitaux liée aux activités opérationnelles de 358 millions de CHF. Elle se situe donc à un peu plus de 200 millions de CHF en dessous de la valeur maximale atteinte l'année passée qui était toutefois influencée par une forte réduction de l'actif circulant net qui ne peut pas être librement répétée. La hausse de l'actif circulant net sur l'exercice 2016 est sensiblement marquée par la créance découlant de l'indemnité d'expropriation à l'égard de Swissgrid au titre du transfert du réseau de transport de BKW. Le paiement correspondant d'un montant de 45 millions de CHF a été effectué en janvier 2017. Avant la variation de l'actif circulant net et le paiement des impôts sur le bénéfice (funds from operations), BKW réalise une entrée de capitaux de 486 millions de CHF, ce qui correspond à une augmentation notable de 76 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent.

En prenant en compte les immobilisations financières à court terme et malgré une activité d'acquisition et d'investissement avec une utilisation des moyens d'environ 700 millions de CHF, les liquidités disponibles à court terme se montaient à 1,2 milliard de CHF (1,4 milliard de CHF pour l'exercice précédent) à la fin de l'année.

Capitaux propres et financement: préservation de la flexibilité financière et opérationnelle

Le solde du bilan a augmenté de près de 7 % par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 8,6 milliards de CHF. A l'actif, la forte hausse de l'actif Immobilisé est notamment due à l'activité d'acquisition et d'investissement. Les capitaux propres se situent à 2,9 milliards de CHF, soit environ 14 % au-dessus du chiffre de l'exercice précédent. Malgré un total au bilan très élevé, la part des fonds propres augmente de 2 % grâce au solide résultat annuel et s'établit ainsi à 34 %.

En millions de CHF	2015	2016
Actif circulant	2 346,0	2 400,5
Actif immobilisé	5 661,3	6 181,0
Engagements à court terme	898,3	1 089,2
Engagements à long terme	4 533,0	4 551,4
Fonds propres	2 576,0	2 940,9
Total du bilan	8 007,3	8 581,5

La situation financière de BKW demeure solide. L'augmentation des dettes nettes (engagements financiers moins Immobilisations financières à court terme et liquidités) de 147 millions de CHF, totalisant ainsi 439 millions de CHF à la fin de l'année, est imputable à l'activité d'acquisition et d'investissement et reste à un niveau bas. De plus, les emprunts convertibles contenus dans les engagements financiers sont réduits d'environ 30 millions de CHF en raison des conversions effectuées et s'établissent à 129 millions de CHF. D'autres conversions ont également été effectuées au cours des premiers mois du nouvel exercice.

Le premier refinancement d'un emprunt obligataire en cours (valeur nominale de 150 millions de CHF) vient à échéance en 2018. En outre, BKW bénéficie toujours d'un crédit consorsial non utilisé de 250 millions de CHF. Le cadre de financement visant à préserver la flexibilité financière et opérationnelle reste solide.

Dividende stable

Un dividende de 1,60 CHF par action, soit d'une valeur identique à celle de l'exercice précédent, sera proposé lors de l'assemblée générale du 12 mai 2017. Le rendement du dividende s'élève donc à 3,2% sur la base du cours en vigueur à la fin de l'année. Le taux de distribution est ainsi d'environ 45% du bénéfice net corrigé des effets extraordinaires.

Perspectives

Pour les ventes d'énergie, l'exercice 2017 sera marqué par une nouvelle baisse des prix de l'électricité. BKW tâchera de compenser ces effets négatifs avec une gestion active des activités liées à l'énergie ainsi qu'avec une gestion des coûts toujours aussi rigoureuse. L'activité réseau poursuivra sa solide évolution et constituera de nouveau une source principale de revenus. Le développement rapide des activités de services sera également maintenu pendant l'exercice 2017, afin que l'on puisse s'attendre à une nouvelle contribution accrue au résultat d'exploitation opérationnel. BKW attend pour 2017 un résultat d'exploitation opérationnel (donc sans effets extraordinaires) similaire à celui réalisé en 2016.

RAPPORT DE GESTION 2016

Comptes du groupe BKW

COMPTES DU GROUPE BKW

Compte de pertes et profits consolidé

En millions de CHF	Note	2015	2016
Chiffre d'affaires net	7	2 533,5	2 664,7
Prestations propres activées		58,3	72,5
Autres produits d'exploitation		53,2	124,4
Prestation globale		2 645,0	2 861,6
Approvisionnement/transport d'énergie	8	-1 265,7	-1 327,4
Matériel et prestations de tiers		-239,8	-270,4
Charges de personnel	9	-448,6	-509,2
Autres charges d'exploitation	10	-160,7	-173,4
Charges d'exploitation		-2 114,8	-2 280,4
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations		530,2	581,2
Amortissements et dépréciations	11	-213,7	-220,4
Résultat des sociétés associées	19	65,5	22,7
Résultat d'exploitation		382,0	383,5
Produits financiers	12	18,2	136,3
Charges financières	12	-124,9	-136,6
Résultat avant impôts sur le bénéfice		275,3	383,2
Impôts sur le bénéfice	13	8,7	-61,1
Bénéfice net		284,0	322,1
dont:			
– Part des actionnaires BKW		276,7	311,6
– Participations ne donnant pas le contrôle		7,3	10,5
Résultat par action en CHF (non dilué)	14	5,71	6,41
Résultat par action en CHF (dilué)	14	5,29	5,93

COMPTES DU GROUPE BKW

Compte de résultat global consolidé

	Note	2015	2016
Bénéfice net		284,0	322,1
Bénéfices/pertes actuariels (sociétés du groupe)	25		
– Bénéfices/pertes actuariels		–49,0	–2,4
– Impôts sur le bénéfice		10,8	0,5
Bénéfices/pertes actuariels (sociétés associées)	19		
– Bénéfices/pertes actuariels		–9,5	10,3
– Impôts sur le bénéfice		0,3	–0,7
Total des postes non recyclables dans le compte de pertes et profits, après impôts		–47,4	7,7
Changes	27		
– Changes		–112,4	–13,5
– Impôts sur le bénéfice		–0,1	0,0
Immobilisations financières disponibles à la vente	27		
– Ajustements de valeur		–0,3	7,1
– Transfert au compte de pertes et profits		0,0	–53,0
– Impôts sur le bénéfice		0,1	10,1
Opérations de couverture	27		
– Ajustements de valeur		1,0	0,4
– Transfert au compte de pertes et profits		–0,2	0,0
– Impôts sur le bénéfice		–0,3	–0,1
Total des postes recyclables dans le compte de pertes et profits, après impôts		–112,2	–49,0
Autres éléments du résultat global		–159,6	–41,3
Résultat global		124,4	280,8
dont:			
– Part des actionnaires BKW		116,0	269,0
– Participations ne donnant pas le contrôle		8,4	11,8

COMPTES DU GROUPE BKW

Bilan consolidé

En millions de CHF	Note	31.12.2015	31.12.2016
Actif			
Liquidités	32	834,2	938,0
Créances résultant de ventes et de prestations et autres créances	15	677,3	811,3
Créances fiscales en cours		19,4	9,4
Immobilisations financières	18	560,2	309,5
Produits dérivés	28	82,1	127,8
Stocks	16	86,7	42,4
Comptes de régularisation	17	86,1	162,1
Total actif circulant		2 346,0	2 400,5
Immobilisations financières	18	1 242,7	1 216,3
Produits dérivés	28	59,1	46,3
Participations dans des sociétés associées	19	1 156,5	1 352,0
Immobilisations corporelles	20	2 846,3	3 077,7
Actifs incorporels	21	319,6	453,5
Créances fiscales latentes	13	37,1	35,2
Total actif immobilisé		5 661,3	6 181,0
Total actif		8 007,3	8 581,5
Passif			
Engagements résultant de ventes et de prestations et autres engagements	22	468,4	588,8
Impôts passifs en cours		26,3	35,8
Engagements financiers	23	53,9	82,4
Produits dérivés	28	67,0	119,3
Provisions	24	69,0	73,0
Comptes de régularisation	17	213,7	189,9
Total engagements à court terme		898,3	1 089,2
Engagements financiers	23	1 632,2	1 604,0
Produits dérivés	28	38,8	38,1
Engagement de prévoyance du personnel	25	257,8	281,1
Autres engagements	26	276,2	393,6
Provisions	24	1 970,7	1 842,0
Impôts différés passifs	13	357,3	392,6
Total engagements à long terme		4 533,0	4 551,4
Total engagements		5 431,3	5 640,6
Capital-actions	27	132,0	132,0
Réserves provenant de capitaux	27	41,3	41,3
Réserves provenant de bénéfices	27	2 924,2	3 114,4
Autres réserves	27	-318,1	-360,7
Actions propres	27	-302,9	-244,6
Total part des actionnaires BKW		2 476,5	2 682,4
Participations ne donnant pas le contrôle		99,5	258,5
Total fonds propres		2 576,0	2 940,9
Total passif		8 007,3	8 581,5

COMPTES DU GROUPE BKW

Variation des fonds propres consolidés

En millions de CHF	Capital-actions	Réserves provenant de capitaux	Réserves provenant de bénéfices	Actions propres	Autres réserves	Part des actionnaires BKW	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Fonds propres au 31.12.2014	132,0	41,3	2 728,3	- 311,1	- 157,4	2 433,1	91,9	2 525,0
Bénéfice net			276,7			276,7	7,3	284,0
Autres éléments du résultat global					- 160,7	- 160,7	1,1	- 159,6
Résultat global			276,7		- 160,7	116,0	8,4	124,4
Dividendes			- 77,5			- 77,5	- 1,0	- 78,5
Transactions avec les actions propres			- 6,1	8,2		2,1		2,1
Rémunérations en actions			2,8			2,8		2,8
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle						0,0	- 0,7	- 0,7
Changements dans le périmètre de consolidation						0,0	- 1,0	- 1,0
Apport de fonds propres via des participations ne donnant pas le contrôle						0,0	1,9	1,9
Fonds propres au 31.12.2015	132,0	41,3	2 924,2	- 302,9	- 318,1	2 476,5	99,5	2 576,0
Bénéfice net			311,6			311,6	10,5	322,1
Autres éléments du résultat global					- 42,6	- 42,6	1,3	- 41,3
Résultat global			311,6		- 42,6	269,0	11,8	280,8
Dividendes			- 77,8			- 77,8	- 1,3	- 79,1
Transactions avec les actions propres			- 29,8	58,3		28,5		28,5
Rémunérations en actions			2,9			2,9		2,9
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle			- 0,7			- 0,7	- 2,0	- 2,7
Changements dans le périmètre de consolidation						0,0	18,8	18,8
Apport de fonds propres via des participations ne donnant pas le contrôle						0,0	131,7	131,7
Variation des engagements à l'égard des participations non majoritaires			- 16,0			- 16,0		- 16,0
Fonds propres au 31.12.2016	132,0	41,3	3 114,4	- 244,6	- 360,7	2 682,4	258,5	2 940,9

COMPTES DU GROUPE BKW

Flux de trésorerie consolidés

En millions de CHF	Note	2015	2016
Résultat avant impôts sur le bénéfice		275,3	383,2
Correction des transactions sans incidence sur les liquidités	32	135,1	102,4
Variation de l'actif circulant net (hors immobilisations, engagements financiers à court terme et produits dérivés)		205,1	-92,9
Impôts sur le bénéfice payés		-38,0	-35,7
Autres dépenses/retrées financières		-1,7	1,1
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation		575,8	358,1
Investissements en immobilisations corporelles	20	-223,6	-254,5
Désinvestissements en immobilisations corporelles		19,7	39,1
Acquisition de nouvelles sociétés du groupe	6/32	-96,5	-195,2
Cession de sociétés du groupe		1,1	4,3
Investissements dans des sociétés associées	19	-9,7	-300,1
Désinvestissements dans des sociétés associées		6,3	33,6
Investissements en immobilisations financières à long et court termes		-83,8	-161,4
Désinvestissements en immobilisations financières à long et court termes		215,0	588,0
Investissements en actifs incorporels	21	-23,7	-49,2
Désinvestissements en actifs incorporels		0,1	1,1
Intérêts perçus		9,4	9,0
Dividendes perçus		18,5	25,7
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement		-167,2	-259,6
Vente/achat d'actions propres	27	1,4	-2,5
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-0,7	-2,7
Apport de capital via des participations ne donnant pas le contrôle	34	1,9	131,7
Augmentation des engagements financiers à court et long termes		12,3	14,1
Diminution des engagements financiers à court et long termes		-32,2	-35,0
Augmentation des autres engagements à long terme		20,1	18,4
Diminution des autres engagements à long terme		-0,7	-7,7
Intérêts versés		-44,2	-31,6
Dividendes distribués		-78,5	-79,1
Cash-flow résultant de l'activité de financement		-120,6	5,6
Différences de change sur liquidités		-6,0	-0,3
Variation nette des liquidités		282,0	103,8
Liquidités au début de l'exercice		552,2	834,2
Liquidités à la fin de l'exercice	32	834,2	938,0

COMPTES DU GROUPE BKW

Annexe aux comptes du groupe

1 Activité

BKW SA, dont le siège se trouve à Berne (CH), constitue, conjointement avec les sociétés du groupe, un important fournisseur d'énergie en Suisse et offre un large éventail de prestations destinées aux clients privés et commerciaux. Dans les pays voisins, le groupe dispose de ses propres canaux de distribution. BKW couvre l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée, depuis la production jusqu'à la vente aux clients finaux, en passant par le transport et le négoce. En plus de sa mission d'approvisionnement, BKW développe, met en œuvre et exploite des solutions énergétiques globales pour ses clients privés et commerciaux, mais aussi pour les entreprises d'approvisionnement en énergie et les communes.

2 Principes de la présentation des comptes

2.1 Principes généraux

Les comptes du groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de BKW. Ils satisfont par ailleurs aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes. La date de clôture des comptes du groupe est le 31 décembre. Ces derniers sont établis en francs suisses (CHF).

Les comptes du groupe sont établis sur la base des coûts d'acquisition historiques; les exceptions sont décrites dans les principes de comptabilisation et d'évaluation.

2.2 Application des nouvelles normes et interprétations durant l'exercice 2016

Les normes révisées et nouvelles normes mentionnées ci-dessous sont applicables pour la première fois à l'exercice 2016 de BKW:

- Amendement à IAS 1 – «Disclosure Initiative»
- Amendement à IFRS 11 – «Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes»
- Amendement à IAS 16 et IAS 38 – «Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables»
- Processus d'amélioration annuel, cycle 2012–2014

Ces modifications n'ont eu aucun impact sur la situation financière, le patrimoine et les résultats financiers de BKW. En application des amendements à IAS 1 «Disclosure Initiative», BKW a examiné la portée et la pertinence des publications et a coupé, voire omis, plusieurs sections comprenant des descriptions générales de principes comptables et d'évaluation.

2.3 Application des nouvelles normes et interprétations à l'avenir

Bien que publiées à la date du bilan, les normes et les interprétations (nouvelles ou révisées) ci-dessous qui peuvent être importantes pour BKW ne seront applicables que pour les exercices ultérieurs. BKW prévoit d'appliquer les modifications à compter de leur entrée en vigueur (entrée en vigueur pour les exercices débutant à la date figurant entre parenthèses ou après):

- IFRS 9 – «Instruments financiers» (1^{er} janvier 2018)
- IFRS 15 – «Produits provenant de contrats avec les clients» (1^{er} janvier 2018)
- IFRS 16 – «Contrats de location» (1^{er} janvier 2019)
- Amendement à IAS 7 – «Disclosure Initiative» (1^{er} janvier 2017)
- Amendement à IAS 12 «Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes» (1^{er} janvier 2017).
- Amendement à IFRS 2 – «Clarification quant au classement et à l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions» (1^{er} janvier 2018)
- Améliorations aux IFRS, cycle 2014–2016 (1^{er} janvier 2017)
- IFRIC 22 «Transactions en monnaies étrangères et contrepartie payée d'avance» (1^{er} janvier 2018)
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – «Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise» (date indéterminée)

Les conséquences éventuelles résultant de l'application des autres normes et interprétations révisées sont en cours d'examen.

L'application des normes IFRS 9 «Instruments financiers» n'entraînera aucun changement significatif pour le classement des instruments financiers ou pour les opérations de couverture. C'est surtout le nouveau modèle de dépréciation qui entraînera des changements fondés sur un modèle Expected-loss fortement orienté vers le futur. Ce modèle est en cours d'élaboration et peut avoir une incidence sur la comptabilisation des dépréciations des actifs financiers.

Une incidence sur la situation financière, le patrimoine et les résultats financiers de la nouvelle norme IFRS 15 «Produits provenant des contrats avec les clients» est particulièrement attendue dans les segments Prestations et Réseaux. Mais cela n'influencera pas vraiment les résultats financiers du groupe à ce jour. Dans le segment des réseaux, quelques éléments seront inscrits en valeur nette plutôt qu'en valeur brute en ce qui concerne la comptabilisation des produits. Toutefois, ceci n'a aucune influence sur le résultat d'exploitation. Lors de la première application, BKW envisage d'adapter pleinement les périodes antérieures à la norme IFRS 15.

La nouvelle norme IFRS 16 «Contrats de location» entraîne des changements fondamentaux pour leur inscription au bilan. La norme prévoit pour le preneur de location un modèle de comptabilisation exigeant l'inscription au bilan de tous les actifs et passifs des contrats de location. Cette nouvelle prescription entraînera pour BKW une augmentation de l'actif immobilisé ainsi que des engagements financiers. Les conséquences détaillées sont encore en cours d'examen. Les contrats de leasing actuels de BKW sont indiqués à la note 31.

3 Consolidation

3.1 Principes de consolidation

La consolidation se fonde sur les comptes des différentes sociétés du groupe qui ont été établis selon des principes d'évaluation et de présentation uniformes. Les soldes, transactions, bénéfices et charges internes au groupe sont entièrement éliminés.

Pour toutes les sociétés du groupe, la date de clôture est le 31 décembre. Pour certaines entreprises associées et dans le cas d'un accord conjoint, la date de clôture est différente de celle de BKW, car ces sociétés clôturent leur exercice comptable le 30 septembre afin de faire coïncider ce dernier avec l'année hydrologique. Pour la consolidation de ces sociétés, la clôture est fixée en principe au 30 septembre. Des ajustements sont effectués pour les transactions importantes réalisées entre la date de clôture des sociétés et celle de BKW.

3.2 Périmètre de consolidation

Sociétés du groupe

Les sociétés sous contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale: il n'existe aucune restriction majeure au transfert de liquidités des filiales à la société mère.

Accords conjoints

Les sociétés sous contrôle commun («joint control») sont traitées comme des entreprises communes («joint-ventures») ou des activités communes («joint operations»). Pour les «joint operations», l'intégration dans les comptes du groupe se fait avec leurs parts respectives d'actifs et de passifs ainsi que de produits et de charges; pour les «joint-ventures», elle se fait au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

Sociétés associées

Les participations dans les sociétés sur lesquelles BKW peut exercer une influence déterminante sans toutefois en détenir le contrôle sont classées dans la catégorie des sociétés associées et évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. En règle générale, on parle d'une influence déterminante lorsque la part des droits de vote est située entre 20 et 50 %. Dans certaines circonstances, on peut déjà être en présence d'une influence déterminante si la part des droits de vote est inférieure à 20 % lorsqu'il existe des droits contractuels. C'est notamment le cas pour les entreprises partenaires.

Les entreprises partenaires sont des sociétés qui construisent et exploitent des centrales ou gèrent les droits de prélèvement d'énergie de centrales et planifient des entrepôts nucléaires. L'énergie produite par ces dernières est achetée au coût de revient selon des accords contractuels. Les entreprises partenaires sont rattachées au segment Energie.

3.3 Acquisition et cession de sociétés du groupe

Les sociétés nouvellement acquises par BKW sont intégrées aux comptes du groupe à la date de la prise de contrôle. Les actifs nets acquis sont évalués à leur juste valeur (fair value) et intégrés selon la méthode de l'acquisition. Lorsque le prix d'achat est plus élevé que la valeur des actifs nets acquis, la différence correspondante est portée à l'actif au titre de goodwill. Toute différence négative constatée est immédiatement inscrite au compte de pertes et profits.

Les sociétés du groupe cédées sont sorties du bilan à la date de la perte de contrôle. BKW inscrit la différence entre le produit de la vente et la valeur des actifs nets cédés au compte de pertes et profits à cette même date. L'éventuel goodwill ainsi que les différences de change cumulées et les variations de valeurs enregistrées sur les instruments financiers inscrites dans les autres éléments du résultat global sont éliminés via le compte de pertes et profits avec les plus-values et les moins-values résultant de la vente.

Dans le cadre d'acquisitions, des participations ne donnant pas le contrôle, et parfois des options de vente, sont octroyées et BKW perçoit des options d'achat aux mêmes conditions. Si BKW jouit en conséquence de la propriété économique, la transaction est présentée comme si les actions correspondantes avaient été également acquises. Sinon, les participations ne donnant pas le contrôle sont enregistrées dans le poste «Autres engagements» en raison de l'option de vente. Un excédent éventuel à la date de clôture du bilan est rattaché aux réserves provenant de bénéfices.

3.4 Change

Le rapport est établi en francs suisses (CHF). BKW comptabilise les transactions en devises au cours du jour. Les gains et pertes de change découlant de telles transactions et de la réévaluation des positions en devises à la date de clôture du bilan sont pris en compte dans le résultat financier.

Pour la conversion en francs suisses des comptes annuels des sociétés du groupe qui établissent leur boucllement en devises, les principes suivants sont appliqués:

- Bilan converti au cours en vigueur à la date de clôture du bilan (31 décembre)
- Compte de pertes et profits converti au cours moyen de l'exercice
- Flux de trésorerie convertis au cours moyen de l'exercice

	Cours de change au 31.12.2015	Cours de change au 31.12.2016	Moyenne 2015	Moyenne 2016
CHF/EUR	1,0835	1,0739	1,0679	1,0902

Le goodwill et les adaptations de la juste valeur des actifs nets de sociétés établissant leurs comptes en devises réalisés à l'occasion de l'affectation du coût d'acquisition sont comptabilisés en devises.

Les différences de change résultant de la conversion des comptes annuels de sociétés du groupe, sociétés associées et accords conjoints établis en devises sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

4 Principes comptables et d'évaluation

4.1 Présentation du chiffre d'affaires

Les ventes d'énergie aux clients finaux et aux partenaires de distribution sont considérées comme réalisées et sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires dès lors que les livraisons correspondantes ont eu lieu. Le chiffre d'affaires des mandats de fabrication des différents clients dans le domaine des services est inscrit au bilan selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux (percentage of completion). Le produit proportionnel est inscrit en fonction de l'avancement des mandats.

Dans le négoce d'énergie, la présentation du chiffre d'affaires varie en fonction de l'objet des transactions. Certaines opérations de négoce d'énergie sont conclues dans le cadre de la gestion active du parc de centrales ou en vue de la couverture physique de contrats de fourniture ou de prélèvement d'énergie. Ce type d'opérations de gestion est réparti en opérations pour compte propre et en opérations de couverture. Le chiffre d'affaires brut généré par les opérations pour compte propre est comptabilisé dans le chiffre d'affaires à la date de la livraison, sous «Autres fournitures d'électricité» ou sous «Produits des autres activités liées à l'énergie», selon le cas. Les opérations de couverture résultent d'activités élargies de gestion du portefeuille de production, qui comprennent la conclusion d'autres opérations pour la couverture de la production propre. Ces opérations de couverture supplémentaires sont considérées comme des instruments financiers. D'autres opérations de négoce sont effectuées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale. Ces opérations répondent également à la définition d'instruments financiers.

Les activités liées à l'énergie qualifiées d'instruments financiers sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture du bilan, et leur résultat net, réalisé ou non, est comptabilisé dans le chiffre d'affaires sous «Résultat de la couverture des variations du prix de l'électricité» ou sous «Résultat du négoce de dérivés énergétiques» (cf. note 36.2). Le résultat se compose de deux éléments: des bénéfices ou pertes effectivement réalisés dans le cadre des opérations en cours d'exécution d'une part, et des bénéfices ou pertes non réalisés résultant de l'évaluation à leur juste valeur des contrats en cours d'autre part.

4.2 Créances et engagements résultant de ventes et de prestations/comptes de régularisation

Les créances sont comptabilisées au bilan sur la base de leur montant nominal, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires. Les ajustements de valeur sont effectués sur la base de l'appréciation des différentes créances, des échéances de créances contractuelles, ainsi que des habitudes de paiement des débiteurs. Les créances ne sont décomptabilisées que lorsqu'il existe suffisamment d'indices laissant supposer que le paiement n'aura plus lieu. Les engagements résultant d'achats et de prestations ne donnent lieu à aucun paiement d'intérêts et sont comptabilisés au bilan sur la base de leur montant nominal. Les comptes de régularisation servant à la délimitation périodique des charges et des produits sont également inscrits au bilan sur la base de leur valeur nominale et répartis en comptes de régularisation financiers et autres comptes de régularisation. Les délimitations financières sont constituées par les prestations fournies ou acquises sur une base contractuelle qui n'ont pas encore été facturées à la date de clôture du bilan.

4.3 Mandats en cours

Les mandats de fabrication des différents clients sont inscrits au bilan selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux (percentage of completion). Les pertes attendues sont aussitôt inscrites intégralement au bilan. Après prise en compte des paiements partiels déjà effectués par les clients, les travaux en cours sont inscrits au bilan parmi les créances, en tant que montant net résultant de mandats de fabrication, ou parmi les autres engagements à court terme, en tant qu'acomptes clients.

4.4 Stocks

4.4.1 Matériel mis en réserve

Le matériel de construction du réseau et des activités traditionnelles liées aux installations électriques mis en réserve est inscrit au bilan à son coût d'acquisition ou de production, ou à sa valeur de cession nette si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition ou de production. Les coûts d'acquisition ou de production des matériaux bruts et auxiliaires sont évalués sur la base d'une moyenne mobile pondérée. Les coûts affectés aux produits finis et semi-finis englobent tous les coûts qui sont directement imputables à ces produits ainsi qu'une part des frais généraux de fabrication. La valeur du matériel mis en réserve dont l'efficacité de rotation des stocks est insuffisante, est ajustée en partie ou intégralement.

4.4.2 Quotas d'émission de CO₂ et certificats verts

Pour les quotas d'émission de CO₂ détenus dans le cadre de systèmes nationaux ou internationaux d'échange de quotas en vue de l'acquittement des taxes correspondantes, BKW a retenu la méthode dite «net liability approach». Les quotas sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de cession nette si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition. Dès que les émissions réelles dépassent les quotas d'émission attribués à l'origine et encore détenus, une provision est constituée. La valeur des quotas d'émission et des certificats est réalisée au moment de la vente de ces derniers ou de leur restitution aux autorités en compensation des émissions occasionnées.

Les certificats verts attestent la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et peuvent être vendus séparément de la fourniture d'électricité. Les recettes provenant des certificats verts issus de la production propre sont enregistrées à la date de la production d'énergie pour le montant du produit estimé de la vente. Les certificats verts acquis sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les opérations portant sur des quotas d'émission ainsi que sur des certificats et réalisées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale, BKW applique la règle d'exception réservée aux courtiers arbitragistes de marchandises. Cette règle d'exception permet d'évaluer les quotas d'émission et les certificats à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les variations de valeur à la date de clôture du bilan ainsi que les achats et ventes réalisés sont saisis dans le compte de pertes et profits pour leur montant net. Les produits dérivés sur quotas d'émission conclus dans l'intention de réaliser une marge commerciale sont traités de la même façon que les produits dérivés relevant du négoce d'énergie (cf. note 4.6).

4.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les participations, les titres, les prêts, les placements à terme et les autres actifs financiers. Sont également comptabilisées parmi les immobilisations financières les créances envers les fonds d'Etat, dans la mesure où elles n'entrent pas dans le champ d'application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 7.

La comptabilisation et la sortie de compte des actifs financiers s'effectuent à la date de la transaction (trade date).

Les titres cotés en Bourse appartenant à un portefeuille d'instruments financiers, faisant l'objet d'une gestion commune et pouvant être acquis ou cédés de manière régulière, sont affectés à la catégorie «objets financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits» et comptabilisés dans l'actif circulant. Les autres titres et participations sont classés dans la catégorie des «actifs financiers disponibles à la vente» et comptabilisés dans l'actif immobilisé. Les placements à terme, les prêts et autres actifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Les exploitants de centrales nucléaires sont légalement tenus d'alimenter les fonds d'Etat (Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires) chaque année. Conformément aux dispositions légales, ces fonds d'Etat remboursent ensuite aux exploitants les coûts résultant des travaux de démantèlement des centrales nucléaires et de l'élimination des déchets. Les paiements ainsi effectués étant considérés comme des remboursements, les versements sont portés à l'actif du bilan au titre de créances envers les fonds d'Etat. Les variations résultant des évaluations du fonds sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

4.6 Produits dérivés

4.6.1 Dérivés énergétiques

BKW pratique le négoce de contrats de type «forward» avec profils fixes ou flexibles et de type «futures», dont les actifs sous-jacents sont l'électricité, le gaz, le pétrole, le charbon et des certificats. Les contrats qui ont été conclus dans l'unique intention de dégager une marge commerciale et les opérations de couverture résultant d'activités élargies de gestion du portefeuille de production sont traités comme des instruments financiers et qualifiés de dérivés énergétiques.

Les positions ouvertes à la date de clôture du bilan sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances de BKW envers ses contreparties sont portées à l'actif du bilan (poste «Produits dérivés») en tant que valeurs de remplacement positives, les engagements au passif (poste «Produits dérivés»), en tant que valeurs de remplacement négatives. Les valeurs de remplacement positives correspondent aux coûts que devrait supporter BKW pour le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur en sa faveur si toutes les contreparties concernées devenaient insolvables en même temps et si lesdites transactions pouvaient être immédiatement remplacées. Les valeurs de remplacement négatives correspondent aux coûts que devraient supporter les contreparties pour le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur en leur faveur si BKW ne pouvait plus honorer ses engagements. On procède à une compensation (netting) des transactions en cours présentant des valeurs de remplacement positives ou négatives lorsque les réglementations contractuelles correspondantes le prévoient et que la compensation directe est juridiquement admissible et réalisable.

Les pertes et gains réalisés et non réalisés sur dérivés énergétiques sont comptabilisés comme résultat du négoce pour compte propre et comme résultat de la couverture des variations du prix de l'énergie dans le chiffre d'affaires net.

4.6.2 Inscription au bilan des opérations de couverture (hedge accounting)

Pour se couvrir contre les variations de la juste valeur des éléments de l'actif ou d'une dette (fair value hedge), contre l'exposition aux variations de flux de trésorerie (cash flow hedge) et contre les investissements nets à l'étranger (net investment hedge), il est possible de faire appel à des instruments financiers dérivés. Ces instruments sont employés conformément aux principes de la politique en matière de couverture des risques et de risques de crédit.

Les variations de valeur, réalisées ou non, sur des instruments financiers qui, d'un point de vue économique et conformément aux directives du groupe, sont destinés à couvrir les risques de change et de taux résultant des activités courantes, mais qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture, sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

4.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. Les amortissements se font de façon linéaire, suivant un plan basé sur la durée d'utilisation estimée des installations. Des contrôles sont effectués tous les ans pour réévaluer la durée d'utilisation des immobilisations et rechercher les éventuels signes de dépréciation. Les pertes de valeur des immobilisations corporelles sont calculées selon les principes décrits à la note 4.9. Les immobilisations corporelles liées à une concession devant être restituée sans indemnité ne peuvent pas être amorties sur une durée supérieure à la durée attendue de la concession en question.

Les valeurs actuelles des frais estimés pour le démantèlement et la désaffectation des centrales ainsi que l'élimination des déchets sont portées à l'actif du bilan avec les coûts d'acquisition ou de production (cf. note 4.13). Les éléments de combustible spécifiquement destinés à la centrale nucléaire sont portés à l'actif du bilan dans les immobilisations corporelles. Compte tenu de la dépréciation, l'amortissement se fait au fur et à mesure de leur combustion.

Les intérêts versés sur les fonds de tiers pendant la phase de réalisation de projets d'investissement à long terme sont portés à l'actif. Les biens-fonds sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition et ne sont amortis qu'en cas de dépréciation.

Les frais d'entretien et de réparation n'entraînant aucune augmentation de valeur sont directement imputés au compte de pertes et profits. Ces frais ne sont portés à l'actif que s'ils permettent d'allonger la durée de vie initialement estimée du bien concerné ou s'ils induisent d'autres avantages économiques substantiels (réduction des coûts, augmentation du rendement). Les coûts résultant de la mise en conformité avec des conditions imposées par la loi et n'engendrant pas d'intérêts directs futurs ne sont portés à l'actif que s'ils permettent de générer un avantage sur d'autres actifs. Les durées d'utilisation estimées des immobilisations corporelles se situent dans les fourchettes indiquées ci-après, identiques à celles de l'exercice précédent.

Bâtiments	50 ans
Centrales	12 à 80 ans
Installations de distribution	de 20 à 60 ans
Installations informatiques	de 10 à 30 ans
Equipements d'exploitation et véhicules	de 3 à 20 ans
Éléments combustibles	selon combustion

4.8 Actifs Incorporels

Les actifs incorporels englobent les droits d'utilisation, les droits contractuels ou légaux obtenus dans le cadre d'acquisitions, les marques, les logiciels et le goodwill.

Les droits d'utilisation sont des indemnités uniques fixées par contrat, versées à des partenaires contractuels pour l'utilisation de leurs installations d'exploitation, ou des concessions pour la construction et l'exploitation d'installations propres.

Les actifs incorporels sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilisation ou sur une durée qui ne peut excéder la durée du contrat. Le goodwill n'est pas amorti suivant un plan, mais affecté aux unités génératrices de trésorerie concernées et contrôlé annuellement ou en présence de signes de dépréciation.

4.9 Dépréciation (impairment) des actifs à long terme non financiers

A chaque date de clôture du bilan, un contrôle est effectué pour vérifier l'existence de signes de dépréciation d'actifs ou de revalorisation d'actifs ayant fait l'objet d'ajustements de valeur lors des exercices précédents. Si de tels indices sont constatés, la valeur réalisable des actifs concernés est déterminée. Les actifs dont la durée d'utilisation est indéterminée font systématiquement l'objet d'une vérification.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur réalisable, la valeur de l'actif est réajustée par l'intermédiaire du compte de pertes et profits. Si la charge de dépréciation estimée est supérieure à la valeur comptable de l'actif, l'engagement n'est comptabilisé que s'il remplit les conditions pour former une provision ou un autre engagement. La charge de dépréciation d'un actif enregistrée lors des précédents exercices – à l'exception des dépréciations de goodwill – est contre-passée lorsque le contrôle de la valeur réalisable permet de constater l'absence de dépréciation ou une dépréciation limitée. Pour les actifs soumis à amortissement, la contre-passation ne peut pas ramener la valeur d'un actif à un montant excédant la valeur résiduelle qu'il présenterait si sa valeur d'acquisition avait été amortie selon un plan d'amortissement. Les contre-passations sont également inscrites au compte de pertes et profits.

Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires doivent facturer l'énergie qu'elles produisent pour leurs actionnaires à son coût de production, indépendamment des prix actuels du marché. Si ces coûts de production se situent au-dessus du prix du marché escompté, une provision pour contrats défavorables d'acquisition d'énergie devra être créée pour satisfaire à cette obligation contractuelle. En outre, du fait de l'obligation faite aux actionnaires de reprendre l'énergie à son coût de production, la valeur effective des participations dans les entreprises partenaires évaluées par mise en équivalence est considérée comme établie.

4.10 Engagements financiers

Les engagements financiers englobent des engagements financiers porteurs d'intérêts, notamment les emprunts, les emprunts convertibles, les prêts et les engagements résultant du leasing financier. Les emprunts et les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Les engagements résultant du leasing financier sont inscrits au bilan conformément à la norme IAS 17.

4.11 Droits d'utilisation cédés

Les droits d'utilisation cédés sont comptabilisés dans les autres engagements à long terme. Ils recouvrent les contributions versées par des tiers au titre de droits de transit pour les installations de transport, les droits d'utilisation des installations ainsi que les contributions aux frais de réseau (contributions au raccordement). L'inscription au bilan s'effectue à la valeur nominale des entrées de trésorerie, déduction faite des dissolutions portées au compte de pertes et profits. L'engagement est amorti de façon linéaire sur la durée d'utilisation de l'installation, celle-ci ne pouvant excéder la durée du contrat relatif au droit cédé.

4.12 Prévoyance en faveur du personnel

Divers systèmes de prévoyance en faveur du personnel existent au sein de BKW, conformément aux prescriptions légales. La grande majorité du personnel est affiliée à la Caisse de pension BKW, une institution de prévoyance juridiquement indépendante, répondant aux critères d'un plan à primauté des prestations au sens de la norme IAS 19. Parallèlement, d'autres collaborateurs sont rattachés à d'autres institutions de prévoyance qui relèvent également des régimes à prestations définies.

4.13 Provisions

Les provisions tiennent compte de tous les engagements identifiables à la date de clôture du bilan en rapport avec les événements et transactions passés dont la réalisation entraînera vraisemblablement une perte de ressources présentant un avantage économique, et dont le montant n'est certes pas connu de manière exacte, mais peut être estimé de façon fiable. Lorsque la sortie de trésorerie est improbable ou que son montant ne peut être déterminé, elle est présentée sous les engagements conditionnels. Lorsque son montant est fortement dépendant de l'évolution d'un taux d'intérêt, c'est la valeur actuelle qui est retenue comme montant à provisionner.

En sa qualité d'exploitante de la centrale nucléaire de Mühleberg, BKW est légalement tenue de démanteler cette centrale après sa phase d'exploitation et d'en éliminer les déchets nucléaires. Les coûts qui en résultent sont réévalués périodiquement. La valeur actuelle des frais estimés du démantèlement et de l'élimination des déchets est affectée aux provisions et capitalisée annuellement. Le montant correspondant est porté à l'actif avec les coûts d'acquisition ou de production de la centrale et amorti de façon linéaire sur la durée d'utilisation. Au moment de la mise en service de la centrale, les coûts liés à la mise en service ont été portés à l'actif et les provisions correspondantes constituées. Chaque année, les frais de démantèlement et d'élimination générés en sus par l'exploitation de la centrale sont par ailleurs portés à l'actif et amortis de façon linéaire sur la durée d'utilisation moyenne des éléments de combustible; enfin, les provisions correspondantes sont formées.

Le calcul des provisions se fonde sur les hypothèses principales suivantes inchangées par rapport à l'exercice précédent:

- Durée d'exploitation de 47 ans (jusqu'en 2019)
- Taux de renchérissement moyen de 1,5 %
- Taux d'intérêt de 3,5 %

L'utilisation de ces paramètres pour les taux de renchérissement et d'intérêt s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance révisée sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFdG), qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Les paramètres utilisés pour le calcul des contributions aux fonds de désaffectation et de gestion ont été repris pour le calcul des provisions.

BKW possède des participations ne donnant pas de contrôle dans des sociétés qui détiennent des centrales et dont elle est tenue d'acheter l'énergie à son prix de production. Elle réalise des provisions pour les obligations d'achat d'énergie au prix de production qui dépassent les prix de vente attendus et réalisables. Les calculs sont effectués selon la méthode du cash-flow actualisé.

4.14 Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice englobent les impôts en cours, estimés sur la base du bénéfice réalisé, et les impôts différés, estimés sur la base des différences d'évaluation. Les impôts sur le bénéfice en cours sont calculés conformément aux prescriptions fiscales locales. Les impôts différés permettent de prendre en compte, selon la méthode du report variable (liability method), les répercussions en matière d'impôts sur le bénéfice des différences d'évaluation des actifs et des passifs d'après les règles internes au groupe et d'après les règles fiscales locales. Ils sont évalués sur la base des taux d'imposition effectifs ou sur la base des taux d'imposition attendus au moment de la compensation de ces différences.

Les impôts différés passifs sont toujours inscrits au bilan. En revanche, les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que lorsque les bénéfices futurs attendus laissent apparaître qu'ils peuvent être réalisés.

Les variations enregistrées au niveau des impôts différés sont saisies dans le compte de pertes et profits, à moins que la différence temporaire ne soit imputable à une comptabilisation sans incidence sur ce dernier. Dans ce cas, l'impôt différé est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou, le cas échéant, directement dans les capitaux propres.

4.15 Leasing

La présentation des comptes concernant les contrats de leasing distingue le leasing opérationnel du leasing financier.

On parle de leasing financier lorsque, pour l'essentiel, tous les risques et opportunités d'un actif liés à la propriété sont transférés du bailleur au preneur de leasing. Les actifs détenus par BKW en sa qualité de preneur de leasing dans le cadre d'un leasing financier sont, la première fois, inscrits au bilan en tant qu'immobilisations corporelles à la juste valeur ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements de leasing minimaux et sont amortis sur la durée d'utilisation économique estimée ou, si elle est plus courte, sur la durée du contrat. Les taux de leasing sont répartis en charges d'intérêts et en montant amortissable selon la méthode de calcul des annuités. Les engagements résultant du leasing financier sont présentés au bilan sous les engagements financiers à court et à long terme.

Les autres contrats de leasing sont qualifiés de leasing opérationnel et ne sont pas inscrits au bilan. Les redevances de leasing sont comptabilisées dans les charges d'exploitation de manière linéaire sur la durée du contrat.

4.16 Informations sur les segments

La définition des segments et des résultats des segments s'effectue sur la base de la conduite entrepreneuriale. Les segments devant faire l'objet d'un rapport correspondent aux domaines d'activité de BKW: Energie, Réseaux et Prestations. L'organe décisionnel portant la responsabilité globale, à savoir la CEO, alloue les ressources et mesure les résultats sur la base du résultat d'exploitation avant intérêts et impôts.

5. Incertitudes de l'évaluation

L'établissement de comptes consolidés conformes aux normes en vigueur en matière de présentation des comptes nécessite de procéder à des estimations et d'émettre des hypothèses qui influent sur les chiffres inscrits au bilan, au niveau des actifs, des engagements et des engagements conditionnels à la date de clôture du bilan, ainsi que sur la présentation des produits et des charges de la période sous revue dans le compte de pertes et profits. Ces estimations et hypothèses se fondent sur l'expérience acquise par le passé et sur l'évaluation la plus précise possible des développements à venir. Les résultats effectivement enregistrés peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont constamment réexaminées et les modifications inscrites dans l'exercice au cours duquel elles ont été constatées.

5.1 Valeur effective des actifs à long terme

La valeur réalisable calculée pour le contrôle de la valeur effective des actifs à long terme est donnée par la juste valeur la plus élevée, déduction faite des coûts de la vente et de la valeur d'utilisation (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés). La valeur réalisable est déterminée principalement à partir d'estimations des flux de trésorerie futurs attendus, basés sur l'utilisation, les taux de croissance à long terme, les durées d'utilisation des actifs, les taux d'intérêts, et d'estimations du prix de vente net potentiel de l'actif. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces estimations.

5.2 Centrale nucléaire de Mühleberg (CNM)

L'évaluation des provisions pour l'élimination des déchets nucléaires et la valeur effective des immobilisations corporelles inscrites au bilan (centrale et barres de combustibles nucléaires, y compris valeur actuelle de la gestion des déchets nucléaires) revêtent une importance primordiale pour l'appréciation du bilan et du compte de pertes et profits de BKW. Les entreprises de la branche procèdent ensemble à des calculs détaillés des coûts liés à la désaffectation des centrales et à la gestion des déchets nucléaires. En vertu de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires, ces calculs sont actualisés tous les cinq ans. Les résultats obtenus sont examinés par la Confédération. L'estimation des coûts de désaffectation et de gestion des déchets (KS16) a été effectuée comme prévu en 2016. La mise à jour a été effectuée sur ordre et selon les prescriptions strictes du Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et du Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires (STENFO) et en collaboration avec swissnuclear. L'estimation KS16 pondère d'éventuels risques de manière encore plus poussée, en conséquence de quoi les coûts estimés ont augmenté de 9,4%. Cette augmentation est principalement imputable à la clarification circonspecte de projet et aux primes de risque très élevées, ainsi qu'aux changements et aux retards pris dans la mission d'étude du dépôt en couches géologiques profondes qui a trait à l'élimination des déchets radioactifs. Malgré la hausse des coûts totaux, il en résulte une réduction des provisions inscrites au bilan pour un montant de 124,4 millions de CHF, et ce principalement en raison du fait que les coûts liés au stockage final s'accompagnent d'une échéance bien plus lointaine que celle que mentionnait la dernière étude des coûts. L'approbation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) est prévue pour le premier semestre 2018. Tout changement intervenant dans le calcul des coûts et la législation en matière d'élimination des déchets nucléaires peut avoir un impact notable sur le patrimoine et les résultats du groupe.

5.3 Provision pour contrats d'acquisition d'énergie défavorables

Les provisions constituées pour les contrats d'acquisition d'énergie défavorables sont calculées selon la méthode du cash-flow actualisé. Les montants des provisions sont essentiellement fonction des estimations et hypothèses émises concernant l'évolution future des prix de l'énergie, les prix de production des centrales et les taux d'actualisation. Par ailleurs, les calculs sont généralement réalisés sur de très longues périodes, correspondant le plus souvent à la durée de concession ou d'utilisation des centrales. Ces estimations et ces hypothèses sont incertaines et peuvent largement différer des résultats effectifs.

5.4 Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté des prestations est effectué à partir d'hypothèses actuarielles qui peuvent diverger de la réalité et par là même influencer sur le patrimoine et les résultats de BKW. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul et une analyse de sensibilité correspondante sont présentées à la note 25.

5.5 Procédures de l'EiCom

Les tarifs que facture BKW à ses clients pour l'utilisation du réseau et pour la fourniture d'énergie sont en partie contrôlés par la Commission fédérale de l'électricité (EiCom). Actuellement, plusieurs décisions de diverses instances sont en attente dans le cadre de différentes procédures portant en particulier sur la détermination des coûts du capital et des coûts d'exploitation imputables. Il est possible que des décisions de dernière instance aient une influence sur les résultats à venir de BKW.

6 Regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises en 2016

En millions de CHF	AEK	Lindschulte	Inag-Nievergelt	Parcs éoliens France	Divers	Total
Liquidités	14,0	5,5	2,5	0,9	26,6	49,5
Créances résultant de ventes et de prestations	22,3	2,5	9,1	0,2	14,4	48,5
Autre actif circulant	13,3	19,0	1,5	2,7	20,3	56,8
Immobilisations financières	13,1	0,3	0,2	0,5	0,9	15,0
Immobilisations corporelles	246,5	0,4	0,4	57,7	7,4	312,4
Actifs incorporels	1,9	5,3	10,3	0,0	11,0	28,5
Impôts différés actifs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3
Engagements à court terme	-35,1	-19,9	-10,0	-24,0	-34,0	-123,0
Engagements financiers à long terme	-30,0	-0,8	0,0	0,0	-1,3	-32,1
Provisions à long terme	-0,7	-0,3	-0,4	-0,4	-0,6	-2,4
Impôts différés passifs	-35,5	-2,6	-1,9	-11,0	-2,8	-53,8
Engagement de prévoyance du personnel	0,0	0,0	-3,0	0,0	-7,7	-10,7
Autres engagements à long terme	-25,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-25,1
Juste valeur des actifs nets	184,7	9,4	8,7	26,6	34,5	263,9
Participations ne donnant pas le contrôle	-12,6	-0,5	-1,7	0,0	-4,2	-19,0
Juste valeur des participations existantes	-72,9	0,0	0,0	0,0	-4,3	-77,2
Goodwill	21,2	16,2	17,6	0,0	44,1	99,1
Prix d'achat	120,4	25,1	24,6	26,6	70,1	266,8
Paiements conditionnels différés du prix d'acquisition	0,0	-2,9	-2,8	-7,1	-15,2	-28,0
Liquidités acquises	-14,0	-5,5	-2,5	-0,9	-26,6	-49,5
Sorties de trésorerie	106,4	16,7	19,3	18,6	28,3	189,3

Toutes les transactions n'étant pas encore achevées, les montants indiqués sont provisoires, sauf mention contraire.

AEK Energie AG (AEK)

Le 28 juin 2016, BKW a racheté des participations à hauteur de 53,7% dans AEK Energie AG (AEK). Elle détenait déjà 39,5% dans ladite entreprise. Sa participation se monte ainsi désormais à 93,2%. Sise à Soleure, AEK est un important fournisseur d'énergie dans cette région. Le groupe AEK est actif dans plusieurs domaines et opère donc sur les trois domaines d'activité Energie, Réseaux et Prestations.

Les raisons du goodwill sont les synergies escomptées et la reprise de collaborateurs qualifiés. Il sera rattaché au domaine d'activité Energie avec 11,0 millions de CHF et au domaine d'activité Prestations avec 10,2 millions de CHF. Il n'y a pas eu de corrections de valeur substantielles sur les créances résultant de ventes et de prestations. Les frais de transaction se sont montés à 0,3 million de CHF. Suite à la réévaluation de la participation jusqu'ici maintenue de 39,5% dans la société AEK, il émerge un bénéfice de réévaluation de 11 millions de CHF qui est compris dans le résultat des sociétés associées.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2016, BKW aurait clôturé l'exercice sous revue avec une prestation globale supérieure de 66,5 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 4,8 millions de CHF. Entre son intégration globale et le 31 décembre 2016, le groupe AEK a généré une prestation globale de 69,5 millions de CHF et un bénéfice net de 4,6 millions de CHF.

Dans le cas d'AEK, l'allocation du prix d'achat a été complètement achevée entre-temps, et les valeurs fondées sont considérées comme définitives.

Groupe Lindschulte

Le 22 avril 2016, BKW a acquis 100 % des parts de la société Lindschulte Ingenieur-Holding GmbH sise à Nordhorn, en Allemagne. Le groupe Lindschulte planifie et réalise des projets de toute envergure dans les domaines des infrastructures et de l'environnement ainsi que de l'énergie. La société est rattachée au domaine d'activité Prestations.

Au moment de l'acquisition, les paiements conditionnels du prix d'acquisition s'élevaient à 1,5 million de CHF. Ces paiements dépendent de l'évolution économique de la société au cours des prochaines années. Le montant maximal a été fixé sur la base de l'estimation de cette évolution. Les principales raisons du goodwill sont les synergies attendues et la reprise des collaborateurs qualifiés. Il n'y a pas eu de corrections de valeur substantielles sur les créances résultant de ventes et de prestations. Les frais de transaction se sont montés à 0,4 million de CHF.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2016, BKW aurait clôturé l'exercice sous revue avec une prestation globale supérieure de 8,6 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 0,5 million de CHF. Entre son intégration globale et le 31 décembre 2016, l'entreprise a généré une prestation globale de 13,8 millions de CHF et un bénéfice net de 1,4 million de CHF.

Inag-Nievergelt AG

Le 14 juin 2016, BKW a racheté une participation majoritaire à hauteur de 80 % dans Inag-Nievergelt AG (Inag). Dans sa région, cette entreprise zurichoise de tradition compte parmi les principaux prestataires d'installations (sanitaires, chauffage et zinguerie). Avec l'arrivée d'Inag dans le réseau, BKW renforce de manière considérable la structure de son domaine d'activité stratégique de technique du bâtiment. La société est rattachée au domaine d'activité Prestations.

Au moment de l'acquisition, les paiements différés du prix d'acquisition s'élevaient à 2,8 millions de CHF. Les raisons du goodwill sont les synergies escomptées et la reprise de collaborateurs qualifiés. Il n'y a pas eu de corrections de valeur substantielles sur les créances résultant de ventes et de prestations. Cela n'a pas généré de frais de transaction.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le début de l'année en cours, BKW aurait clôturé le premier semestre 2016 avec une prestation globale supérieure de 16,4 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 0,8 million de CHF. Entre son intégration globale et la date de clôture du bilan, l'entreprise a généré une prestation globale de 26,8 millions de CHF et un bénéfice net de 2,8 millions de CHF.

Parcs éoliens en France

Le 7 novembre 2016, BKW a conclu un contrat de vente relatif à quatre parcs éoliens en France. L'un des parcs éoliens est en service depuis le 1^{er} mai 2016, les trois autres sont encore en phase d'étude de projet ou en phase de construction et doivent être raccordés au réseau entre 2017 et 2018. Avec 22 turbines et une puissance installée de plus de 49 MW, les centrales produisent environ 120 GWh de courant électrique par an. BKW renforce ainsi sa position de leader suisse dans l'exploitation de centrales éoliennes, en Suisse comme à l'étranger. Les entreprises sont rattachées au domaine d'activité Energie.

Au moment de l'acquisition, les paiements conditionnels du prix d'acquisition s'élevaient à 7,1 millions de CHF. Ces paiements du prix d'acquisition dépendent notamment de l'avancement des travaux des installations. Cela n'a pas généré de frais de transaction.

Si l'acquisition d'entreprises avait déjà eu lieu au début de l'exercice sous revue, la prestation globale de 2016 aurait augmenté de 0,6 million de CHF et la perte nette de 0,5 million de CHF, du fait que trois des quatre parcs éoliens sont encore en phase de construction. Entre son intégration globale et la date de clôture du bilan, l'entreprise a généré une prestation globale de 0,3 million de CHF et le bénéfice net n'a pas été fondamentalement modifié.

Divers

Durant l'exercice sous revue, BKW a acquis d'autres entreprises. En raison de la taille de ces dernières, seul un récapitulatif des chiffres est proposé ici. BKW a acquis 100 % des parts des entreprises Schmid Amrhein AG, Marcel Rieben Ingenieure AG et Aicher, De Martin und Zweng AG ainsi que Balzer AG. Elles sont toutes actives dans la technique du bâtiment. En outre, 100 % de la société Elektroinstallationsfirma Hug AG et 100 % de la société Elektrotechnikfirma Lami SA ont été acquis. De même, elle a racheté 100 % des parts du groupe Arpe et d'Aqua Innovation GmbH. Le premier est spécialisé dans l'assainissement et la maintenance des conduites. La seconde est notamment active dans le domaine du traitement, de la filtration et de la désinfection de l'eau.

Par ailleurs, BKW a acquis 100 % des parts des entreprises Frey + Gnehm AG, IFB Eigenschenk Gruppe et IFE Ingenieurteam AG, ainsi que 70 % des parts de la société italienne Frosio S.r.l. Ces entreprises sont toutes actives dans l'ingénierie des infrastructures. BKW a repris la société Proxima S.r.l. en Italie et 60 % des parts de la société Proxima Scandinavia en Norvège. Les deux entreprises offrent des prestations de service aux producteurs d'énergie issue de sources renouvelables. Toutes les entreprises sont rattachées au domaine d'activité Prestations.

BKW a repris 60 % des parts de l'entreprise WET AG. WET est active dans la vente directe de courant provenant d'énergies renouvelables et est affectée au domaine d'activité Energie.

Au moment de l'acquisition, un paiement du prix d'acquisition conditionnel était prévu pour un montant de 12,4 millions de CHF, qui dépend de l'évolution commerciale sur les années à venir.

Les transactions ont généré un goodwill total de 44,1 millions de CHF. Les principales raisons du goodwill sont les synergies attendues à l'avenir et la reprise des collaborateurs qualifiés. Il n'y a pas eu de corrections de valeur substantielles sur les créances résultant de ventes et de prestations. Les frais de transaction se sont montés à 0,5 million de CHF.

Si l'acquisition des entreprises avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2016, BKW aurait clôturé l'exercice sous revue avec une prestation globale supérieure de 37,0 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 4,2 millions de CHF. Entre leur intégration globale et le samedi 31 décembre 2016, les différentes entreprises acquises ont généré une prestation globale cumulée de 52,1 millions de CHF et un bénéfice net total de 2,4 millions de CHF.

Regroupements d'entreprises en 2015

En millions de CHF	Solare Datensys- teme GmbH	antec group AG	Divers	Total
Liquidités	2,5	3,0	8,3	13,8
Créances résultant de ventes et de prestations	1,2	2,2	12,4	15,8
Autre actif circulant	6,5	3,1	10,1	19,7
Immobilisations financières	0,0	0,0	1,4	1,4
Immobilisations corporelles	0,4	0,2	33,6	34,2
Actifs incorporels	14,2	7,7	8,0	29,9
Impôts différés actifs	1,4	0,0	0,0	1,4
Engagements à court terme	-2,3	-2,6	-18,0	-22,9
Engagements financiers à long terme	0,0	0,0	-18,2	-18,2
Provisions à long terme	-0,3	-0,2	-1,6	-2,1
Impôts différés passifs	-4,5	-2,0	-6,1	-12,6
Juste valeur des actifs nets	19,1	11,4	29,9	60,4
Participations ne donnant pas le contrôle	0,0	0,0	-0,5	-0,5
Goodwill	57,1	16,8	24,8	98,7
Prix d'achat	76,2	28,2	54,2	158,6
Paiements conditionnels différés du prix d'acquisition	-35,1	-7,5	-7,6	-50,2
Liquidités acquises	-2,5	-3,0	-8,3	-13,8
Sorties de trésorerie	38,6	17,7	38,3	94,6

En 2015, BKW a acquis diverses entreprises. Toutes les transactions n'étant pas encore achevées, les montants indiqués en 2014 étaient provisoires. C'est chose faite aujourd'hui et l'allocation des prix d'acquisition définitivement ne présente aucun écart de valeur.

Solare Datensysteme GmbH (SDS)

Le 1^{er} septembre 2015, BKW a repris 100% des parts de l'entreprise Solare Datensysteme GmbH (SDS) dont le siège est à Geislingen-Binsdorf. L'entreprise est affectée au domaine d'activité Prestations.

A la date de son acquisition, les paiements conditionnels du prix d'acquisition s'élevaient à 33,5 millions de CHF et dépendent du futur développement économique de SDS. Cela n'a pas généré de frais de transaction.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2015, BKW aurait clôturé l'exercice sous revue avec une prestation globale supérieure de 8,9 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 0,4 million de CHF. Entre son intégration globale et le 31 décembre 2015, l'entreprise a généré une prestation globale de 3,8 millions de CHF et une perte nette de 1,4 million de CHF.

antec group AG

Le 31 juillet 2015, BKW a acquis 100 % des parts de la société antec group AG sise à Risch (ZG). L'entreprise est affectée au domaine d'activité Prestations. Au moment de l'acquisition, les paiements conditionnels du prix d'acquisition s'élevaient à 7,5 millions de CHF. Ce prix d'acquisition dépend de l'évolution économique de la société au cours des prochaines années. Cela n'a pas généré de frais de transaction.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2015, BKW aurait clôturé l'exercice sous revue avec une prestation globale supérieure de 7,0 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 1,5 million de CHF. Entre le 1^{er} août 2015 et la fin de l'année, une prestation globale de 4,4 millions de CHF et un bénéfice net de 0,1 million de CHF ont été réalisés.

Divers

Au cours de l'exercice 2015, BKW a acheté sept entreprises dans le domaine de la technique du bâtiment. BKW a acquis 100 % des parts des entreprises Karl Waechter AG, Marzolo & Partner AG, Lutz Bodenmüller AG, Weber AG, Kasteler Guggisberg AG, Dietrich Kälte AG et Schönenberger & Partner AG. BKW a en outre repris 100 % des parts de l'entreprise d'installations électriques Elektro Aebi AG. Dans d'autres secteurs de prestations, BKW a acquis en Italie une participation majoritaire de 75 % dans l'entreprise Casa delle Nuove Energie S.p.A. sise à Massazza. Par ailleurs, BKW a acquis 100 % des parts de l'entreprise allemande Kraftwerks- und Anlagenengineering GmbH (KAE) et de l'entreprise autrichienne Ingenieurgesellschaft Bilek & Krischner GmbH (IGBK). BKW a également repris 100 % des parts des entreprises Technische Informationen und Dienstleistungen (TID) et IWAG Ingenieure AG spécialisées dans les domaines de l'eau, des eaux usées et de la technique environnementale. Les entreprises acquises sont rattachées au domaine d'activité Prestations.

Le 16 septembre 2015, BKW a en outre acquis 100 % des parts de l'entreprise Parc Eolien de Fresnoy Brancourt SAS sise à Fresnoy-le-Grand (F). Cette société est propriétaire d'un parc éolien d'une puissance installée de 13,8 MW. Elle est rattachée au domaine d'activité Energie.

En raison de la taille des entreprises acquises, les montants sont présentés sous forme cumulée.

Au moment de l'acquisition de ces sociétés, les paiements conditionnels du prix d'acquisition s'élevaient à 4,1 millions de CHF. Fin décembre 2016, 1,6 million de CHF avait été versé.

Les transactions ont généré un goodwill total de 24,8 millions de CHF. Cela n'a pas généré de frais de transaction.

Si l'acquisition des entreprises avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2015, BKW aurait clôturé l'exercice 2015 avec une prestation globale supérieure de 45,1 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 2,9 millions de CHF. Entre leur intégration globale et le jeudi 31 décembre 2015, les différentes entreprises acquises ont généré une prestation globale cumulée de 53,6 millions de CHF et un bénéfice net total de 1,1 million de CHF.

7 Informations sur les segments

La définition des segments et des résultats des segments s'effectue sur la base de la conduite entrepreneuriale. L'organe décisionnel portant la responsabilité globale, à savoir la CEO, alloue les ressources et mesure les résultats sur la base du résultat d'exploitation avant intérêts et impôts. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la structure de reporting et de conduite se base sur les niveaux des domaines d'activité Energie, Réseaux et Prestations. Les segments devant faire l'objet d'un rapport correspondent aux domaines d'activité de BKW.

BKW compte trois domaines d'activité:

- Le domaine d'activité Energie construit, exploite et entretient les centrales du groupe situées en Suisse et à l'étranger. Il est également responsable de la vente d'énergie en Suisse et en Italie, ainsi que du négoce d'électricité, de certificats et de matières premières.
- Le domaine d'activité Réseaux construit, exploite et entretient le réseau de distribution appartenant au groupe. En outre, il assure les transports d'énergie destinés aux clients finaux en dehors de la zone de desserte de BKW en Suisse et en Italie.
- Le domaine d'activité Prestations fournit des prestations énergétiques dans les domaines de la technique du bâtiment, de l'ingénierie des infrastructures, des réseaux, des installations éoliennes et solaires et de l'efficacité énergétique.

La colonne «Autres» comprend les domaines dirigés de manière centralisée; il s'agit en premier lieu des fonds de désaffectation et de gestion des déchets et des diverses fonctions du groupe (coûts indirects).

Pour la présentation des informations sur les segments, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont les mêmes que ceux qui s'appliquent à la présentation des chiffres consolidés à l'échelle du groupe. Les prix des transactions internes au groupe sont basés sur les prix du marché au moment de la conclusion de la transaction.

Informations par domaine d'activité

2016	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Consolidation	Total
En millions de CHF						
Chiffre d'affaires extérieur	1 454,2	873,5	474,6	33,8	25,5	2 861,6
– Chiffre d'affaires net	1 424,2	787,8	452,7	0,0	0,0	2 664,7
– Prestations propres activées	5,4	35,8	0,1	5,8	25,4	72,5
– Autres produits d'exploitation	24,6	49,9	21,8	28,0	0,1	124,4
Chiffre d'affaires intérieur	26,8	51,0	89,9	124,8	– 292,5	0,0
– Chiffre d'affaires net	13,6	1,3	88,5	0,0	– 103,4	0,0
– Autres produits d'exploitation	13,2	49,7	1,4	124,8	– 189,1	0,0
Prestation globale	1 481,0	924,5	564,5	158,6	– 267,0	2 861,6
Charges d'exploitation	– 1 228,2	– 638,0	– 518,3	– 157,9	262,0	– 2 280,4
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	252,8	286,5	46,2	0,7	– 5,0	581,2
Amortissements et dépréciations	– 112,9	– 77,5	– 15,0	– 16,9	1,9	– 220,4
Résultat des sociétés associées	– 4,4	26,8	0,3	0,0	0,0	22,7
Résultat d'exploitation	135,5	235,8	31,5	– 16,2	– 3,1	383,5
Résultat financier						– 0,3
Résultat avant impôts sur le bénéfice						383,2
Entrées:						
– Immobilisations corporelles et actifs incorporels	118,4	155,4	6,5	35,0	– 5,1	310,2
– issues de regroupements d'entreprises	115,0	177,6	39,1	9,2		340,9
– Fonds d'Etat				77,2		77,2
– Sociétés associées	32,4	267,7				300,1
Participations dans des sociétés associées au 31.12.2016	972,4	378,8	0,8			1 352,0
Total actif au 31.12.2016	6 070,3	2 430,4	582,6	6 715,5	– 7 217,3	8 581,5

2015	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Consolidation	Total
En millions de CHF						
Chiffre d'affaires extérieur	1 538,3	713,1	355,0	18,7	19,9	2 645,0
– Chiffre d'affaires net	1 513,5	671,0	349,0	0,0	0,0	2 533,5
– Prestations propres activées	5,8	31,0	0,3	1,3	19,9	58,3
– Autres produits d'exploitation	19,0	11,1	5,7	17,4	0,0	53,2
Chiffre d'affaires intérieur	26,2	48,4	74,7	128,2	–277,5	0,0
– Chiffre d'affaires net	15,2	0,7	71,9	0,0	–87,8	0,0
– Autres produits d'exploitation	11,0	47,7	2,8	128,2	–189,7	0,0
Prestation globale	1 564,5	761,5	429,7	146,9	–257,6	2 645,0
Charges d'exploitation	–1 231,0	–572,0	–402,4	–162,9	253,5	–2 114,8
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	333,5	189,5	27,3	–16,0	–4,1	530,2
Amortissements et dépréciations	–121,2	–73,3	–10,1	–10,8	1,7	–213,7
Résultat des sociétés associées	49,3	16,1	0,1	0,0	0,0	65,5
Résultat d'exploitation	261,6	132,3	17,3	–26,8	–2,4	382,0
Résultat financier						–106,7
Résultat avant impôts sur le bénéfice						275,3
Entrées:						
– Immobilisations corporelles et actifs incorporels	101,9	132,3	6,3	17,0	–4,2	253,3
– issues de regroupements d'entreprises	32,3		31,8			64,1
– Fonds d'Etat				30,3		30,3
– Sociétés associées	9,7					9,7
Participations dans des sociétés associées au 31.12.2015	990,6	165,1	0,8			1 156,5
Total actif au 31.12.2015	5 663,8	1 873,3	397,3	6 411,3	–6 338,4	8 007,3

Informations par pays

La répartition par pays du chiffre d'affaires net réalisé avec les clients externes est basée sur le lieu de livraison des différents produits concernés. Les actifs à long terme englobent les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et les participations dans les sociétés associées.

	Suisse		Allemagne		Italie		France		Autres pays étrangers		Total	
En millions de CHF	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Chiffre d'affaires net	1 393,2	1 619,9	417,0	400,5	523,6	467,6	171,0	133,9	28,7	42,8	2 533,5	2 664,7
Actifs à long terme	2 910,0	3 427,8	704,1	704,0	673,2	624,7	31,5	91,5	3,6	35,2	4 322,4	4 883,2

Informations sur les principaux clients

Il n'y a pas de transactions réalisées avec un seul client externe dont les produits atteignent 10% ou plus du chiffre d'affaires net.

8 Approvisionnement/transport d'énergie

En millions de CHF	2015	2016
Coûts d'approvisionnement en énergie des tiers et des sociétés associées	996,5	971,7
Provision pour les contrats d'approvisionnement en énergie défavorables		
– Utilisation	– 14,0	– 39,8
– Constitution	2,8	32,0
– Annulation	– 74,3	– 40,6
Total des charges d'approvisionnement en énergie	911,0	923,3
Charges du transport d'énergie	354,7	404,1
Total	1 265,7	1 327,4

Les charges liées à la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et les redevances communales sont comptabilisées dans les charges des transports d'énergie, et les redevances hydrauliques le sont dans les charges d'approvisionnement en énergie.

9 Charges de personnel

En millions de CHF	2015	2016
Salaires et traitements	361,6	420,8
Prestations sociales et autres charges de personnel	87,0	88,4
Total	448,6	509,2

10 Autres charges d'exploitation

En millions de CHF	2015	2016
Droits, taxes et autres impôts	21,0	26,3
Loyers, dédommagements et leasing	15,8	20,8
Autres charges d'exploitation	123,9	126,3
Total	160,7	173,4

11 Amortissements et dépréciations

En millions de CHF	2015	2016
Amortissements		
– Immobilisations corporelles	183,4	179,9
– Actifs incorporels	13,1	18,7
Dépréciations		
– Immobilisations corporelles	18,1	0,1
– Actifs incorporels	0,0	21,7
Annulations de dépréciations		
– Immobilisations corporelles	–0,9	0,0
Total	213,7	220,4

Les dépréciations enregistrées dans l'exercice sous revue concernent des projets informatiques dans le domaine d'activité Energie et le domaine «Autres», lequel est géré de manière centralisée.

Les dépréciations constituées au cours de l'exercice précédent concernaient les centrales du domaine d'activité Energie.

12 Résultat financier

En millions de CHF	2015	2016
Produit des intérêts	10,6	9,7
Produit des dividendes	4,1	2,4
Ajustements de valeur sur fonds d'Etat	0,0	60,5
Plus-values sur la vente d'immobilisations financières	0,2	53,5
Ajustements de valeur sur titres détenus à des fins de négoce	0,5	0,0
Autres produits financiers	1,8	10,2
Changes	1,0	0,0
Produits financiers	18,2	136,3
Charges d'intérêt	–49,2	–49,9
Charges d'emprunt activées	2,3	1,5
Intérêts des provisions	–67,5	–65,4
Ajustements de valeur sur fonds d'Etat	–4,6	0,0
Moins-values sur la vente d'immobilisations financières	0,0	–0,2
Ajustements de valeur sur titres détenus à des fins de négoce	–0,4	–0,7
Dépréciations des immobilisations financières	–2,7	–15,7
Autres charges financières	–2,8	–6,0
Changes	0,0	–0,2
Charges financières	–124,9	–136,6

Le gain provenant de la cession d'immobilisations financières sur l'exercice 2016 concerne la cession des parts de Groupe E et de Romande Energie.

13 Impôts sur le bénéfice

En millions de CHF	2015	2016
Impôts courants sur le bénéfice	43,0	63,2
Impôts différés	-51,7	-2,1
Total	-8,7	61,1

Détermination des impôts sur le bénéfice présentés dans les comptes

En millions de CHF	2015	2016
Résultat avant impôts sur le bénéfice	275,3	383,2
Impôts pour un taux d'imposition prévu de 22,0% (24,2% l'exercice précédent)	66,6	84,3
Effets des changements de taux d'imposition	-27,1	0,0
Déduction des participations et des produits non imposables	-12,5	-10,5
Utilisation/comptabilisation de pertes fiscales jusque-là non portées à l'actif	-3,3	-0,8
Charges non déductibles	5,1	5,3
Non inscription ou inscription partielle à l'actif de pertes fiscales	0,7	1,0
Impôts dus pour les exercices précédents	-0,4	-0,2
Reprise/dépréciation des participations	-33,0	-11,9
Autres postes	-4,8	-6,1
Total impôts sur le bénéfice	-8,7	61,1
Taux d'imposition effectif	-3,2%	15,9%

Le taux d'imposition prévu est un taux moyen pondéré recalculé chaque année (sur la base du résultat avant impôts des différentes sociétés du groupe et des taux d'imposition localement applicables). Sa diminution par rapport à l'exercice précédent tient au fait que des sociétés soumises à des taux d'imposition plus bas ont augmenté leurs bénéfices.

Par sa décision prise en février 2015, la Cour constitutionnelle italienne a déclaré la taxe «Robin des Bois» contraire à la constitution. La taxe «Robin des bois» désignait un impôt sur le bénéfice supplémentaire de 6,5% applicable uniquement aux entreprises du secteur énergétique. De par leur activité commerciale en Italie, plusieurs sociétés du groupe BKW étaient jusqu'à présent concernées par cette taxe.

Par ailleurs, par sa décision du 28 décembre 2015, le Parlement italien a décidé de diminuer l'impôt sur les sociétés (IRES), actuellement de 27,5%, à 24% au 1^{er} janvier 2017. Cette diminution concerne toutes les sociétés italiennes du groupe BKW.

Suite à ces changements, BKW a recalculé sur l'exercice précédent les impôts différés actifs et passifs des sociétés du groupe concernées en 2015 et les a diminués de 27,1 millions de CHF. Ceci a conduit pour l'exercice précédent à un allègement exceptionnel des impôts sur le bénéfice du même montant. En outre, cela entraîne à partir de 2016 une baisse des charges fiscales et donc une baisse correspondante des sorties de trésorerie.

Variation des impôts différés actifs/passifs

En millions de CHF	2015	2016
Impôts différés passifs nets au 01.01	- 382,2	- 320,2
Changements dans le périmètre de consolidation	- 11,2	- 53,5
Constitution/dissolution via le compte de pertes et profits	51,7	2,1
Ajustement de valeur des instruments financiers via les autres éléments du résultat global	0,1	0,0
Réalisation d'instruments financiers provenant des fonds propres	0,0	10,1
Ajustement de valeur des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net dans les autres éléments du résultat global	- 0,3	- 0,1
Impôts sur bénéfices/pertes actuariels	10,8	0,5
Transactions avec les actions propres	0,8	2,9
Changes	10,1	0,8
Impôts différés passifs nets au 31.12	- 320,2	- 357,4

Impôts différés actifs et passifs selon l'origine de la différence temporaire

En millions de CHF	31.12.2015		31.12.2016	
	Avoir	Engagements	Avoir	Engagements
Actif circulant	3,4	- 12,5	5,2	- 15,0
Immobilisations financières et participations	8,1	- 61,0	7,4	- 58,8
Immobilisations corporelles	15,2	- 232,4	16,2	- 276,3
Actifs incorporels	2,0	- 12,2	0,0	- 16,3
Engagements à court terme	3,6	- 7,2	7,7	- 4,2
Provisions	1,7	- 105,8	2,0	- 104,7
Autres engagements à long terme	76,0	- 1,6	79,1	- 3,8
Reports de perte activés	2,5	0,0	4,1	0,0
Créances/dettes brutes d'impôts différés	112,5	- 432,7	121,7	- 479,1
Compensation d'actifs et de passifs	- 75,4	75,4	- 86,5	86,5
Créances/dettes d'impôts différés selon le bilan	37,1	- 357,3	35,2	- 392,6

La variation des différences temporaires a entraîné un produit d'impôt différé ayant une incidence sur le compte de pertes et profits de 0,5 million de CHF (50,4 millions de CHF pour l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2016, aucune dette passive n'était comptabilisée dans les différences temporaires des sociétés associées, tout comme sur l'exercice précédent. Aucun impôt différé n'était inscrit dans les participations dans les sociétés du groupe, les accords conjoints et les entreprises partenaires pour lesquelles la distribution du bénéfice est fixée contractuellement, car BKW peut contrôler le renversement des différences temporaires et ces dernières sont improbables dans un avenir prévisible. Les différences temporaires, pour lesquelles aucune dette passive n'a été comptabilisée, s'élèvent au total à 624,0 millions de CHF (505,0 millions de CHF pour l'exercice précédent).

Reports de pertes fiscales

Au 31 décembre 2016, les reports de pertes fiscales s'élevaient à 28,9 millions de CHF (28,8 millions de CHF au cours de l'exercice précédent) pour lesquels aucun impôt différé n'a été porté à l'actif. Il a été renoncé à une activation des impôts différés pour ces reports de pertes, car une compensation avec les bénéfices imposables futurs à l'intérieur du délai fiscal autorisé paraît improbable. En moyenne, le taux d'imposition applicable aux reports de pertes s'élèverait à 23,6 % (23,7 % pour l'exercice précédent).

Ces reports arriveront à échéance dans les délais suivants:

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Echéance dans un délai d'un an	0,0	0,0
Echéance dans un délai de deux à cinq ans	1,0	5,4
Echéance après cinq ans ou plus	7,4	5,4
Durée de validité illimitée	20,4	18,1
Total	28,8	28,9

14 Résultat par action

Le résultat non dilué par action est déterminé sur la base du stock d'actions moyen pondéré. Le résultat dilué par action englobe l'effet de dilution résultant de l'émission d'un emprunt convertible (cf. note 23). Pour calculer le résultat dilué par action, nous sommes partis du principe que tous les droits de conversion non utilisés à la date de clôture du bilan avaient été exercés au début de l'année. La part du bénéfice net des actionnaires est adaptée à l'emprunt convertible en déduisant les charges d'intérêts correspondantes.

Résultat non dilué par action

	2015	2016
Part des actionnaires BKW au résultat, en millions de CHF	276,7	311,6
Nombre d'actions émises (moyenne pondérée)	52 800 000	52 800 000
./.. Nombre d'actions détenues par le groupe (moyenne pondérée)	-4 359 680	-4 162 890
Nombre d'actions en circulation (moyenne pondérée)	48 440 320	48 637 110
Résultat non dilué par action en CHF	5,71	6,41

Résultat dilué par action

	2015	2016
Part des actionnaires BKW au résultat, en millions de CHF	276,7	311,6
Charges d'intérêts sur les emprunts convertibles corrigées des impôts	1,7	1,7
Part des actionnaires BKW au résultat, corrigée de l'effet de dilution	278,4	313,3
Nombre d'actions en circulation (moyenne pondérée)	48 440 320	48 637 110
Adaptation à la conversion théorique des emprunts convertibles	4 199 964	4 162 890
Nombre d'actions en circulation, corrigé de l'effet de dilution	52 640 284	52 800 000
Résultat dilué par action en CHF	5,29	5,93

Dividende par action

Le dividende de 1,60 CHF par action pour l'exercice 2016 (exercice précédent: 1,60 CHF) correspond à la proposition du Conseil d'administration soumise à l'assemblée générale et doit être approuvé par celle-ci. Rapporté au nombre d'actions en circulation à la date de clôture du bilan, le montant total des dividendes s'élèverait à 78,9 millions de CHF.

15 Créances résultant de ventes et de prestations et autres créances

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Créances résultant de ventes et de prestations	498,7	569,0
Autres créances financières	36,1	92,0
Autres créances	85,0	110,8
Acomptes versés	16,8	1,3
Mandats en cours	40,7	38,2
Total	677,3	811,3

A la date de clôture du bilan, la position des mandats en cours se compose des coûts, gains et pertes encourus de 190,1 millions de CHF (123,8 millions de CHF pour l'exercice précédent) déduction faite des paiements partiels de 151,9 millions de CHF (83,1 millions de CHF pour l'exercice précédent).

Le tableau ci-après présente la structure d'âge des créances en retard, mais non dépréciées, résultant de ventes et de prestations:

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Créances résultant de ventes et de prestations	498,7	569,0
dont:		
– non en retard	466,7	517,3
– en retard depuis 1 à 30 jours	12,8	30,5
– en retard depuis 31 à 360 jours	12,5	16,8
– en retard depuis plus de 360 jours	6,7	4,4

Concernant les créances résultant de ventes et de prestations ainsi que les autres actifs financiers qui ne sont ni échus ni dépréciés, rien ne permet de présumer, à la date de clôture du bilan, que les débiteurs ne respecteront pas leurs obligations de paiement.

Les ajustements de valeur inclus dans les créances résultant de ventes et de prestations ainsi que dans les autres créances financières ont enregistré les variations suivantes:

En millions de CHF	Créances résultant de ventes et de prestations	Autres créances financières	Prêts
Ajustements de valeur au 31.12.2014	8,2	2,4	10,5
Constitution/dissolution nette	1,7	-0,4	0,8
Sorties de créances irrécouvrables	-3,7	0,0	0,0
Ajustements de valeur au 31.12.2015	6,2	2,0	11,3
Constitution/dissolution nette	4,3	0,0	11,0
Sorties de créances irrécouvrables	-1,5	0,0	0,0
Ajustements de valeur au 31.12.2016	9,0	2,0	22,3

Les autres actifs financiers n'ont connu aucun ajustement de valeur. Les postes restants du bilan ne comportent pas d'actifs financiers importants échus mais non dépréciés.

16 Stocks

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Matériel et marchandises	16,1	21,1
Correction de valeur Matériel et marchandises	-0,5	-0,7
Certificats (négoce en compte propre)	45,9	0,7
Certificats (utilisation propre)	25,2	23,7
Correction de valeur Certificats (utilisation propre)	0,0	-2,4
Total	86,7	42,4

17 Comptes de régularisation

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Comptes de régularisation financiers	55,4	124,2
Autres comptes de régularisation	30,7	37,9
Total comptes de régularisation actifs	86,1	162,1
Comptes de régularisation financiers	168,5	127,2
Autres comptes de régularisation	45,2	62,7
Total comptes de régularisation passifs	213,7	189,9

18 Immobilisations financières

En millions de CHF	Immobilisations financières disponibles à la vente	Titres détenus à des fins de négociation	Prêts	Placements à terme	Créances envers les fonds d'Etat	Autres actifs à long terme	Total
Etat au 31.12.2014	160,2	141,6	157,1	577,9	905,0	0,0	1 941,8
Changement dans le périmètre de consolidation	0,1		2,2				2,3
Entrées	3,0	37,2	14,8	315,0	30,3		400,3
Sorties		-35,9	-3,0	-490,1			-529,0
Changes	-1,6		-3,4				-5,0
Ajustement de valeur via le compte de pertes et profits		0,1			-4,6		-4,5
Ajustement de valeur via les autres éléments du résultat global	-0,3						-0,3
Dépréciations	-1,9		-0,8				-2,7
Etat au 31.12.2015	159,5	143,0	166,9	402,8	930,7	0,0	1 802,9
Changement dans le périmètre de consolidation	1,2	0,5	4,7	0,5	0,0	8,1	15,0
Entrées	0,5	26,3	57,3	235,1	77,2	82,5	478,9
Sorties	-146,0	-21,9	-126,5	-527,3		-0,1	-821,8
Changes	-0,1		-0,3				-0,4
Ajustement de valeur via le compte de pertes et profits		-0,7			60,5		59,8
Ajustement de valeur via les autres éléments du résultat global	7,1						7,1
Dépréciations	-3,7		-12,0				-15,7
Etat au 31.12.2016	18,5	147,2	90,1	111,1	1 068,4	90,5	1 525,8
dont:							
– Immobilisations financières à court terme		147,2	52,3	110,0			309,5
– Immobilisations financières à long terme	18,5		37,8	1,1	1 068,4	90,5	1 216,3
dont:							
– Actifs financiers selon IAS 32/39	18,5	147,2	90,1	111,1		78,1	445,0
– Autres actifs					1 068,4	12,4	1 080,8

Les fonds d'Etat étant gérés par la Confédération, BKW n'a pas accès aux actifs gérés.

En novembre 2016, BKW a vendu à Credit Suisse le prêt convertible de Swissgrid d'un montant de 97,2 millions de CHF. Le prêt a été vendu sans le droit de conversion qui s'y rapporte contractuellement. Si certaines conditions se réalisent, Swissgrid peut ou doit convertir le prêt en capitaux propres. Sur la base du contrat conclu avec Credit Suisse, BKW est tenu, en cas de conversion, d'acquiescer les parts des capitaux propres de Swissgrid qui en découlent. Ainsi, BKW a certes vendu le prêt, mais elle a par la même occasion souscrit un engagement qui y est directement lié, à hauteur de 97,2 millions de CHF. En raison de la transaction décrite, le prêt ne peut pas être décomptabilisé. Une part de 77,2 millions de CHF est inscrite dans la position «Autres actifs à long terme» et une part de 20,0 millions de CHF dans les «Autres créances». Les engagements résultant de la vente d'un montant total de 97,2 millions de CHF sont compris dans la position «Autres engagements» (voir note 26). Par ailleurs, les avoirs vis-à-vis des plans de prévoyance sont inclus dans la position «Autres actifs à long terme».

19 Participations dans les sociétés associées

En millions de CHF	Total
Etat au 31.12.2014	1 173,5
Entrées	9,7
Changement de la méthode de consolidation	1,6
Sorties	-7,0
Dividendes	-14,4
Résultat proportionnel	68,0
Dépréciations	-2,5
Changes	-63,2
Bénéfices/pertes actuariels	-9,2
Etat au 31.12.2015	1 156,5
Entrées	300,1
Changement de la méthode de consolidation	-74,5
Sorties	-33,6
Dividendes	-23,4
Résultat proportionnel	22,8
Dépréciations	-0,1
Changes	-5,4
Bénéfices/pertes actuariels	9,6
Etat au 31.12.2016	1 352,0

Au quatrième trimestre 2016, la société BKW Netzbeteiligung SA reprend 30,3% des actions Swissgrid détenues auparavant par Alpiq pour une valeur d'environ 300 millions de CHF. Environ 4,4% de celles-ci seront cédées à SIRESO, dans les mêmes conditions convenues avec Alpiq. Avec cette transaction, BKW détient désormais une part de 36,4% de Swissgrid.

La modification de la méthode de consolidation concerne essentiellement le groupe AEK Energie AG (AEK) dont BKW a repris la majorité des parts au cours de l'exercice sous revue. C'est pour cette raison que AEK, jusqu'ici gérée en tant que société associée, est désormais incluse en tant que société du groupe dans la consolidation (voir note 6).

Il n'y a pas eu de cessions ou d'acquisitions sans incidence sur les liquidités (exercice précédent: cessions sans incidence sur les liquidités à hauteur de 0,7 million de CHF).

Valeurs-clés respectives des sociétés associées au 31.12.2016

Les valeurs-clés respectives des sociétés associées sont présentées par domaine d'activité dans le tableau ci-après. Le domaine d'activité Energie comprend également une subdivision supplémentaire par technologie.

part BKW En millions de CHF	Hydraulique	Nucléaire	Thermique fossile	Nouvelles énergies renouvelables	Autres	Total Energie	Réseaux	Prestations	Total
Actif circulant	254,4	45,6	42,5	14,3	4,6	361,4	453,0	1,2	815,6
Actif immobilisé	898,1	517,9	560,2	95,2	7,6	2 079,0	960,7	0,3	3 040,0
Engagements à court terme	-219,5	-71,9	-29,1	-8,3	-2,2	-331,0	-369,5	-0,6	-701,1
Engagements à long terme	-672,6	-395,1	-9,4	-56,4	-3,5	-1 137,0	-665,4	-0,1	-1 802,5
Fonds propres	260,4	96,5	564,2	44,8	6,5	972,4	378,8	0,8	1 352,0
Produits	183,8	120,6	82,3	14,2	7,0	407,9	231,2	2,1	641,2
Charges	-168,5	-115,5	-109,1	-12,1	-7,2	-412,4	-204,3	-1,8	-618,5
Bénéfice net/perte nette	15,3	5,1	-26,8	2,1	-0,2	-4,5	26,9	0,3	22,7
Autres éléments du résultat global	4,3	2,9	0,0	0,0	0,0	7,2	2,4	0,0	9,6
Résultat global	19,6	8,0	-26,8	2,1	-0,2	2,7	29,3	0,3	32,3

L'ensemble des sociétés associées sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Sur l'ensemble des parts d'actifs et de passifs, 1 444,6 millions de CHF (1 007,2 millions de CHF l'exercice précédent) reviennent aux dettes financières nettes (engagements financiers déduction faite des liquidités et des immobilisations financières à court terme).

Les sociétés associées du domaine d'activité Energie sont surtout des entreprises partenaires. Pour ces dernières, BKW est tenue de payer les frais annuels proportionnellement à leur participation (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus). Les frais annuels proportionnels d'acquisition d'énergie 2016 de BKW se montent à 370,7 millions de CHF (394,5 millions de CHF l'exercice précédent) et sont compris dans les charges liées à l'approvisionnement en énergie.

Sur l'ensemble des parts d'actifs et de passifs des entreprises partenaires, 771,1 millions de CHF (827,3 millions de CHF l'exercice précédent) reviennent aux dettes financières nettes.

Valeurs-clés respectives des sociétés associées au 31.12.2015

Les valeurs-clés respectives des sociétés associées sont présentées par domaine d'activité dans le tableau ci-après. Le segment domaine d'activité comprend également une subdivision supplémentaire par technologie.

part BKW En millions de CHF	Hydraulique	Nucléaire	Thermique fossile	Nouvelles énergies renouvelables	Autres	Total Energie	Réseaux	Prestations	Total
Actif circulant	62,0	65,8	54,9	12,1	8,2	203,0	101,8	0,9	305,7
Actif immobilisé	1 112,9	508,9	617,4	56,7	6,8	2 302,7	371,0	0,3	2 674,0
Engagements à court terme	-90,1	-82,2	-41,8	-8,2	-3,0	-225,3	-78,6	-0,4	-304,3
Engagements à long terme	-824,9	-399,6	-12,2	-49,5	-3,6	-1 289,8	-229,1	0,0	-1 518,9
Fonds propres	259,9	92,9	618,3	11,1	8,4	990,6	165,1	0,8	1 156,5
Produits	175,4	144,5	98,9	17,1	5,4	441,3	158,2	2,4	601,9
Charges	-169,3	-131,6	-69,7	-16,0	-5,3	-391,9	-142,2	-2,3	-536,4
Bénéfice net/perte nette	6,1	12,9	29,2	1,1	0,1	49,4	16,0	0,1	65,5
Autres éléments du résultat global	-3,9	-4,2	0,0	0,0	0,0	-8,1	-1,1	0,0	-9,2
Résultat global	2,2	8,7	29,2	1,1	0,1	41,3	14,9	0,1	56,3

Valeurs-clés des principales sociétés associées

Le tableau ci-après présente les valeurs-clés des principales sociétés associées. Les participations de ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven, de la EP Produzione Centrale Livorno Ferraris et des Kraftwerke Oberhasli sont toutes rattachées au domaine d'activité Energie. Avec l'augmentation de la participation dans Swissgrid SA de 36,4%, celle-ci compte désormais comme une importante société associée et ses valeurs-clés font l'objet d'une présentation séparée. La participation à Swissgrid est rattachée au domaine d'activité Réseau.

Les chiffres indiqués sont des valeurs provisoires provenant de chacune de ces sociétés, à l'exception de Swissgrid cotée à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange avec des emprunts obligataires. BKW ne dispose pas de chiffres de clôture pour Swissgrid. Les valeurs-clés au 31 décembre ainsi que le compte de résultat contenant le bénéfice net sont estimés sur la base du rapport de gestion de Swissgrid de l'exercice précédent ainsi que sur la base de communiqués de presse pertinents publiés par Swissgrid au cours de l'exercice et constituées selon la norme IFRS. Les écarts par rapport au résultat réel de Swissgrid seront enregistrés sur l'exercice suivant par l'intermédiaire du compte de pertes et profits.

	ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG		EP Produzione Centrale Livorno Ferraris S.p.A.		Kraftwerke Oberhasli AG		Swissgrid AG	
100 % des valeurs clés	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016
En millions de CHF								
Actif immobilisé	1 646,0	1 576,7	296,8	159,7	863,8	860,2	2 521,9	2 617,1
Actif circulant	86,0	63,5	106,1	86,3	53,4	92,4	779,4	1 214,1
Engagements à long terme	-29,1	-23,5	-10,6	-6,7	-734,4	-572,8	-1 796,6	-1 809,7
Engagements à court terme	-89,5	-53,1	-49,1	-46,4	-24,6	-212,9	-596,4	-1 011,4
Fonds propres	1 613,4	1 563,6	343,2	192,9	158,2	166,9	908,3	1 010,1
Participation en % au 31.12	33,0 %	33,0 %	25,0 %	25,0 %	50,0 %	50,0 %	10,87 %	36,40 %
Goodwill	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,9
Valeurs comptables de participation inscrites	532,4	516,0	85,8	48,2	79,1	83,5	98,7	373,6
Produits	154,2	117,1	191,9	174,9	158,8	165,0	782,0	1 201,5
Charges	-65,6	-96,9	-182,1	-308,5	-153,3	-158,5	-696,2	-1 113,7
Bénéfice net/perte nette	88,6	20,2	9,8	-133,6	5,5	6,5	85,8	87,8
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,4	2,2	-9,3	21,9
Résultat global	81,0	20,2	9,8	-133,6	5,1	8,7	76,5	109,7
Participation en % au 31.12	33,0 %	33,0 %	25,0 %	25,0 %	50,0 %	50,0 %	10,87 %	36,4 %
Dépréciation du goodwill	-2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat proportionnel inscrit des sociétés associées	26,7	6,7	2,5	-33,4	2,8	3,3	9,6	13,4
Dividendes perçus	0,0	0,0	1,3	4,1	0,0	0,0	1,4	7,8

La société ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG est une société en commandite soumise au droit allemand. Sous cette forme juridique, les parts effectives de bénéfice et de capital des associés peuvent diverger du taux de participation.

20 Immobilisations corporelles

En millions de CHF	Centrales	Centrale nucléaire de Mühleberg	Installations de distribution	Bâtiments et terrains	Autres immobilisations corporelles	Installations en construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2015	1 821,1	1 636,3	2 538,0	273,9	365,1	264,3	6 898,7
Changements dans le périmètre de consolidation	72,6		163,2	17,4	10,7	43,6	307,5
Entrées	1,2	16,1	0,4	0,3	5,5	237,5	261,0
Sorties	-13,5	-209,7	-27,6	-22,1	-6,5	-5,4	-284,8
Reclassifications	168,1	13,0	145,1	-30,4	19,9	-315,7	0,0
Changes	-8,5					-0,4	-8,9
Valeurs brutes au 31.12.2016	2 041,0	1 455,7	2 819,1	239,1	394,7	223,9	7 173,5
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2015	814,1	1 509,6	1 357,8	131,6	238,8	0,5	4 052,4
Changements dans le périmètre de consolidation	-1,1						-1,1
Amortissements	58,6	33,4	56,9	4,9	26,1		179,9
Dépréciations						0,1	0,1
Sorties	-10,5	-87,3	-24,3	-4,3	-6,2	-0,3	-132,9
Reclassifications	17,1		-0,2	-16,9			0,0
Changes	-2,6						-2,6
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2016	875,6	1 455,7	1 390,2	115,3	258,7	0,3	4 095,8
Valeurs nettes au 31.12.2016	1 165,4	0,0	1 428,9	123,8	136,0	223,6	3 077,7
– dont dans le leasing financier	140,0				2,9		142,9
– dont mises en gage en garantie d'engagements	83,8						83,8

La colonne Centrale nucléaire Mühleberg comprend toutes les immobilisations corporelles afférentes, y compris le combustible nucléaire. L'année précédente a été ajustée en conséquence.

Les entrées liées aux centrales comprennent des entrées sans incidence sur les liquidités d'un montant de 0,6 million de CHF en rapport avec les augmentations des provisions pour le démantèlement des centrales dans les parcs éoliens. Les entrées liées à la centrale nucléaire de Mühleberg comprennent une augmentation de provisions sans incidence sur les liquidités de 6,0 millions de CHF due aux coûts supplémentaires annuels de gestion des déchets induits par l'exploitation de la centrale (6,0 millions de CHF l'exercice précédent). De plus, la centrale nucléaire de Mühleberg affichait une baisse sans incidence sur les liquidités d'un montant de 124,4 millions de CHF, dont 5,1 millions de CHF étaient inscrits au bilan dans la position «Installations en construction». La diminution s'inscrit dans le cadre de l'estimation des coûts de désaffectation et de gestion des déchets (KS16) qui a été effectuée au cours de l'exercice sous revue et sur la base de laquelle les provisions pour la désaffectation et la gestion des déchets ont pu être réduites en conséquence.

Des charges d'emprunt d'un montant de 1,3 million de CHF ont été portées à l'actif du bilan de l'année sous revue (2,3 millions de CHF l'exercice précédent). Des indemnités à hauteur de 0,5 million de CHF ont été comptabilisées via le compte de pertes et profits pour les immobilisations corporelles qui se sont dépréciées, ont été détruites ou ont été mises hors service (1,4 million de CHF l'exercice précédent).

Les changements dans le périmètre de consolidation portent pour 312,4 millions de CHF sur les regroupements d'entreprises (34,2 millions de CHF l'exercice précédent) et pour 4,9 millions de CHF sur les sorties de sociétés (–10,0 millions de CHF l'exercice précédent).

En millions de CHF	Centrales	Centrale nucléaire de Mühleberg	Installations de transport et de distribution	Bâtiments et terrains	Autres immobilisations corporelles	Installations en construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2014	1 821,0	1 615,2	2 491,7	282,9	361,4	247,9	6 820,1
Changements dans le périmètre de consolidation	31,8		–18,6	0,1	1,8		15,1
Entrées	1,4	12,8	0,6	0,1	4,6	210,1	229,6
Sorties	–14,4	–3,7	–12,8	–10,9	–25,3	–0,3	–67,4
Reclassifications	79,3	12,0	77,4	1,7	23,0	–193,4	0,0
Changes	–98,0		–0,3		–0,4		–98,7
Valeurs brutes au 31.12.2015	1 821,1	1 636,3	2 538,0	273,9	365,1	264,3	6 898,7
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2014	732,3	1 456,2	1 325,3	130,7	238,3	54,5	3 937,3
Changements dans le périmètre de consolidation			–9,1				–9,1
Amortissements	43,1	53,4	53,7	6,9	25,9	0,4	183,4
Dépréciations	18,1						18,1
Sorties	–13,6		–11,1	–6,0	–25,1	–0,3	–56,1
Annulation de dépréciations			–0,9				–0,9
Reclassifications	54,1					–54,1	0,0
Changes	–19,9		–0,1		–0,3		–20,3
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2015	814,1	1 509,6	1 357,8	131,6	238,8	0,5	4 052,4
Valeurs nettes au 31.12.2015	1 007,0	126,7	1 180,2	142,3	126,3	263,8	2 846,3
– dont dans le leasing financier	151,9						151,9
– dont mises en gage en garantie d'engagements	69,6						69,6

21 Actifs incorporels

	Droits d'utilisation	Goodwill	Autres	Total
En millions de CHF				
Valeurs brutes au 31.12.2015	172,1	295,1	114,4	581,6
Changement dans le périmètre de consolidation	-0,3	99,3	28,5	127,5
Entrées résultant d'acquisitions	7,2		29,0	36,2
Entrées résultant de la production pour compte propre			13,0	13,0
Sorties			-0,4	-0,4
Changes	-0,9	-1,2	-0,3	-2,4
Valeurs brutes au 31.12.2016	178,1	393,2	184,2	755,5
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2015	136,6	93,2	32,2	262,0
Changement dans le périmètre de consolidation	-0,1			-0,1
Amortissements	2,0	0,9	15,8	18,7
Dépréciations			21,7	21,7
Sorties			-0,4	-0,4
Changes	0,3		-0,2	0,1
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2016	138,8	94,1	69,1	302,0
Valeurs nettes au 31.12.2016	39,3	299,1	115,1	453,5

En millions de CHF	Droits d'utilisation	Goodwill	Autres	Total
Valeurs brutes au 31.12.2014	180,4	197,1	65,7	443,2
Changement dans le périmètre de consolidation	2,0	98,7	29,9	130,6
Entrées résultant d'acquisitions	0,7		18,9	19,6
Entrées résultant de la production pour compte propre			4,1	4,1
Sorties	-0,5		-4,1	-4,6
Changes	-10,5	-0,7	-0,1	-11,3
Valeurs brutes au 31.12.2015	172,1	295,1	114,4	581,6
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2014	145,3	92,4	26,1	263,8
Changement dans le périmètre de consolidation	0,2			0,2
Amortissements	2,1	0,8	10,2	13,1
Sorties	-0,4		-4,0	-4,4
Changes	-10,6		-0,1	-10,7
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2015	136,6	93,2	32,2	262,0
Valeurs nettes au 31.12.2015	35,5	201,9	82,2	319,6

A la date de clôture du bilan, le goodwill se répartissait entre les unités génératrices de trésorerie suivantes:

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Energie	84,4	98,6
Prestations	117,5	200,5
Total	201,9	299,1

La valeur comptable a été comparée à la valeur réalisable de l'unité génératrice de trésorerie pour contrôler la valeur effective du goodwill inscrit au bilan (impairment test). La valeur réalisable correspond à la valeur d'usage (value in use). Les calculs ont été réalisés sur la base des estimations de cash-flow issues des business plans approuvés par le management sur une période de quatre ans. Le cash-flow généré après cette période a été extrapolé à l'aide d'un taux de croissance estimé. Le contrôle de la valeur effective du goodwill inscrit au bilan n'a révélé aucune nécessité de dépréciation.

Les calculs de la valeur d'usage se fondent sur les principales hypothèses suivantes:

%	WACC (avant impôts)		WACC (après impôts)		Taux de croissance à long terme	
	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016
Energie	7,4	7,4	6,0	6,0	1,0	1,0
Prestations	8,1	8,1	6,6	6,6	1,0	1,0

L'analyse de sensibilité réalisée montre que des changements réalistes concernant les principales hypothèses n'entraînent pas de dépréciation de la valeur réalisable faisant chuter cette dernière en dessous de la valeur comptable.

22 Engagements résultant de ventes et de prestations et autres engagements

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Engagements résultant de ventes et de prestations	249,9	375,4
Autres engagements financiers	120,8	109,6
Autres engagements	69,4	68,1
Institutions de prévoyance en faveur du personnel	9,7	11,0
Acomptes clients	18,6	24,7
Total	468,4	588,8

Les acomptes clients concernent des mandats en cours et se composent d'acomptes encaissés à la date de clôture du bilan d'un montant de 121,5 millions de CHF (77,5 millions de CHF l'exercice précédent) déduction faite des coûts, gains et pertes de 96,8 millions de CHF (58,9 millions de CHF l'exercice précédent).

23 Engagements financiers

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Emprunts obligataires	997,3	996,1
Emprunt convertible	156,0	128,7
Obligations nominatives	277,0	279,1
Engagements résultant du leasing financier	63,7	57,0
Engagements bancaires	125,5	144,5
Autres engagements financiers	66,6	81,0
Total	1 686,1	1 686,4
dont:		
– Engagements financiers à court terme	53,9	82,4
– Engagements financiers à long terme	1 632,2	1 604,0

En 2014, BKW a émis un emprunt convertible d'un montant de 163,4 millions de CHF, valable du 30 septembre 2014 au 30 septembre 2020, ainsi qu'un coupon d'intérêts de 0,125 %. Le prix de conversion se monte à 38,09 CHF à la date de clôture du bilan. C'est pour la première fois en 2016 que des conversions ont été effectuées. Jusqu'au 31 décembre 2016, des conversions d'une valeur nominale de 29,9 millions de CHF ont été effectuées et 777 916 actions ont été converties.

24 Provisions

En millions de CHF	Elimination des déchets nucléaires	Contrats d'acquisition d'énergie défavorables	Autres provisions	Total
Etat au 31.12.2014	1 558,9	482,2	47,5	2 088,6
Changement dans le périmètre de consolidation			2,1	2,1
Constitution de nouvelles provisions	6,0	2,8	2,7	11,5
Intérêts	53,3	13,6	0,6	67,5
Utilisation de provisions	-32,2	-14,0	-4,4	-50,6
Dissolution de provisions		-74,3	-2,4	-76,7
Changes			-2,7	-2,7
Etat au 31.12.2015	1 586,0	410,3	43,4	2 039,7
Changement dans le périmètre de consolidation			7,1	7,1
Constitution de nouvelles provisions	6,0	32,0	8,8	46,8
Intérêts	54,3	10,5	0,6	65,4
Utilisation de provisions	-32,4	-39,8	-3,8	-76,0
Dissolution de provisions		-40,6	-2,7	-43,3
Adaptation de l'estimation pour l'élimination des déchets nucléaires	-124,4			-124,4
Changes			-0,3	-0,3
Etat au 31.12.2016	1 489,5	372,4	53,1	1 915,0
dont:				
– Provisions à court terme	16,5	44,9	11,6	73,0
– Provisions à long terme	1 473,0	327,5	41,5	1 842,0

Elimination des déchets nucléaires

Au 31 décembre 2016, les provisions pour l'élimination des déchets nucléaires se décomposent comme suit:

- 809,0 millions de CHF (771,7 millions de CHF l'exercice précédent) sont destinés à la désaffectation de la centrale nucléaire. Ce montant couvre les coûts de la phase de post-exploitation devant suivre la mise hors service de la centrale, ainsi que les coûts du démantèlement, de la gestion des déchets correspondants et de la remise en état du site. Les paiements sont prévus à partir de la fin de l'exploitation commerciale planifiée en 2019 et jusqu'à la fin des travaux de désaffectation qui dureront environ 15 ans. Les coûts liés à la gestion des déchets résultant de la désaffectation s'étaleront jusqu'à l'arrivée de ces derniers au dépôt pour déchets de faible et moyenne activité (prévue en 2061).
- 660,4 millions de CHF (725,5 millions de CHF l'exercice précédent) sont destinés à l'élimination des éléments de combustibles usés et des déchets radioactifs hors de l'enceinte de la centrale. Les paiements correspondants sont effectués régulièrement et se poursuivront jusqu'au scellement du dépôt pour les déchets hautement radioactifs (prévu en 2116).
- 20,1 millions de CHF ont été provisionnés pour les coûts spécifiques à la centrale (88,8 millions de CHF l'exercice précédent). Ces derniers correspondent à la gestion des déchets au sein de la centrale; ils échoiront régulièrement jusqu'à quelques années après la fin de l'exploitation commerciale.

En 2016 a eu lieu la mise à jour quinquennale de l'estimation des coûts de désaffectation et de gestion des déchets de la centrale nucléaire de Mühleberg (KS16). Elle a été élaborée sur ordre et selon les prescriptions du Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires (STENFO) et en collaboration avec swiss-nuclear. L'estimation KS16 pondère d'éventuels risques de manière encore plus poussée, en conséquence de quoi les coûts estimés sont passés à 3 milliards de CHF. L'augmentation de 9,4% est principalement imputable à la planification ajustée du projet et aux primes de risque très élevées, ainsi qu'aux changements et aux retards pris dans la mission d'étude du dépôt en couches géologiques profondes qui a trait à l'élimination des déchets radioactifs. Malgré la hausse des coûts totaux, il en résulte une réduction des provisions inscrites au bilan pour un montant de 124,4 millions de CHF, et ce principalement en raison du fait que les coûts liés au stockage final s'accompagnent d'une échéance bien plus lointaine que celle que mentionnait la dernière étude des coûts.

La dissolution des provisions en raison des résultats de l'estimation KS16 est comptabilisée dans la ligne séparée «Adaptation de l'estimation pour l'élimination des déchets nucléaires». Du fait que cette dissolution avait pour conséquence un ajustement de la valeur actuelle des coûts d'acquisition de la centrale nucléaire de Mühleberg (installations de centrales, barres de combustibles nucléaires et installations en cours), elle n'a pas d'incidence sur le résultat. Par ailleurs, une attribution de 6,0 millions de CHF (6,0 millions de CHF l'exercice précédent) a été effectuée en raison des coûts supplémentaires annuels de gestion des déchets induits par l'exploitation de la centrale. Ces derniers ont également augmenté les coûts d'acquisition des combustibles fossiles sans incidence sur le résultat.

BKW est tenue d'alimenter régulièrement les fonds d'Etat pour la désaffectation des installations nucléaires et pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Ces fonds rembourseront aux exploitants les paiements ainsi effectués après la mise hors service des centrales. Les créances envers les fonds d'Etat sont comptabilisées dans les immobilisations financières à long terme (cf. note 18).

Contrats d'acquisition d'énergie défavorables

Les provisions constituées pour les contrats d'acquisition d'énergie défavorables sont destinées à couvrir les achats d'énergie qui seront effectués auprès des sociétés partenaires à des prix de production supérieurs aux prix de vente attendus et réalisables. Les provisions sont principalement liées aux contrats d'acquisition d'énergie avec les centrales thermiques fossiles de Livorno Ferraris en Italie et de Wilhelmshaven en Allemagne.

Les sorties de trésorerie liées aux provisions concernent la reprise de l'électricité produite aux coûts de production et s'étalent sur une période d'environ 10 ans.

Autres provisions

Les provisions constituées pour les restructurations destinées à couvrir les dépenses qui découleront des mesures de restructuration décidées se montaient à 0,6 million de CHF au 31 décembre 2016 (1,1 million de CHF l'exercice précédent).

Les autres provisions couvrent les engagements relevant du domaine du personnel, les probables versements liés à des litiges juridiques ainsi que divers engagements d'exploitation de moindre ampleur. Les sorties de trésorerie liées à ces provisions sont pour l'essentiel attendues dans les trois prochaines années. Des provisions ont par ailleurs été constituées pour le démantèlement et la remise en état des sites d'implantation des centrales. Les coûts correspondants interviendront au terme des durées d'utilisation des différentes centrales; les sorties de trésorerie sont attendues dans les 20 à 25 prochaines années.

Les intérêts correspondants aux provisions constituées à la valeur actuelle sont comptabilisés dans les charges financières.

25 Prévoyance en faveur du personnel

Les institutions de prévoyance sont régies par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Cette loi prévoit que les institutions de prévoyance soient gérées par des entités indépendantes et juridiquement autonomes. Le personnel et ses survivants sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, d'une invalidité et d'un décès dans le cadre des plans de prévoyance. Tous les risques actuariels sont supportés par la Caisse de pension. Le plan de prévoyance est financé par les cotisations et par le produit des placements. Les sociétés affiliées et les assurés versent les cotisations à l'institution de prévoyance en pourcentage du salaire assuré des bénéficiaires. Le conseil de fondation est responsable du placement de la fortune de prévoyance.

Les collaborateurs de BKW sont affiliés à la Caisse de pension BKW et à d'autres institutions de prévoyance autonomes dont les plans de prévoyance sont qualifiés de plans de prévoyance axés sur les prestations selon la norme IAS 19. C'est pourquoi un rapport d'expertise est établi chaque année par un expert indépendant en prévoyance, en complément du rapport d'expertise effectué par l'expert pour la prévoyance, selon la norme IAS 19, sur la base de la méthode du coût unitaire projeté.

Caisse de pension BKW

La grande majorité du personnel est assurée auprès de la Caisse de pension des Forces motrices Bernoises (Caisse de pension BKW). La Caisse de pension BKW gère un plan de prévoyance selon la primauté des prestations. Les cotisations sont calculées selon la méthode collective.

La Caisse de pension BKW est une institution de prévoyance de droit privé constituée en fondation. Le conseil de fondation est l'organe suprême de la Caisse de pension BKW. Sa composition est paritaire, avec autant de représentants des salariés que des employeurs. Les prestations de la Caisse de pension BKW sont définies dans un règlement de prévoyance édicté par le conseil de fondation. Celui-ci délègue la conduite des affaires à l'administration. La fondation relève de l'autorité de surveillance du canton de Berne.

La fortune de prévoyance est investie en Suisse et à l'étranger, de façon largement diversifiée et dans le respect des dispositions légales ainsi que des directives édictées par le conseil de fondation. L'investissement de la fortune doit être conduit de façon à garantir la sécurité ainsi qu'un rendement adéquat des placements, une répartition équilibrée des risques et une couverture suffisante des besoins prévisibles en liquidités. L'expert en prévoyance professionnelle établit chaque année le bilan actuariel et contrôle la situation financière et actuarielle de la Caisse de pension BKW. Le degré de couverture actuariel non vérifié de la Caisse de pension BKW était de 105,9% au 31 décembre 2016 (109,7% l'exercice précédent) selon la LPP avec un taux d'intérêt technique de 2,0% (2,5% l'exercice précédent). Conformément à la LPP, des mesures d'assainissement appropriées doivent être prises par le conseil de fondation en accord avec l'expert en prévoyance professionnelle en cas de couverture insuffisante (telles qu'augmentation des cotisations ordinaires ou perception de contributions d'assainissement). La contribution de l'employeur doit être au moins égale à la somme des cotisations des salariés.

La décision d'ajustement du plan de prévoyance a été prise le 1^{er} janvier 2017 par la Caisse de pension BKW pour la période sous revue: la grille de calcul de la valeur actuelle des prestations acquises (= prestation de libre passage) a été ajustée au taux technique réduit de 2,0% et le taux de pension acquis par an est réduit à compter du 1^{er} janvier 2017 de 1,50% à 1,44%. Ces ajustements plan entraînent une baisse des rentes de vieillesse et d'invalidité et une augmentation de la prestation de libre passage à la date de référence. Au total, il résulte de ces ajustements du plan un coût négatif de services rendus de –9,1 millions de CHF à imputer ultérieurement.

25.1 Engagement de prévoyance du personnel inscrit au bilan

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel	–1 821,7	–1 978,6
Juste valeur des actifs du plan	1 563,9	1 709,9
Crédit découlant de plans de prévoyance, inscrit au bilan	0,0	–12,4
Engagement de prévoyance du personnel inscrit au bilan au 31.12	–257,8	–281,1
dont inscrit parmi les excédents	0,0	12,4
dont inscrit parmi les engagements	–257,8	–281,1

25.2 Charges de prévoyance en faveur du personnel selon IAS 19

En millions de CHF	2015	2016
Coût des services rendus (employeur)	39,6	41,4
Coût des services passés	0,0	–9,1
Charge d'intérêts des engagements de prévoyance	19,2	14,6
Produit des intérêts des actifs du plan	–17,0	–12,5
Frais administratifs, sans les coûts de gestion des actifs du plan	1,0	0,9
Charges de prévoyance en faveur du personnel	42,8	35,3

25.3 Réévaluation de la prévoyance en faveur du personnel

En millions de CHF	2015	2016
Bénéfices/pertes actuariels		
– Variation des hypothèses financières	36,9	4,5
– Variation des hypothèses démographiques	–12,9	23,2
– Adaptation du fait de l'expérience	17,1	15,7
Rendement des actifs du plan (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	7,9	–41,0
Total des réévaluations inscrites dans les autres éléments du résultat global	49,0	2,4

25.4 Modification de la valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel

En millions de CHF	2015	2016
Valeur actuelle de l'engagement de prévoyance du personnel au 01.01	1 755,3	1 821,7
Charge d'intérêts	19,2	14,6
Coût des services rendus (employeur)	39,6	41,4
Prestations perçues et versées	-53,9	-66,2
Contributions des employés	19,5	19,6
Coût des services passés	0,0	-9,1
Regroupements d'entreprises	-0,1	112,2
Frais administratifs (hors coûts de gestion du patrimoine)	1,0	1,0
Bénéfices/pertes actuariels	41,1	43,4
Valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel au 31.12	1 821,7	1 978,6

A la date de clôture du bilan, l'engagement de prévoyance des membres actuels représente une part de 1 053,9 millions de CHF (941,8 millions de CHF l'exercice précédent). A la date de clôture du bilan, l'engagement de prévoyance des retraités représente une part de 924,7 millions de CHF (879,9 millions de CHF l'exercice précédent).

25.5 Evolution de la juste valeur des actifs du plan

En millions de CHF	2015	2016
Juste valeur des actifs du plan au 01.01	1 557,8	1 563,9
Produit des intérêts des actifs du plan	17,0	12,5
Contributions de l'employeur	31,4	30,0
Contributions des employés	19,5	19,6
Prestations perçues et versées	-53,9	-66,2
Regroupements d'entreprises	0,0	109,1
Rendement des actifs du plan (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	-7,9	41,0
Juste valeur des actifs du plan au 31.12	1 563,9	1 709,9

25.6 Structure des actifs du plan

En millions de CHF	31.12.2015	%	31.12.2016	%
Liquidités	41,7	2,7	60,5	3,5
Instruments de fonds propres	557,8	35,7	592,6	34,7
Instruments de fonds de tiers	585,9	37,4	616,0	36,0
Autres instruments	81,4	5,2	120,0	7,0
Biens immobiliers	297,1	19,0	320,8	18,8
Total des actifs du plan	1 563,9	100,0	1 709,9	100,0
– dont instruments financiers transmissibles de l'entreprise	1,7		2,3	
– dont immeubles utilisés par BKW	15,7		17,1	

Les instruments de fonds propres comprennent des investissements en actions et sont généralement cotés sur un marché actif à leur prix du marché. Au terme de l'exercice sous revue, sur la totalité des actifs, la part d'actions suisses est de 15,4 % (15,0 % l'exercice précédent) et la part d'actions étrangères de 20,7 % (20,7 % l'exercice précédent). En Suisse et à l'étranger, les actions sont placées via des investissements directs (gestion par des gestionnaires de fortune externes) ainsi que des fondations de placement et des fonds.

Au 31 décembre 2016, sur la totalité des actifs, les instruments de fonds de tiers se répartissent comme suit: 15,7 % (16,6 % l'exercice précédent) d'obligations suisses, 9,8 % (10,0 % l'exercice précédent) d'obligations étrangères avec couverture du risque de change et 11,0 % (10,8 % l'exercice précédent) de prêts hypothécaires et de lettres de gage. Les obligations et les lettres de gage sont cotées sur un marché actif à leur prix du marché, tandis que les prêts hypothécaires ne disposent pas de prix coté sur un marché actif.

Les autres instruments sont pour l'essentiel cotés sur un marché actif à leur prix du marché.

Au 31 décembre 2016, sur la totalité des actifs, les biens immobiliers se répartissent comme suit: 12,8 % (12,5 % l'exercice précédent) d'immeubles (investissement direct en Suisse) et 6,7 % (6,5 % l'exercice précédent) de fonds immobiliers cotés sur un marché actif (dont la moitié avec des immeubles situés à l'étranger).

Au cours de l'exercice sous revue, le rendement effectif des actifs du plan de prévoyance est de 3,4 % (0,6 % l'exercice précédent).

25.7 Hypothèses actuarielles

	2015	2016
Taux d'actualisation	0,80 %	0,70 %
Evolution future attendue des salaires	0,50 %	0,50 %
Evolution future attendue des rentes	0,10 %	0,00 %
Table de mortalité	BVG 2010 GT	BVG 2015 GT

La durée moyenne pondérée de l'engagement de prévoyance du personnel était de 14,5 années (14,2 années l'exercice précédent).

Sensibilités des principales hypothèses actuarielles

Le taux d'actualisation, l'évolution des salaires et des rentes, ainsi que l'espérance de vie sont considérées comme des hypothèses actuarielles importantes, c'est pourquoi ces éléments sont soumis à une analyse de sensibilité. Le tableau ci-après présente l'augmentation et la diminution des hypothèses de l'engagement de prévoyance du personnel:

31.12.2016 En millions de CHF	Engagement de prévoyance du personnel	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation 0,25 %)	-66,3	70,9
Evolution des salaires (variation 0,25 %)	10,6	-10,3
Evolution des rentes (variation de + 0,20 %)	46,7	-
Espérance de vie (variation 1 an)	64,9	-66,1

31.12.2015 En millions de CHF	Engagement de prévoyance du personnel	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation 0,25 %)	-62,3	66,6
Evolution des salaires (variation 0,25 %)	10,6	-10,3
Evolution des rentes (variation de + 0,20 % / - 0,10 %)	43,6	-15,5
Espérance de vie (variation 1 an)	62,8	-64,1

L'analyse de sensibilité a été définie d'après une méthode permettant d'extrapoler l'impact de la variation des hypothèses mentionnées ci-avant sur l'engagement de prévoyance du personnel au terme de l'exercice sous revue.

25.8 Estimation des contributions du prochain exercice

En millions de CHF	2015	2016
Contributions estimées de l'employeur	31,1	33,6
Contributions estimées des employés	20,1	22,9

26 Autres engagements

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Droits d'utilisation cédés	229,3	267,2
Autres engagements financiers à long terme	40,6	125,9
Autres engagements à long terme	6,3	0,5
Total	276,2	393,6

Les engagements résultant de la vente du prêt convertible de Swissgrid d'un montant de 97,2 millions de CHF sont compris dans la position «Autres engagements financiers à long terme».

La transaction est décrite dans la note 18.

27 Capital-actions et réserves

27.1 Capital-actions

Le capital-actions émis et entièrement libéré de BKW SA s'élève à 132,0 millions de CHF et se compose de 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 2,50 CHF.

Actionnaires majoritaires et leur participation directe

	31.12.2015	31.12.2016
Canton de Berne	52,54 %	52,54 %
Groupe E SA	10,00 %	10,00 %
E.ON SE	6,65 %	3,33 %
Actions propres	8,13 %	6,60 %

Transactions avec les actions propres

	Nombre	Valeur comptable mio. de CHF	Dont celles ayant un effet sur les liquidités mio. de CHF
31.12.2014	4 409 097	311,1	
Achats	10 000	0,3	0,3
Ventes	-128 146	-8,5	-1,7
31.12.2015	4 290 951	302,9	
Achats	103 040	4,7	4,7
Ventes	-908 970	-63,0	-2,2
31.12.2016	3 485 021	244,6	

27.2 Réserves

Réserves provenant de capitaux

Ces réserves comprennent les réserves payées par les actionnaires.

Réserves provenant de bénéfices

Les réserves provenant de bénéfices se composent des réserves légales et statutaires (hors réserves provenant de capitaux), des bénéfices non distribués des exercices précédents, ainsi que des plus-values et moins-values réalisées sur les ventes d'actions propres.

Actions propres

Les actions BKW détenues par BKW ou par les sociétés du groupe sont déduites des fonds propres à leur valeur d'acquisition. Au 31 décembre 2016, 3 485 021 actions (4 290 951 l'exercice précédent) étaient détenues par BKW SA et ses filiales, et aucune action (3 000 l'exercice précédent) par les sociétés associées.

Autres réserves

En millions de CHF	Changes	Réserves de réévaluation pour les instruments financiers disponibles à la vente	Couverture	Bénéfices/pertes actuariels	Total
Etat au 31.12.2014	-228,2	36,0	0,3	34,5	-157,4
Changes					
– Changes	-114,0				-114,0
Instruments financiers disponibles à la vente					
– Ajustements de valeur		-0,3			-0,3
Opérations de couverture					
– Ajustements de valeur			1,0		1,0
– Transfert au compte de pertes et profits			-0,1		-0,1
Bénéfices/pertes actuariels					
– des sociétés du groupe				-49,0	-49,0
– des sociétés associées				-9,1	-9,1
Impôts sur le bénéfice	-0,1	0,1	-0,3	11,1	10,8
Etat au 31.12.2015	-342,3	35,8	0,9	-12,5	-318,1
Changes					
– Changes	-13,6				-13,6
Instruments financiers disponibles à la vente					
– Ajustements de valeur		7,1			7,1
– Transfert au compte de pertes et profits		-53,0			-53,0
Opérations de couverture					
– Ajustements de valeur			0,4		0,4
Bénéfices/pertes actuariels					
– des sociétés du groupe				-2,4	-2,4
– des sociétés associées				8,7	8,7
Impôts sur le bénéfice		10,1	-0,1	0,2	10,2
Etat au 31.12.2016	-355,9	0,0	1,2	-6,0	-360,7

Changes

Les réserves pour changes comprennent les différences de change résultant de la conversion en francs des comptes annuels des sociétés du groupe et des sociétés associées situées à l'étranger.

Réserves de réévaluation pour les instruments financiers disponibles à la vente

Les ajustements effectués sur la valeur des immobilisations financières disponibles à la vente sont saisis dans les réserves de réévaluation jusqu'au moment de leur réalisation ou de leur comptabilisation dans les dépréciations.

Couverture

La réserve pour la couverture comprend les variations de valeur non réalisées des instruments financiers servant à couvrir les flux de trésorerie (cash flow hedge) et les investissements nets à l'étranger (net investment hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture, ainsi que les gains et les pertes résultant de relations de couverture closes, dont la réalisation n'est pas encore inscrite au compte de pertes et profits, car le contrat principal sur lequel repose la relation de couverture était encore sans incidence sur le compte de pertes et profits.

Bénéfices/pertes actuariels

La réserve pour les bénéfices et les pertes actuariels englobe l'impact de l'ajustement actuariel périodique.

27.3 Gestion du capital

BKW poursuit un objectif de croissance et de sécurisation à long terme de la valeur de l'entreprise. Sa politique de gestion du capital a pour but d'assurer durablement la capacité d'accès au marché de capitaux et la capacité de financement du groupe en conservant une structure de bilan compatible avec la notation exigée pour cela, et de limiter l'impact potentiel des variations de valeur de l'ensemble du portefeuille financier et du portefeuille de risques. BKW vise un versement constant de dividendes, fondé sur un taux de distribution situé entre 40 et 50% du bénéfice net corrigé. Les ressources financières de BKW sont consacrées en priorité à son domaine d'activité principal et assurent la marge de manœuvre nécessaire conformément aux objectifs de la stratégie du groupe. Au cours de l'exercice 2016, la politique de gestion du capital n'a pas subi de modification.

28 Produits dérivés

Le tableau ci-après indique la valeur de remplacement et le volume de contrats globaux des positions ouvertes sur instruments financiers dérivés à la date de clôture du bilan, pour les opérations de négoce d'énergie et pour les opérations de couverture des taux et des risques de change. Les produits dérivés qui peuvent être qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 et qui sont traités selon les dispositions de la comptabilité de couverture (hedge accounting) sont présentés séparément.

Les produits dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant que valeurs de remplacement positives (créances) ou valeurs de remplacement négatives (engagements). Le volume de contrats est égal à la valeur sous-jacente ou au volume de contrats correspondant à l'instrument financier dérivé sous-jacent.

La valeur de remplacement des futures est nulle, car les variations de prix par rapport aux prix d'exercice convenus sont balancées quotidiennement. Les contrats à terme du négoce d'énergie englobent les forwards avec profils fixes ou flexibles.

En millions de CHF	Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative		Volume de contrats	
	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016
Futures (négoce d'énergie)	0,0	0,0	0,0	0,0	96,9	99,3
Contrats à terme (négoce d'énergie)	129,4	164,7	100,9	152,0	1 382,6	1 408,5
Swaps	0,0	0,0	4,6	4,6	25,0	25,0
Couverture des risques de change	0,3		0,1	0,2	40,9	2,1
Opérations de couverture (Hedge accounting)						
– Swaps	11,1	8,1	0,2	0,1	114,0	112,2
– Couverture des risques de change	0,4	1,3	0,0	0,5	72,6	64,9
Total	141,2	174,1	105,8	157,4	1 732,0	1 712,0
dont:						
– Produits dérivés à court terme	82,1	127,8	67,0	119,3		
– Produits dérivés à long terme	59,1	46,3	38,8	38,1		

29 Opérations de couverture (comptabilité de couverture)

Au samedi 31 décembre 2016, les opérations de couverture suivantes étaient ouvertes:

Couverture de juste valeur

A la date de clôture du bilan, il existait un swap de taux d'intérêt destiné à couvrir les variations de la juste valeur d'une partie des emprunts émis. Cette relation de couverture considérée comme hautement efficace peut être qualifiée de couverture de juste valeur. La variation de la juste valeur de la partie sous-jacente des emprunts s'est élevée à 2,9 millions de CHF (0,8 million de CHF pour l'exercice précédent). Au cours de l'exercice sous revue, ces relations de couverture n'ont généré aucune part inefficace à comptabiliser dans les produits financiers (aucune part inefficace l'exercice précédent).

Couvertures de flux de trésorerie

A la date de clôture du bilan, il existe des swaps de taux d'intérêt sur la prochaine année destinés à couvrir les variations des paiements d'intérêts liés au financement externe de centrales. Ces relations de couverture pouvant être qualifiées de couvertures de flux de trésorerie sont considérées comme hautement efficaces. Leurs gains de réévaluation sont inscrits dans les autres éléments du résultat global (0,1 million de CHF pour l'exercice sous revue, contre 0,2 million de CHF pour l'exercice précédent). Elles n'ont généré aucune part inefficace en 2016.

A la date de clôture du bilan, plusieurs contrats à terme avaient été passés pour couvrir les variations du cours de l'euro. Ces instruments de couverture sont jugés très efficaces et peuvent être qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. Il s'agit d'opérations de couverture du chiffre d'affaires en euros de l'exercice suivant et des engagements d'investissement en cours. Leurs gains de réévaluation sont inscrits dans les autres éléments du résultat global (0,3 million de CHF pour l'année sous revue, 0,8 million de CHF pour l'exercice précédent). Les gains et pertes liés à cet instrument de couverture sont comptabilisés avec la même incidence qu'un contrat principal. Au cours de l'exercice sous revue, ces relations de couverture n'ont généré aucune part inefficace à comptabiliser dans les produits financiers.

Au cours de l'exercice sous revue, une perte de 4,1 millions de CHF (perte de 4,1 millions de CHF l'exercice précédent) issue de la couverture des variations du cours de l'euro et couverte au cours de l'exercice sous revue, a été inscrite dans le chiffre d'affaires net.

Couverture d'investissement net

Au cours des exercices précédents, BKW a placé trois obligations nominatives d'un montant nominatif total de 275,0 millions d'EUR. Ces obligations nominatives ont été émises en Allemagne et apportent ainsi la garantie qu'une partie du financement des projets d'investissement justement menés en Allemagne soit en cohérence avec ce pays et sa monnaie. Elles ont été désignées comme couvertures d'investissement net. Les pertes et gains de change enregistrés sur les obligations nominatives sont inscrits dans les autres éléments du résultat global et compensent de manière proportionnelle les pertes et gains résultant de la conversion des investissements nets à l'étranger. Au cours de l'exercice sous revue, ces relations de couverture n'ont généré aucune part inefficace à comptabiliser dans les produits financiers.

30 Relations avec les parties liées

Le tableau ci-après indique les relations financières conclues pendant les périodes spécifiées entre BKW et les différentes parties liées. Sauf indication contraire ci-après, toutes ces transactions ont été exécutées aux mêmes conditions que les transactions comparables avec des tiers indépendants:

En millions de CHF	Propriétaire		Sociétés exerçant une influence déterminante sur l'entreprise		Sociétés associées		Institutions de prévoyance	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Produits								
– Vente d'énergie	4,0	2,6	35,1	49,2	61,3	49,9		
– Autres ventes et prestations	7,0	8,4	9,2	34,8	35,8	68,1	1,1	1,1
– Intérêts et dividendes	2,3	2,5	2,2	2,2	21,1	36,0		
Charges								
– Achat d'énergie			13,0	13,4	284,0	245,7		
– Redevances hydrauliques	21,4	20,4						
– Autres achats et prestations	0,7	0,4	0,1	0,1	111,0	114,9	30,8	29,9
– Droits et taxes	2,9	2,0						
– Intérêts et dividendes	44,7	44,4	8,4	8,5				
– Impôts sur le bénéfice	14,5	21,1						
Actif								
– Immobilisations financières à long terme	3,1	0,0						
– Prêts					133,3	25,9		
– Droits d'utilisation					13,4	12,9		
– Immobilisations financières à court terme					15,8	46,6		
– Créances et régularisations	2,0	2,4	4,5	7,9	36,7	82,8		
– Liquidités	35,5	36,5						
Engagements								
– Engagements financiers	1,1	1,9	0,0	0,9				
– Droits d'utilisation					0,3	0,3		
– Engagements et régularisations	8,3	18,5	0,2	0,5	62,9	37,8	10,2	11,0

Transactions avec le propriétaire

Le Canton de Berne est l'actionnaire principal de BKW. En tant qu'actionnaire majoritaire, il a une influence déterminante sur l'ensemble des décisions de l'assemblée générale, y compris sur celles concernant l'élection des membres du conseil d'administration et la répartition du bénéfice. BKW entretient des relations de diverses natures avec le Canton de Berne lui-même, mais aussi avec ses autorités, ses institutions de droit public et les sociétés de droit privé dont il détient le contrôle: livraisons d'énergie et autres prestations, achats de matériel et d'autres prestations, ainsi que paiements d'impôts, de redevances hydrauliques et d'autres droits et taxes. L'entreprise conclut également des transactions financières avec la Banque Cantonale Bernoise, dont le Canton de Berne détient la majorité des actions.

Transactions avec les sociétés exerçant une influence déterminante sur BKW

Groupe E SA est représenté dans le conseil d'administration de BKW et a ainsi la possibilité de participer aux décisions relatives à la politique financière et commerciale. BKW lui livre et lui achète de l'énergie, lui achète du matériel et des prestations et lui fournit des prestations. BKW a cédé sa participation de 10,0% dans Groupe E SA au cours de l'exercice sous revue. Groupe E SA a elle-même repris 4,3% sur cette participation. Dans le cadre de cette transaction, BKW a également cédé sa participation dans Gommerkraftwerke AG à Groupe E SA.

Transactions avec les sociétés associées

Les transactions indiquées comprennent, au niveau des produits, des fournitures d'énergie, des transports d'énergie, des dividendes, des prestations de construction/d'ingénierie, d'exploitation d'entreprise et d'entretien/de maintenance, et au niveau des charges, des achats d'énergie, des transports d'énergie, des prestations de matériel/de tiers ainsi que d'autres prestations. Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires facturent l'énergie qu'elles produisent à leurs actionnaires au prix de production. Au cours de l'exercice 2016, les sociétés associées ont emprunté à BKW 56,3 millions de CHF (13,2 millions de CHF l'exercice précédent). Les prêts ont en outre augmenté de 1,7 million de CHF au cours de l'exercice sous revue suite aux changements intervenus dans le périmètre de consolidation (1,0 million de CHF l'exercice précédent). Au cours de l'exercice sous revue, les emprunts ont augmenté de 123,4 millions de CHF à cause de remboursements (1,5 million de CHF l'exercice précédent). En outre, les emprunts ont été ajustés à un montant de 11,0 millions de CHF. Au cours de l'exercice sous revue, BKW a acquis des immobilisations corporelles auprès de sociétés associées au prix de 0,4 million de CHF (0,7 million de CHF l'exercice précédent).

Transactions avec les institutions de prévoyance

Les transactions avec les institutions de prévoyance concernent la prévoyance professionnelle. Elles englobent les contributions versées par l'entreprise en tant qu'employeur, des forfaits de gestion (frais de personnel, d'exploitation et d'administration), des prestations immobilières (gestion d'immeubles), ainsi que des prestations financières (gestion des liquidités, y compris du rendement).

Transactions avec le conseil d'administration et la direction du groupe

Rémunérations

En millions de CHF	2015	2016
Prestations échues à court terme	4,7	3,9
Contributions aux plans de prévoyance	1,5	0,9
Rémunérations en actions	0,6	0,7
Total	6,8	5,5

Les participations aux résultats, qui figurent dans les prestations échues à court terme, correspondent aux parts de l'exercice correspondant dont le montant varie.

Les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration et de la direction du groupe sont détaillées dans le rapport de rémunération publié conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

31 Leasing

31.1 Leasing opérationnel

A la date de clôture du bilan, les paiements minimaux à venir concernant des contrats irrévocables de leasing opérationnel étaient les suivants:

En millions de CHF	Bailleur 31.12.2015	Bailleur 31.12.2016	Preneur de leasing 31.12.2015	Preneur de leasing 31.12.2016
Moins de 1 an	7,9	7,8	7,7	7,0
Entre 1 et 5 ans	16,4	9,0	15,4	14,3
Plus de 5 ans	2,1	1,6	42,8	37,8
Total	26,4	18,4	65,9	59,1

Les contrats de leasing opérationnel correspondent à des contrats de location de bâtiments d'exploitation, des contrats de bail et des leasings de véhicules. Les charges de leasing comptabilisées résultant des contrats de leasing opérationnels s'élevaient à 7,4 millions de CHF au cours de l'année sous revue (7,3 millions de CHF l'exercice précédent).

31.2 Leasing financier

En millions de CHF	Paie- ments de leasing minimaux 31.12.2015	Paie- ments de leasing minimaux 31.12.2016	Valeur actuelle 31.12.2015	Valeur actuelle 31.12.2016
Moins de 1 an	11,8	11,7	8,0	8,3
Entre 1 et 5 ans	40,8	39,9	30,0	31,2
Plus de 5 ans	28,8	19,1	25,7	17,5
Total	81,4	70,7	63,7	57,0
Coûts de financement	-17,7	-13,7		
Valeur actuelle des paiements de leasing minimaux	63,7	57,0		

Le leasing financier est lié aux parcs éoliens qui sont financés par des contrats de leasing à long terme. A la date de clôture du bilan, les engagements inscrits au bilan concernant le leasing s'élevaient au total à 57,0 millions de CHF (63,7 millions de CHF l'exercice précédent), dont 8,3 millions de CHF (8,0 millions de CHF l'exercice précédent) au titre d'engagements financiers à court terme et 48,7 millions de CHF (55,7 millions de CHF l'exercice précédent) au titre d'engagements financiers à long terme.

32 Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie

Les liquidités englobent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et les placements à court terme, d'une durée totale n'excédant pas trois mois, auprès d'établissements financiers.

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Avoirs bancaires et avoirs en caisse	649,2	668,0
Dépôts à terme	185,0	270,0
Total liquidités	834,2	938,0

Les corrections du flux de trésorerie opérationnel qui entraînent des transactions sans incidence sur les liquidités se présentent de la manière suivante:

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Amortissements et dépréciations	213,7	220,4
Résultat des sociétés associées	-65,5	-22,7
Résultat financier	106,7	0,3
Bénéfices/pertes sur la cession d'actifs immobilisés	-8,4	-11,5
Variation des provisions à long terme (hors intérêts)	-138,6	-78,5
Taux de dissolution des droits d'utilisation cédés	-10,3	-10,9
Variation résultant de l'évaluation de dérivés énergétiques	26,4	15,9
Autres positions sans incidence sur les flux de trésorerie	11,1	-10,6
Ajustement total des transactions sans incidence sur les liquidités	135,1	102,4

Les données relatives aux acquisitions de sociétés opérées par le groupe durant l'exercice sous revue sont détaillées à la note 6. Le montant de 195,2 millions de CHF relatif aux acquisitions de sociétés opérées par le groupe correspond au prix d'acquisition de 266,8 millions de CHF, moins les liquidités acquises pour un montant de 49,5 millions de CHF ainsi que les paiements différés et conditionnels du prix d'acquisition au moment de cette dernière, d'un montant de 28,0 millions de CHF, plus les paiements effectués en 2016 relatifs aux paiements différés et conditionnels du prix d'acquisition de 5,4 millions de CHF et les emprunts repris de 0,5 million de CHF.

En ce qui concerne les immobilisations corporelles, 6,6 millions de CHF des cessions et 124,4 millions de CHF des acquisitions étaient sans incidence sur les liquidités (voir note 20).

33 Rémunérations en actions

Les collaborateurs de BKW ont la possibilité de participer au capital-actions de BKW SA à des conditions préférentielles. La possibilité de participation fixée annuellement prévoit de mettre un certain nombre d'actions à la disposition du personnel exerçant une activité à titre principal au sein de BKW (hors direction du groupe et cadres supérieurs) et des membres du conseil d'administration. Les actions en question sont vendues à un prix préférentiel défini et sont assorties d'une période de blocage. Au cours de l'exercice sous revue, il était possible d'acquérir jusqu'à 334 875 actions BKW (287 652 actions l'exercice précédent) à un tarif préférentiel. Pour l'exercice 2016, 89 411 actions (82 141 actions l'exercice précédent) d'une valeur unitaire de 27,00 CHF (20,00 CHF l'exercice précédent) ont été attribuées. La juste valeur unitaire des actions concernées était de 38,50 CHF (33,00 CHF l'exercice précédent). Les charges de personnel liées à cette rémunération en actions se sont élevées à 1,0 million de CHF (1,1 million de CHF l'exercice précédent). Aucun droit de souscription n'était ouvert à la date de clôture du bilan.

Par ailleurs, une participation aux résultats est versée aux membres de la direction du groupe et aux cadres supérieurs sous la forme d'actions BKW dans le cadre de leur rémunération annuelle de base fixe. L'attribution des actions intervient chaque année pour l'exercice annuel en cours. Les actions sont soumises à une période de blocage. Durant l'exercice 2016, 40 067 actions (45 394 actions l'exercice précédent) d'une juste valeur unitaire de 45,20 CHF (37,55 CHF l'exercice précédent) ont été attribuées. Les charges de personnel comptabilisées se sont élevées à 1,8 million de CHF (1,8 million de CHF l'exercice précédent). Aucun droit de souscription n'était ouvert à la date de clôture du bilan.

L'attribution des actions au personnel, dans les deux situations décrites, n'est soumise à aucune autre condition. Il n'y a donc pas de période d'acquisition des droits (vesting period) et la rémunération est saisie à la date d'attribution (grant date). La juste valeur des actions est calculée sur la base de leur cours en Bourse. Les charges correspondantes sont comptabilisées dans les charges de personnel au moment de l'attribution des actions. Dans le plan de participation au capital-actions de la société, les charges de personnel correspondent à la différence entre la juste valeur et le prix préférentiel payé par les collaborateurs.

34 Sociétés du groupe avec participations ne donnant pas le contrôle

Avec la société BKW Netzbeteiligung SA sise en Suisse, BKW détient une société du groupe avec une participation ne donnant pas le contrôle. La société BKW Netzbeteiligung SA a notamment des parts plus importantes dans Swissgrid SA. Grâce à l'acquisition d'environ 25,9 % des actions Swissgrid au cours de l'année sous revue, la société BKW Netzbeteiligung SA détient désormais près de 36,4 % des actions de Swissgrid. L'acquisition de parts supplémentaires dans Swissgrid SA a été financée par BKW Netzbeteiligung SA au moyen d'une augmentation des capitaux propres. Les participations ne donnant pas le contrôle ont contribué à cette augmentation des capitaux propres à hauteur de 131,7 millions de CHF.

C'est pourquoi les informations financières concernant BKW Netzbeteiligung SA sont présentées séparément dans le tableau suivant. Les chiffres s'entendent avant élimination des opérations internes au groupe.

En millions de CHF	BKW Netzbeteiligung SA	
	31.12.2015	31.12.2016
Participations ne donnant pas le contrôle exprimées en pourcentage	49,9 %	49,9 %
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	47,8	181,6
Résultat affecté aux participations ne donnant pas le contrôle	0,5	2,3
Dividendes versés pour les participations ne donnant pas le contrôle	0,0	0,3
Bilan		
Actif immobilisé	94,7	361,7
Actif circulant	17,3	5,2
Engagements à long terme	0,0	0,0
Engagements à court terme	16,2	3,0
Compte de pertes et profits		
Produits financiers	1,4	7,8
Bénéfice net	1,1	4,6
Flux de trésorerie		
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation	0,9	2,5
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement	0,0	-266,9
Cash-flow résultant de l'activité de financement	0,0	263,4

35 Actifs et engagements évalués à leur juste valeur

Dans le cadre de la procédure d'évaluation, les actifs et engagements évalués à leur juste valeur sont classés selon les niveaux hiérarchiques suivants:

- Niveau 1: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est exclusivement déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des engagements identiques. BKW classe actuellement à ce niveau hiérarchique les actions cotées en Bourse et les futures relevant du négoce d'énergie.
- Niveau 2: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est essentiellement déterminée par des paramètres basés sur des données de marché directement ou indirectement observables. Ces paramètres ont un impact significatif sur la juste valeur. BKW classe à ce niveau hiérarchique les produits dérivés de gré à gré (tous les contrats à terme relevant du négoce d'énergie, les swaps de taux d'intérêt et les opérations à terme sur devises) ainsi que les parts détenues par l'entreprise dans la fortune nette des fonds d'Etat (fonds de désaffectation et fonds de gestion de la Confédération). La fortune des fonds d'Etat étant gérée par la Confédération, BKW n'a pas accès aux actifs gérés. Conformément à la stratégie de placement fixée, la fortune des fonds est en grande partie investie dans des produits aux prix cotés sur des marchés actifs. Des investissements limités dans des actifs non associés à des prix cotés sur des marchés actifs sont également possibles. Leur évaluation est assurée par le dépositaire central (Global Custodian). BKW n'exerce aucune influence sur les procédures d'évaluation. Les comptes annuels des fonds sont contrôlés chaque année par un organe de révision externe et publiés par les autorités fédérales compétentes.
- Niveau 3: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est essentiellement déterminée par des paramètres qui ne sont pas basés sur des données de marché observables. BKW classe principalement à ce niveau hiérarchique les titres non cotés en Bourse des catégories «Immobilisations financières disponibles à la vente», «Paievements conditionnels du prix d'acquisition» et «Engagements à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle». Leur évaluation nécessite l'estimation par le management de facteurs non observables. Les justes valeurs des actifs financiers affectés au niveau 3 ont été déterminées au moyen de la méthode du cash-flow actualisé et corrigées d'un WACC de 5,4 % (5,4 % l'exercice précédent). Une marge constante (la croissance annuelle de la marge correspond à l'inflation) est appliquée aux modèles d'évaluation. Les paiements conditionnels du prix d'acquisition ainsi que les engagements à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle résultent de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs ont été déterminées en tenant compte des flux de paiement attendus, des prévisions de vente et d'autres critères de performance. Une variation de 10 % des principaux facteurs non observables n'aurait pas d'impact majeur sur le résultat global ni sur les fonds propres de BKW.

Comme pendant la période de référence, aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu pendant la période sous revue.

En millions de CHF	Valeurs comptables 31.12.2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Immobilisations financières à court terme				
– Titres détenus à des fins de négoce	147,2	147,2		
Stocks				
– Certificats (négoce en compte propre)	0,7	0,7		
Produits dérivés (à court et long termes)	174,1		174,1	
Immobilisations financières à long terme				
– Immobilisations financières disponibles à la vente	18,5			18,5
– Créances envers les fonds d'Etat	1 068,4		1 068,4	
Passifs financiers évalués à leur juste valeur				
Produits dérivés (à court et long termes)	–157,4		–157,4	

En millions de CHF	Valeurs comptables 31.12.2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Immobilisations financières à court terme				
– Titres détenus à des fins de négoce	143,0	143,0		
Stocks				
– Certificats (négoce en compte propre)	45,9	45,9		
Produits dérivés (à court et long termes)	141,2		141,2	
Immobilisations financières à long terme				
– Immobilisations financières disponibles à la vente	159,5	54,6		104,9
– Créances envers les fonds d'Etat	930,7		930,7	
Passifs financiers évalués à leur juste valeur				
Produits dérivés (à court et long termes)	–105,8		–105,8	

Engagements également évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2016:

- Des emprunts obligataires d'un montant de 117,3 millions de CHF (120,0 millions de CHF l'exercice précédent) comme faisant partie d'une relation de couverture de juste valeur (niveau 2);
- D'autres engagements d'un montant de 44,5 millions de CHF (46,3 millions de CHF l'exercice précédent) issus de paiements conditionnels du prix d'acquisition liés aux regroupements d'entreprises (niveau 3) et un montant de 16,0 millions de CHF (aucun pour l'exercice précédent) pour les engagements à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle (niveau 3).

Les dettes et les actifs évalués à leur juste valeur du niveau 3 ont enregistré les variations suivantes au cours de la période sous revue:

En millions de CHF	Paiements conditionnels du prix d'acquisition		Immobilisations financières disponibles à la vente	
	2015	2016	2015	2016
Etat au 01.01	1,5	46,3	103,1	104,9
Entrées	50,2	21,0	2,9	1,8
Sorties	–2,0	–5,9		–51,2
Ajustements de valeur				
– Réalisations portées au compte de pertes et profits	–3,4	–16,5		–43,5
– Ajustement de valeur saisi dans les autres éléments du résultat global		–0,4	–1,1	6,5
Etat au 31.12	46,3	44,5	104,9	18,5

36 Informations sur les actifs et les engagements financiers

36.1 Valeurs comptables par poste du bilan et répartition dans les catégories d'évaluation conformément à la norme IAS 39

Actifs financiers

En millions de CHF	Note	Prêts et créances		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		Disponibles à la vente		Total
		2015	2016	2015	2016	2015	2016	
Liquidités	32	834,2	938,0					938,0
Créances résultant de ventes et de prestations	15	498,7	569,0					569,0
Autres créances financières à court terme	15	36,1	92,0					92,0
Immobilisations financières à court terme	18	417,2	162,3	143,0	147,2			309,5
Produits dérivés (à court et à long terme)	28			141,2	174,1			174,1
Comptes de régularisation financiers	17	55,4	124,2					124,2
Immobilisations financières à long terme	18	152,5	117,0			159,5	18,5	135,5
Total		1 994,1	2 002,5	284,2	321,3	159,5	18,5	2 342,3

Engagements financiers

En millions de CHF	Note	Engagements à leur valeur d'acquisition au coût amorti		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		Inscription au bilan selon IAS 17		Total
		2015	2016	2015	2016	2015	2016	
Engagements résultant de ventes et de prestations	22	249,9	375,4					375,4
Autres engagements financiers à court terme	22	113,1	93,1	7,7	16,5			109,6
Engagements financiers à court terme	23	45,9	74,1			8,0	8,3	82,4
Produits dérivés (à court et à long terme)	28			105,8	157,4			157,4
Comptes de régularisation financiers	17	168,5	127,2					127,2
Engagements financiers à long terme	23	1 456,5	1 438,0	120,0	117,3	55,7	48,7	1 604,0
Autres engagements financiers à long terme	26	2,0	81,8	38,6	44,1			125,9
Total		2 035,9	2 189,6	272,1	335,3	63,7	57,0	2 581,9

Compte tenu des faibles durées résiduelles, les prêts, créances et engagements financiers inscrits à leur valeur d'acquisition selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif présentent des justes valeurs proches de leurs valeurs comptables. Les emprunts obligataires et convertibles comptabilisés dans les engagements financiers à long terme présentaient quant à eux au samedi 31 décembre 2016 une juste valeur différente de leur valeur comptable. A la fin de l'exercice, le cours boursier des emprunts (niveau hiérarchique 1 de la juste valeur) s'élevait à 1 270,3 millions de CHF (1 272,1 millions de CHF pour l'exercice précédent), et la valeur comptable à 1 133,0 millions de CHF (1 153,4 millions de CHF pour l'exercice précédent).

36.2 Résultats nets des actifs et engagements financiers par catégorie d'évaluation, conformément à la norme IAS 39

Résultat net

En millions de CHF	Prêts et créances		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		Disponibles à la vente		Engagements à leur valeur d'acquisition au coût amorti		Total	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Compris dans le chiffre d'affaires net:										
– Résultat du négoce d'énergie pour compte propre			8,4	12,2					8,4	12,2
– Résultat de la couverture des variations du prix de l'énergie			–18,6	2,4					–18,6	2,4
Compris dans les autres produits d'exploitation:										
– Modification des paiements conditionnels du prix d'acquisition			3,4	16,5					3,4	16,5
Variation ajustements de valeur	1,3	4,3							1,3	4,3
Compris dans le résultat financier:	7,1	–15,0	3,2	4,0	2,2	52,2	–49,2	–47,0	–36,7	–5,8
Comptabilisés via les autres éléments du résultat global:					–0,3	–45,9			–0,3	–45,9
Total	8,4	–10,7	–3,6	35,1	1,9	6,3	–49,2	–47,0	–42,5	–16,3

Au cours des exercices présentés, aucun instrument financier n'a été désigné comme étant évalué à sa juste valeur. En raison de l'application du concept de matérialité suite à la révision de la norme IAS 1, les chiffres ne sont présentés que sous forme de sommes dans le tableau ci-dessus. Les chiffres de l'exercice précédent ont été ajustés en conséquence.

36.3 Conventions de compensation

Dans le cadre de ses activités, BKW conclut des affaires mutuelles avec divers partenaires contractuels. Les créances et les engagements mutuels ainsi constitués sont inscrits au bilan à leur valeur nette dans la mesure où des procédures de compensation ont été convenues dans un contrat et où les conditions préalables à la compensation des postes du bilan sont remplies.

Les montants suivants sont inscrits au bilan à la valeur nette au jour d'établissement:

En millions de CHF	2015			2016		
	Valeurs brutes	Compensation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Compensation	Valeurs nettes
Créances résultant de ventes et de prestations	802,1	–303,4	498,7	1 043,8	–474,8	569,0
Engagements résultant de ventes et de prestations	–553,3	303,4	–249,9	–850,2	474,8	–375,4
Valeurs de remplacement positives	590,2	–460,8	129,4	840,3	–675,6	164,7
Valeurs de remplacement négatives	–561,7	460,8	–100,9	–827,6	675,6	–152,0

37 Gestion des risques financiers

37.1 Principes de la gestion des risques

La gestion des risques constitue l'un des piliers de la gestion de l'entreprise et vise à fournir aux instances décisionnelles une image fidèle des risques liés à chacune des activités commerciales. Elle repose sur un processus de gestion des risques dont l'objectif est d'assurer de manière systématique l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques, y compris le suivi de l'application des mesures. Le processus de gestion des risques est intégré au processus de gestion financière.

La gestion des risques s'appuie sur des principes prédéfinis, applicables aux risques opérationnels, aux risques de marché, de cours, de change, de taux et de crédit, ainsi qu'aux risques liés aux liquidités et aux placements à court et à long termes. Le groupe assure la surveillance et la gestion de l'ensemble de ces risques. L'unité Risk management dépend directement du chef Finances et controlling. Elle fixe les règles applicables à l'ensemble du groupe en matière de mesure des risques et effectue l'agrégation des risques à l'échelle du groupe.

L'éventail des risques surveillés par la direction du groupe inclut les risques liés à l'activité opérationnelle ainsi que les risques liés à la stratégie et à son application dans le cadre de projets. Un comité de gestion des risques constitué à l'échelon de la direction du groupe prépare pour cette dernière des dossiers et des rapports en matière de risques visant à faciliter la prise de décisions. Ce comité est un organe consultatif qui, dans le cadre de procédures clairement définies, transmet à la direction du groupe des recommandations indépendantes sur les questions relatives aux risques. La dernière évaluation du conseil d'administration concernant les risques liés aux activités opérationnelles remonte à sa réunion du 1^{er} décembre 2016.

37.2 Risques de crédit

Les risques de crédit correspondent à l'éventualité d'une perte résultant du non-respect d'engagements contractuels par une contrepartie. Pour les créances résultant de ventes et de prestations dans le cadre des opérations de négoce d'énergie, des activités de ventes ainsi que pour les placements de liquidités, le groupe BKW applique une gestion standardisée des risques, qui comprend la définition de limites de risque pour chacun des partenaires commerciaux.

Le risque de crédit est géré de manière centralisée par l'unité Risk management, selon un processus articulé autour de deux axes: l'examen de la solvabilité, y compris l'octroi et la surveillance des limites, d'une part; et le reporting d'autre part. L'examen de la solvabilité consiste à attribuer une classe de solvabilité à la contrepartie en utilisant un système de notation interne analogue à la nomenclature Standard & Poor (S & P). Une notation à partir de BBB-correspond par exemple à un Investment Grade. Le classement est calculé sur la base de l'approche Bâle II, fondée sur la notation interne. Les notations externes publiées par des agences de notation réputées sont également prises en compte dans l'examen de la solvabilité. La classe de solvabilité retenue et le montant des fonds propres déterminent la limite octroyée à la contrepartie.

Le tableau ci-après indique le risque de crédit afférent, à la date de clôture du bilan, aux créances résultant de ventes et de prestations, aux produits dérivés à valeur de remplacement positive ainsi qu'aux placements en compte courant et à terme auprès d'établissements de crédit, par classe de solvabilité. Le processus de notation standardisé concerne les contreparties commerciales et bancaires ainsi que les contreparties de distribution ou encore les autres contreparties au-dessus d'un certain seuil de risque de crédit. Le contrôle des autres contreparties fait l'objet d'une gestion décentralisée fondée sur des approches individualisées.

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Notation AAA à AA-	581,0	406,9
Notation A+ à BBB-	1 020,7	1 049,8
Notation BB+ et inférieure	17,0	46,9
Autres contreparties	250,4	287,5
Total	1 869,1	1 791,1
Eléments compris dans les postes du bilan:		
– Créances résultant de ventes et de prestations	498,7	569,0
– Produits dérivés (à court et à long terme)	141,2	174,1
– Immobilisations financières à court terme (placements à terme uniquement)	395,0	110,0
– Liquidités	834,2	938,0

Le risque maximal de crédit (sans les sûretés fournies) équivaut au montant des actifs financiers monétaires en cours à la date de clôture du bilan. Au 31 décembre 2016, le risque maximal de crédit encouru par BKW s'élevait à 2 323,8 millions de CHF (2 278,3 millions de CHF l'exercice précédent) et correspondait à la valeur comptable de tous les actifs financiers selon la note 36.1, à l'exception des instruments de fonds propres y figurant. Pour atteindre le montant maximal de dommage ainsi calculé, il faudrait non seulement que toutes les contreparties deviennent insolvables simultanément, mais aussi que les sûretés et conventions de compensation existantes ne puissent pas être réalisées.

A la date de clôture du bilan, les sûretés fournies s'élevaient à 81,6 millions de CHF (73,0 millions de CHF l'exercice précédent) et augmentaient d'autant le risque maximal de défaillance.

Les sûretés sont principalement exigées des contreparties dans le cadre des opérations de négoce d'énergie, le donneur de sûreté étant soumis à un examen de solvabilité avec octroi de notation. Les sûretés permettent aux clients avec Investment Grade de bénéficier d'une limite plus élevée que celle en principe autorisée par leur notation. Les opérations avec des contreparties avec Investment Grade ne sont généralement possibles qu'avec apport de sûretés. Les sûretés peuvent couvrir aussi bien des positions facturées que des positions non facturées. Les créances résultant de ventes et de prestations ainsi que les produits dérivés inscrits au bilan au 31 décembre 2016 étaient couverts par des sûretés d'un montant total de 98,9 millions de CHF (136,6 millions de CHF l'exercice précédent).

L'octroi d'un crédit d'un montant excessif à un client unique déboucherait sur un cumul de risques. En cas de défaillance de la contrepartie, la perte potentielle et les amortissements nécessaires seraient particulièrement élevés. C'est pourquoi BKW s'attache à répartir de façon adéquate les risques et les limites. Elle a notamment fixé une limite maximale pour chaque classe de solvabilité.

D'un point de vue géographique, les risques de crédit sont fortement concentrés en Suisse. A la date de clôture du bilan, 81 % des risques de crédit se rapportaient à des contreparties en Suisse (85 % l'exercice précédent).

37.3 Risques de liquidités

La liquidité d'une entreprise désigne son aptitude à faire face, à tout moment, à l'intégralité de ses échéances financières.

La gestion des liquidités à l'échelle du groupe se fonde sur la planification à moyen terme, le budget et les prévisions. La planification des liquidités est effectuée pour l'ensemble du groupe à partir de ces éléments, mais en tenant compte des informations actuelles, sur un horizon glissant de douze mois. Cette planification permet de contrôler le fondement des mesures à long terme sur la base d'informations actuelles, d'identifier d'éventuels problèmes de liquidités et de définir des mesures stratégiques pour optimiser le résultat financier.

Informations sur les durées résiduelles des engagements financiers

Les tableaux ci-après présentent les données relatives aux durées résiduelles ainsi qu'aux flux de trésorerie des engagements financiers.

En millions de CHF	Note	Valeurs comptables au 31.12.2016	Exigibilité à 1 an	Exigibilité entre 1 et 2 ans	Exigibilité entre 2 et 3 ans	Exigibilité entre 3 ans et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
Engagements financiers non dérivés							
Engagements résultant de ventes et de prestations	22	375,4	375,4				
Autres engagements financiers à court terme	22	109,6	109,6				
Comptes de régularisation financiers	17	127,2	127,2				
Engagements financiers	23	1 686,4	76,1	217,7	437,3	227,9	1 169,7
Autres engagements financiers à long terme	26	125,9		24,7	49,1	41,0	7,4
Total engagements non dérivés		2 424,5	688,3	242,4	486,4	268,9	1 177,1
Actifs et engagements financiers dérivés							
Dérivés énergétiques/Options							
– Valeurs de remplacement positives	28	164,7	138,3	28,1	10,2		
– Valeurs de remplacement négatives	28	–152,0	–130,4	–24,9	–8,6		
Valeurs de remplacement nettes		12,7	7,9	3,2	1,6	0,0	0,0
Opérations à terme sur devises et swaps							
– Valeurs de remplacement positives	28	9,4	1,4	0,1	8,1		
– Valeurs de remplacement négatives	28	–5,4	–0,6	–0,4			–4,6
Valeurs de remplacement nettes		4,0	0,8	–0,3	8,1	0,0	–4,6
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
– Sorties de trésorerie brutes			–4 628,6	–640,6	–158,9	–1,3	
– Entrées de trésorerie brutes			4 596,2	658,2	162,7		

En millions de CHF	Note	Valeurs comptables au 31.12.2015	Exigibilité à 1 an	Exigibilité entre 1 et 2 ans	Exigibilité entre 2 et 3 ans	Exigibilité entre 3 ans et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
Engagements financiers non dérivés							
Engagements résultant de ventes et de prestations	22	249,9	249,9				
Autres engagements financiers à court terme	22	120,8	120,8				
Comptes de régularisation financiers	17	168,5	168,5				
Engagements financiers	23	1 502,4	65,7	64,5	227,3	619,3	1 178,6
Autres engagements financiers à long terme	26	40,6	0,2	0,4	2,4	36,4	1,2
Total engagements non dérivés		2 074,5	597,4	64,9	229,7	655,7	1 179,8
Actifs et engagements financiers dérivés							
Dérivés énergétiques/Options							
– Valeurs de remplacement positives	28	129,4	99,7	38,0	10,1		
– Valeurs de remplacement négatives	28	–100,9	–85,2	–26,0	–8,1		
Valeurs de remplacement nettes		28,5	14,5	12,0	2,0	0,0	0,0
Opérations à terme sur devises et swaps							
– Valeurs de remplacement positives	28	11,8	1,0			11,1	
– Valeurs de remplacement négatives	28	–4,9	–0,3	–0,3			–4,6
Valeurs de remplacement nettes		6,9	0,7	–0,3	0,0	11,1	–4,6
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
– Sorties de trésorerie brutes			–3 748,1	–1 153,9	–273,8	–2,5	
– Entrées de trésorerie brutes			3 695,5	1 174,7	292,2		

Les montants en devises ont été convertis au cours valable à la date de clôture du bilan. Les flux de trésorerie des engagements rémunérés présentés dans le tableau incluent les intérêts correspondants. Les flux de trésorerie générés par les instruments financiers dérivés sont présentés sans prise en compte des conventions de compensation (netting agreements). L'emprunt convertible entraînera un flux de trésorerie à hauteur de la valeur nominale de l'emprunt (133,5 millions de CHF) au moment de son échéance (en 2020).

37.4 Risques de marché

Les risques de marché résultent des variations de prix et de cours relatives aux positions non couvertes des opérations énergétiques et financières. La politique de BKW en matière de risques autorise la prise de positions ouvertes maintenues sous surveillance. Les risques de prix de l'énergie, de taux, de Bourse, de change ainsi que les risques de prix des certificats de CO₂ font l'objet d'une gestion centralisée. Les risques de marché auxquels BKW est exposée sont regroupés à l'échelle du groupe dans un portefeuille de risque global, ce qui permet de prendre en compte les interdépendances qui peuvent exister entre les différents types de risques (corrélations et effets de diversification qui en découlent) ainsi que d'analyser systématiquement et de maîtriser efficacement le risque global. Les limites de valeur exposée (value at risk), nécessaires à la gestion des risques, doivent être validées par la direction du groupe.

37.4.1 Risques boursiers

Les risques boursiers auxquels BKW est exposée sont liés aux actifs financiers détenus à des fins de négoce, aux actifs financiers disponibles à la vente, ainsi qu'aux créances envers les fonds d'Etat (cf. note 18). Les créances envers les fonds d'Etat n'entrent pas dans la définition que la norme IAS 32 donne des instruments financiers. Elles sont donc exclues des informations qui sont présentées ci-après sur la mesure des risques.

37.4.2 Risques de taux

La production d'électricité ainsi que les réseaux de transport et de distribution requièrent d'importants capitaux. Le financement se fait généralement à long terme avec des échéances échelonnées. Ainsi, l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur les résultats financiers demeure faible. En complément, BKW recourt à des instruments de couverture de taux lorsque le besoin s'en fait ressentir. L'entreprise place ses liquidités à court ou à moyen terme essentiellement dans des positions à revenu variable.

37.4.3 Risques de change

La plupart des transactions d'énergie se traitent en euros. Les fluctuations des taux de change ont des répercussions sur les actifs et sur les résultats présentés en francs suisses. Les positions en devises sont couvertes, dans tous les cas où cela est jugé nécessaire, par des opérations à terme en devises ou la conclusion de swaps de devises.

37.4.4 Risques de prix de l'énergie/des certificats de CO₂

Concernant le négoce d'énergie et de certificats de CO₂, BKW recourt à des positions non couvertes à la fois dans le cadre de la gestion d'actifs et dans le cadre des opérations pour compte propre, les limites autorisées pour ces dernières étant toutefois faibles comparativement à celles de la gestion d'actifs. Pour le négoce d'énergie, il ne peut être pris de positions non couvertes importantes que pour l'exercice en cours et les trois exercices suivants. Pour le négoce de certificats de CO₂, le créneau autorisé est limité à 2021.

37.4.5 Mesure des risques

Les risques de taux, les risques boursiers et les risques de change font régulièrement l'objet d'un calcul de la valeur exposée (value at risk, VaR) et d'un rapport correspondant. BKW utilise à cet effet un niveau de confiance de 99%, en appliquant une durée de détention d'un an pour les intérêts et les actions et d'un jour pour les devises.

Value at Risk

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Intérêts	11,7	9,5
Cours des actions, instruments financiers disponibles à la vente	57,2	8,6
Devises	8,4	2,7

La valeur exposée indique le risque de variation de la valeur d'un portefeuille donné sur un horizon de douze mois, ou d'un jour, compte tenu des différents risques susceptibles de survenir et du niveau de confiance défini. Les chiffres présentés auraient une incidence sur le résultat et donc également sur les fonds propres.

Sauf en cas de dépréciation, les fluctuations de valeur des instruments financiers disponibles à la vente n'ont aucune incidence sur le résultat annuel, mais sont directement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le risque d'une évolution défavorable des prix des positions non couvertes sur l'électricité, le gaz, les certificats de CO₂, le charbon (financier) et le pétrole (financier) est calculé à l'aide de la Cross-Commodity-Value-at-Risk (CC-VaR). Cette dernière tient compte des interdépendances entre les matières premières citées. Le calcul est effectué au moyen d'une modélisation de type Monte-Carlo, sur la base d'une durée de détention d'un jour et d'un niveau de confiance de 99 %. L'évaluation des paramètres de modélisation repose sur une période d'observation glissante de 260 jours. Le risque est géré à l'aide de limites relatives à la fois à la CC-VaR, aux positions et aux volumes de négoce. Une limite relative aux pertes s'applique par ailleurs au négoce pour compte propre. Au 31 décembre 2016, la CC-VaR s'élève à 1,7 million de CHF (1,1 million de CHF l'exercice précédent).

38 Engagements conditionnels et engagements d'investissement

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Engagements de garantie		
– en faveur de sociétés associées	17,7	16,6
– en faveur de tiers	55,3	65,0
Engagements d'investissement	300,0	110,8
Total	373,0	192,4

Engagements conditionnels

Les garanties accordées sont constituées pour 7,4 millions de CHF (8,4 millions de CHF l'exercice précédent) de garanties présentant une durée inférieure ou égale à douze mois. Les garanties d'un montant de 15,9 millions de CHF (12,1 millions de CHF l'exercice précédent) n'étaient pas limitées dans le temps.

Les exploitants de centrales nucléaires sont soumis à une obligation limitée d'effectuer des versements complémentaires au Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et au Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires pour le cas où l'un des redevables ne serait plus en mesure d'assurer ses versements.

En cas de sinistre, les exploitants de centrales nucléaires affiliés au pool d'assureurs européen EMANI auraient l'obligation contractuelle de payer un supplément correspondant à six primes annuelles. Pour BKW, cela correspond à un engagement maximal d'environ 1,5 million de CHF (1,5 million de CHF l'exercice précédent).

Les contrats de partenariat existants stipulent que les actionnaires des entreprises partenaires sont tenus de payer les frais annuels proportionnellement à leurs participations (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus).

Engagements d'investissement

Les engagements d'investissement concernent notamment les parcs éoliens en construction en France et en Norvège. Il est prévu que les parcs éoliens soient raccordés au réseau entre 2017 et 2020. Les coûts d'investissement escomptés pour BKW se montent à un total de 124,5 millions d'EUR. Au samedi 31 décembre 2016, 28,5 millions d'EUR environ avaient été investis.

39 Événements survenus après la clôture du bilan

Au premier trimestre 2017, BKW a acquis plusieurs autres entreprises. L'acquisition de Raboud SA s'est faite au début de l'année 2017. Grâce à cette acquisition, BKW est désormais aussi présente en Suisse romande dans le domaine de la technique du bâtiment. Raboud SA emploie près de 50 collaborateurs.

En outre, diverses sociétés d'ingénierie ont été acquises en Allemagne au premier trimestre: en février, le groupe QSB a été repris. Avec ses 56 collaborateurs, QSB, groupe actif à l'échelle internationale, jouit d'une expérience approfondie dans les domaines du contrôle non destructif, de l'inspection et de l'assurance qualité. C'est également au premier trimestre que BKW a acquis la majorité de la société Giesen-Gillhoff-Loomans GbR. Avec ses 33 collaborateurs, ce bureau d'études est actif dans l'équipement technique de bâtiments. BKW étend ainsi sa gamme de prestations.

Début mars, BKW a acquis en complément la société allemande ASSMANN BERATEN + PLANEN. L'entreprise d'ingénierie sise à Berlin qui emploie 465 personnes fait partie des grands planificateurs généraux et des conducteurs de projets d'Allemagne. Avec cette acquisition, BKW renforce son réseau international de savoir-faire en matière d'ingénierie pour de grands projets.

Le chiffre d'affaires annuel des entreprises acquises se monte à un total de près de 70 millions de CHF. L'allocation des prix d'acquisition de ces entreprises n'est pas encore terminée, car les acquisitions ont eu lieu peu avant l'achèvement et la validation des comptes annuels. Avec ces transactions, BKW s'attend à un goodwill inférieur à une dizaine de millions. Les entreprises acquises sont rattachées au domaine d'activité Prestations.

Approbation des comptes du groupe

Le conseil d'administration de BKW a approuvé la publication des présents comptes du groupe le mardi 14 mars 2017. Les comptes du groupe doivent être approuvés par l'assemblée générale des actionnaires BKW du 12 mai 2017.

Périmètre de consolidation

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part, directe	Date de clôture relevant du droit commercial
Sociétés du groupe									
Suisse									
A. Dietrich Kälte Klima Lüftung AG			●		Beringen	0,2	CHF	100,0	31.12.
AEK Elektro AG			●		Soleure	0,5	CHF	100,0	31.12.
AEK Energie AG	●	●	●	●	Soleure	6,0	CHF	93,2	31.12.
AEK onyx AG			●		Soleure	1,0	CHF	100,0	31.12.
AEK Pellet AG	●				Balsthal	9,0	CHF	100,0	31.12.
ahoch AG			●		Dübendorf	0,3	CHF	100,0	31.12.
ahoch AG, Rotkreuz			●		Risch	0,1	CHF	100,0	31.12.
Aicher, De Martin, Zweng AG			●		Lucerne	0,1	CHF	100,0	31.12.
antec group AG			●		Dübendorf	0,4	CHF	100,0	31.12.
Aqua Innovation GmbH			●		Risch	0,1	CHF	100,0	31.12.
Arnold AG			●		Wangen an der Aare	0,5	CHF	100,0	31.12.
Arpe AG			●		Buckten	0,1	CHF	100,0	31.12.
Balzer Ingenieure AG			●		Coire	0,1	CHF	100,0	31.12.
Baumeler Leitungsbau AG			●		Buchrain	0,1	CHF	100,0	31.12.
BEBAG Bioenergie Bätterkinden AG	●				Bätterkinden	0,1	CHF	56,0	31.12.
BKW EES SA			●		Etziken	2,1	CHF	100,0	31.12.
BKW Energie SA	●	●	●	●	Berne	132,0	CHF	100,0	31.12.
BKW ISP AG			●		Ostermundigen	0,9	CHF	100,0	31.12.
BKW ISP Gebäudetechnik AG			●		Dübendorf	0,2	CHF	100,0	31.12.
BKW Netzbeteiligung SA		●			Berne	25,2	CHF	50,1	31.12.
BKW Réseau Suisse SA		●			Berne	0,1	CHF	100,0	31.12.
BKW Valais SA	●				Viège	0,1	CHF	100,0	31.12.
Cantoni Haustechnik AG			●		Wohlen	0,2	CHF	100,0	31.12.
cc energie sa			●		Morat	1,0	CHF	66,7	31.12.
Centrale biomasse Otelfingen SA	●				Otelfingen	0,5	CHF	50,0	31.12.
CORELL Technologies Sàrl			●		Martigny	0,02	CHF	100,0	31.12.
Curea Elektro AG			●		Landquart	0,2	CHF	100,0	31.12.
Elektrizitätswerke Wynau AG	●				Langenthal	0,1	CHF	100,0	31.12.
Elektro Aebi AG			●		Aeschi (SO)	0,3	CHF	100,0	31.12.
Elektro Feuz AG			●		Grindelwald	0,1	CHF	100,0	31.12.
Elektro Zaugg GmbH			●		Soleure	0,02	CHF	100,0	31.12.
Emeltec Sàrl			●		Martigny	0,04	CHF	100,0	31.12.
Energie Biberist AG EBAG	●				Biberist	5,0	CHF	65,0	31.12.
Frey + Gnehm Ingenieure AG			●		Olten	0,1	CHF	100,0	31.12.
Hertig Haustechnik AG			●		Wohlen (AG)	0,1	CHF	100,0	31.12.
Holzwärme Grindelwald AG	●				Grindelwald	2,5	CHF	93,4	31.12.
Inag-Nievergelt AG			●		Zürich	0,7	CHF	80,0	31.12.
inelectro sa			●		Porrentruy	0,5	CHF	100,0	31.12.
Ingenieurteam IFE AG			●		Widnau	0,2	CHF	100,0	31.12.
IWAG Ingenieure AG			●		Zürich	0,1	CHF	100,0	31.12.
Juvent SA	●				Saint-Imier	6,0	CHF	65,0	31.12.
Karl Waechter AG			●		Zürich	0,1	CHF	100,0	31.12.
Kasteler-Guggisberg AG			●		Berne	0,2	CHF	100,0	31.12.
Kraftwerk Gohlhaus AG	●				Lützelflüh	1,3	CHF	59,9	31.12.
Kraftwerk Lauenen AG	●				Lauenen	2,0	CHF	85,0	31.12.
Société Mont-Soleil	●				Berne	–	CHF	60,0	31.12.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part, directe	Date de clôture relevant du droit commercial
Sociétés du groupe (suite)									
Kraftwerk Spiggebach AG	●				Reichenbach im Kandertal	3,8	CHF	51,0	31.12.
Kraftwerke Fermelbach AG	●				St. Stephan	4,5	CHF	80,0	31.12.
Kraftwerke Kander Alp AG	●				Kandersteg	2,5	CHF	60,0	31.12.
Kraftwerke Milibach AG	●				Wiler (Lötschen)	1,0	CHF	80,0	31.12.
Kraftwerke Ragn d'Err AG	●				Surses	6,0	CHF	80,0	31.12.
Lami SA			●		Martigny	0,2	CHF	100,0	31.12.
Lutz Bodenmüller AG			●		Beringen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Marcel Rieben Ingenieure AG			●		Köniz	0,1	CHF	100,0	31.12.
Marzolo & Partner AG			●		Uster	0,1	CHF	100,0	31.12.
Mollet Energie AG			●		Soleure	0,2	CHF	100,0	31.12.
Neukom Installationen AG			●		Rafz	0,2	CHF	100,0	31.12.
Onyx Energie Dienste AG	●		●		Langenthal	2,0	CHF	100,0	31.12.
Onyx Energie Mittelland AG	●	●			Langenthal	10,5	CHF	100,0	31.12.
Onyx Energie Netze AG		●	●		Langenthal	10,5	CHF	100,0	31.12.
Onyx Energie Produktion AG	●				Langenthal	3,0	CHF	100,0	31.12.
Regionaler Wärmeverbund AG Heimberg-Steffisburg (REWAG)	●				Heimberg	2,5	CHF	51,0	31.12.
Schmid, Amrhein AG			●		Lucerne	0,3	CHF	100,0	31.12.
Schönenberger & Partner AG Sanitäre Anlagen			●		Rickenbach (TG)	0,1	CHF	100,0	31.12.
Securon AG	●				Soleure	0,1	CHF	100,0	31.12.
Simmentaler Kraftwerke AG	●				Erlenbach i. S.	7,3	CHF	84,0	31.12.
Société des forces électriques de la Goule SA	●	●			Saint-Imier	3,5	CHF	84,3	31.12.
Sol-E Suisse AG				●	Berne	0,1	CHF	100,0	31.12.
TID Technische Informationen & Dienstleistungen									
P. Tschannen GmbH			●		Schüpfen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Weber AG, Stäfa			●		Stäfa	0,1	CHF	100,0	31.12.
Wind Energy Trading WET AG	●				Lausanne	0,1	CHF	60,0	31.12.
Ziegler AG Elektrounternehmung			●		Zuchwil	0,1	CHF	100,0	31.12.
Chine									
Solar-Log New energy Technologies (Shanghai) Co. Ltd.			●		Shanghai	10,0	CNY	100,0	31.12.
Allemagne									
BKW Bippin Wind GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Borkum West II Beteiligungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Deutschland GmbH	●		●		Berlin	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Dubener Platte Wind GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Energie Dörpen Beteiligungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Energie Wilhelmshaven Beteiligungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Erneuerbare Energien GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Holleben Wind GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Landkern Wind GmbH	●				Berlin	0,05	EUR	100,0	31.12.
BKW Wind Service GmbH	●		●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
IFB Eigenschenk			●		Deggendorf	0,03	EUR	100,0	31.12.
IFB Eigenschenk + Partner GmbH			●		Freital	0,03	EUR	100,0	31.12.
KAE Kraftwerks- & Anlagen-Engineering GmbH			●		Hausen	0,05	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte + Kloppe Ingenieurgesellschaft mbH			●		Düsseldorf	0,03	EUR	75,0	31.12.
Lindschulte + Schulze Ingenieurgesellschaft mbH			●		Burgwedel	0,03	EUR	75,0	31.12.
Lindschulte Ingenieure TGA GmbH			●		Nordhorn	0,03	EUR	100,0	31.12.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part, directe	Date de clôture relevant du droit commercial
Sociétés du groupe (suite)									
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Münster	0,03	EUR	87,5	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Erfurt	0,03	EUR	75,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH Emsland			●		Meppen	0,03	EUR	50,0	31.12.
Lindschulte Ingenieur-Holding GmbH			●		Nordhorn	0,06	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Nordhorn	0,3	EUR	100,0	31.12.
Schwesig + Lindschulte GmbH			●		Rostock	0,03	EUR	75,0	31.12.
SDS Entwicklung GmbH				●	Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Solare Datensysteme GmbH			●		Geislingen	0,03	EUR	100,0	31.12.
STKW Energie Dörpen GmbH & Co. KG	●				Berlin	–	EUR	100,0	31.12.
STKW Energie Dörpen Verwaltungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
France									
BKW France SAS	●				Paris	0,1	EUR	100,0	31.12.
Ferme Eolienne de St. Germier SAS	●				Paris	0,001	EUR	100,0	31.12.
Ferme Eolienne St. Julien du Terroux SAS	●				Paris	0,001	EUR	100,0	31.12.
Parc Eolien de Fresnoy Brancourt SAS	●				Vincennes	0,04	EUR	100,0	31.12.
RAZ Energie 3 SAS	●				Paris	0,001	EUR	100,0	31.12.
Saméole Bois du Goulet SAS	●				Paris	0,003	EUR	100,0	31.12.
Italie									
BKW Hydro Valle d'Aosta S.r.l.	●				La Salle	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Italia S.p.A.	●	●	●		Milan	13,4	EUR	100,0	31.12.
BKW Wind Italia S.r.l.	●				Milan	0,01	EUR	100,0	31.12.
C.D.N.E. S.p.A.			●		Milan	0,5	EUR	74,9	31.12.
CHI.NA.CO S.r.l.	●				Roè Volciano	2,0	EUR	100,0	31.12.
Electra Italia S.p.A.	●	●			Milan	1,0	EUR	100,0	31.12.
Frosio S.r.l.			●		Brescia	0,02	EUR	70,0	31.12.
Green Castellaneta S.p.A.	●				Milan	0,1	EUR	100,0	31.12.
Idroelettrica Lombarda S.r.l.	●				Milan	25,4	EUR	100,0	31.12.
Proxima S.r.l.			●		Milan	0,01	EUR	100,0	31.12.
Tamarete Energia S.r.l.	●				Ortona	3,6	EUR	60,0	31.12.
Volturino Wind S.r.l.	●				Milan	0,03	EUR	100,0	31.12.
Wind Farm Buglia S.r.l.	●				Milan	0,03	EUR	100,0	31.12.
Wind Farm S.r.l.	●				Milan	0,02	EUR	100,0	31.12.
Wind International Italy S.r.l.	●				Milan	52,2	EUR	100,0	31.12.
Norvège									
BKW Norway NWP AS	●				Oslo	0,3	CHF	100,0	31.12.
Proxima Scandinavia AS			●		Oslo	0,1	NOK	60,0	31.12.
Autriche									
Ingenieurgemeinschaft DI Anton Bilek und DI Gunter Krischner GmbH			●		Graz	0,04	EUR	100,0	31.12.
USA									
Solar Data Systems Inc.			●		Bethel (CT)	0,1	USD	100,0	31.12.
Joint operations									
Bielersee Kraftwerke AG BIK	●				Bienne	20,0	CHF	50,0	31.12.
Kraftwerk Sanetsch AG (KWS)	●				Gsteig	3,2	CHF	50,0	30.09.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part, directe	Date de clôture relevant du droit commercial
Sociétés associées									
Suisse									
Abonax AG	●				St-Gall	1,0	CHF	34,0	31.12.
Ampard SA			●		Zurich	0,2	CHF	26,7	31.12.
Biogaz du Vallon Sàrl	●				Cortébert	0,02	CHF	24,5	31.12.
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	●				Leibstadt	450,0	CHF	9,5	31.12.
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	●				Berne	150,0	CHF	33,3	31.12.
DEVIWA AG	●				Loèche	0,1	CHF	20,0	31.12.
EDJ, Energie du Jura SA	●				Delémont	7,4	CHF	41,0	30.09.
Electra-Massa AG	●				Naters	20,0	CHF	16,1	31.12.
Electricité de la Liénne SA	●				Sion	24,0	CHF	33,3	30.09.
Erdgas Thunersee AG	●				Interlaken	6,9	CHF	33,3	31.12.
ETRANS SA		●			Laufenburg	7,5	CHF	11,5	31.12.
EVTL Energieversorgung Talschaft Lötschen AG	●				Wiler (Lötschen)	1,3	CHF	49,0	31.12.
Externes Lager der Kernkraftwerke Schweiz	●				Baden	–	CHF	25,0	31.12.
Forces motrices de Blenio SA	●				Blenio	60,0	CHF	12,0	30.09.
Forces Motrices de Mattmark SA	●				Saas-Grund	90,0	CHF	11,1	30.09.
Forces Motrices de Mauvoisin SA	●				Sion	100,0	CHF	19,5	30.09.
GEBNET AG	●				Buchegg	7,0	CHF	40,9	31.12.
Grande Dixence SA	●				Sion	300,0	CHF	13,3	31.12.
Hertli & Bertschy AG, elektrische Anlagen			●		Tafers	0,1	CHF	40,0	31.12.
Kraftwerk Berschnerbach AG	●				Walenstadt	0,1	CHF	49,0	31.12.
Kraftwerk Wannenfluh AG	●				Rüderswil	0,3	CHF	31,9	31.12.
Kraftwerke Färdabach AG	●				Ferden	0,1	CHF	34,0	31.12.
Kraftwerke Hinterrhein AG	●				Thusis	100,0	CHF	7,7	30.09.
Kraftwerke Oberhasli AG	●				Innertkirchen	120,0	CHF	50,0	31.12.
La Prairie Biogaz SA	●				Porrentruy	1,4	CHF	30,0	31.12.
Metanord SA	●				Camorino	18,6	CHF	30,9	31.12.
MOHA ZOFI	●				Brienz	–	CHF	38,5	31.12.
Nagra, Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs	●				Wettingen	–	CHF	14,3	31.12.
NIS AG		●			Sursee	1,0	CHF	25,0	31.12.
Oberland Energie AG	●				Thoune	9,1	CHF	49,0	31.12.
Officine Idroelettrica della Maggia SA	●				Locarno	100,0	CHF	10,0	30.09.
ProBus Espace AG			●		Zuchwil	0,1	CHF	50,0	31.12.
Remplacement centrale nucléaire de Beznau SA	●				Döttingen	1,0	CHF	11,5	31.12.
Remplacement centrale nucléaire de Mühleberg SA	●				Mühleberg	1,0	CHF	51,0	31.12.
RESUN AG	●				Aarau	1,0	CHF	33,3	30.09.
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	●				La Chaux-de-Fonds	6,0	CHF	11,7	31.12.
Société Mont-Soleil	●				Berne	–	CHF	60,0	31.12.
sol-E Suisse Biogas Zernez	●				Zernez	–	CHF	22,9	31.12.
Solutions Renouvelables Boudry SA	●				Boudry	0,9	CHF	49,0	31.12.
Spontis SA		●			Avenches	2,7	CHF	30,0	31.12.
Swissgrid SA		●			Laufenburg	317,9	CHF	36,4	31.12.
Trinkwasserkraftwerk Saas-Grund AG	●				Saas-Grund	1,2	CHF	40,0	31.12.
Usines Electriques de l'Engadine SA	●				Zernez	140,0	CHF	30,0	30.09.
Wärmeverbund Roggwil AG	●				Soleure	1,0	CHF	50,0	31.12.
Zwilag Zwischenlager Würenlingen AG	●				Würenlingen	5,0	CHF	10,7	31.12.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part, directe	Date de clôture relevant du droit commercial
Sociétés associées (suite)									
Allemagne									
ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG	●				Wilhelmshaven	–	EUR	33,0	31.12.
HelveticWind Deutschland GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	29,0	31.12.
France									
Centrale Electrique de la Plaine	●				Dremil Lafage	–	EUR	33,3	31.12.
Italie									
Biopower Sardegna S.r.l.	●				Milan	0,1	EUR	10,5	31.12.
EP Produzione Livorno Ferraris S.p.A.	●				Milan	10,0	EUR	25,0	31.12.
HelveticWind Italia S.r.l.	●				Milan	0,01	EUR	29,0	31.12.
Norvège									
Nordic Wind Power DA	●				Oslo	–	NOK	28,1	31.12.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
BKW SA, Berne

Berne, le 14 mars 2017

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BKW SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016, le compte de pertes et profits consolidés, le compte de résultat global consolidé, la variation des fonds propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 14 à 94) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2016 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.



Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.



Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés.

Classification et évaluation des contrats sur le commerce d'énergie

– Risque

Comme présenté dans les principes comptables sous 4.1 Présentation du chiffre d'affaires respectivement 4.6.1 Dérivés énergétiques, BKW conclut des contrats de livraison et d'achat d'électricité avec des tiers. Ces contrats sont qualifiés soit comme transaction «own-use», soit comme instrument financier (transactions commerciales ou transactions de couverture respectivement) selon l'objectif du contrat. La distinction entre les deux catégories «own-use» et instrument financier est clé. En effet, la première catégorie n'est pas reconnue au bilan et est comptabilisée brute lors de sa réalisation en tant qu'approvisionnement en énergie et respectivement chiffre d'affaires. Concernant la deuxième catégorie, la comptabilisation se fait à la juste valeur (Fair value) à la date de clôture de l'exercice et le bénéfice net résultant est représenté dans le compte de résultat financier. BKW a défini des règles précises selon lesquelles les contrats doivent être catégorisés, comptabilisés et évalués.

– Nos procédures d'audit

Nous avons réalisé nos procédures d'audit à l'aide des contrôles internes et d'entretiens avec les personnes responsables, afin de vérifier, à la date de clôture, qu'aucun contrat «own use» ou contrat qualifié d'instrument financier n'ait été reclassé subséquemment dans l'autre catégorie contrairement à son objectif initial. De plus, nous avons testé les contrôles internes existants sur les contrats établis avec les contre-parties et examiné ces contrôles basés sur des échantillons représentatifs. A la fin de l'année, nous avons audité par échantillonnage les contrats qualifiés comme instruments financiers lors de l'établissement du bilan à l'aide de spécialistes en évaluation.

Evaluation des provisions pour élimination des déchets nucléaires

– Risque

En sa qualité d'exploitante de la centrale nucléaire de Mühleberg, BKW est légalement tenue de démanteler cette centrale après sa phase d'exploitation et d'en éliminer les déchets nucléaires. Les provisions y relatives sont des éléments clés de l'audit puisqu'elles sont significatives. Comme décrit à la note 5.2, les calculs détaillés sont actualisés tous les 5 ans et sont ensuite revus par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Les provisions, décrites à la note 24, sont réajustées lors d'une nouvelle évaluation et ce pour chaque exercice respectif.

– Nos procédures d'audit

Nous avons obtenu une compréhension des différentes hypothèses et des valeurs retenues pour l'estimation de la provision et avons vérifié la comptabilisation effectuée par BKW. En outre, nous avons vérifié les valeurs établies avec la dernière étude de coûts disponible, examiné l'appréciation du IFSN, et audité l'origine et l'importance des variations ainsi que des estimations sur la base de documents internes et externes. Finalement, nous avons vérifié la comptabilisation des ajustements.



Estimation des engagements de prévoyance en faveur du personnel

– Risque

BKW détient sa propre caisse de pension, le personnel et ses survivants sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, d'une invalidité et d'un décès dans le cadre des prescriptions légales. Comme décrit dans la note 27 Prévoyance en faveur du personnel, l'engagement de prévoyance des membres actuels et retraités représente un poste significatif du bilan consolidé. Il s'agit d'un élément clé dans le cadre de l'audit, car l'évaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel requiert différentes hypothèses et ces dernières peuvent avoir un impact notable sur le résultat global consolidé et le bilan consolidé du groupe.

– Nos procédures d'audit

Nos procédures d'audit ont compris d'une part, des tests sur l'exhaustivité de la prise en compte des anciens et nouveaux employés dans les engagements de prévoyance en faveur du personnel. Et d'autre part, nous avons comparé les hypothèses actuarielles retenues avec nos directives internes et sources externes. En outre, nous avons évalué le calcul des actuaires de même que leurs compétences, aptitudes et objectivité afin de nous appuyer sur leurs résultats. Nous avons audité la juste valeur des actifs du plan à l'aide de données du marché et de méthodes d'évaluation. Finalement, nous avons vérifié la comptabilisation de la variation de l'engagement de prévoyance dans les comptes consolidés du groupe.

Evaluation des contrats d'acquisition d'énergie défavorables

– Risque

BKW détient des participations dans différentes sociétés associées et partenaires. BKW s'est engagé à acheter auprès des sociétés de partenaire l'énergie au prix de revient majoré d'une marge définie. Selon la structure des coûts des sociétés de partenaire, ainsi que selon l'évolution du prix de l'électricité, ces contrats d'acquisition d'énergie peuvent devenir des contrats défavorables. BKW ne comptabilise pas ces pertes valeurs contre la participation elle-même, mais présente une provision décrite à la note 24 sous «Contrats d'acquisition d'énergie défavorables». Comme pour tout test de dépréciation de valeur, différentes hypothèses sur les valeurs futures doivent être établies. Ces hypothèses sont similaires aux hypothèses du test de dépréciation de valeur et peuvent également avoir un impact non négligeable sur l'évaluation de la provision. Les provisions sur les contrats défavorables en sont d'autant plus essentielles.

– Nos procédures d'audit

Nous avons revu avec le management le processus de l'identification des contrats potentiellement défavorables. Afin d'évaluer le calcul des provisions pour contrats défavorables, nous avons fait appel à nos spécialistes d'évaluation qui ont audité les hypothèses ainsi que les méthodes de calcul. Les courbes de prix ont notamment été comparées avec des études externes.



Comptabilisation des acquisitions d'entreprises

– Risque

Durant l'exercice en cours, BKW a acquis différentes sociétés tel que décrit à la note 6. Les acquisitions sont des transactions complexes, car elles demandent l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs repris, ainsi que l'identification des valeurs immatérielles qui jusqu'alors ne figuraient pas au bilan. Certaines transactions contiennent des clauses de complément de prix («earn-out»). Ces clauses «earn-out» doivent également être estimées à la date d'acquisition. Selon l'importance de l'acquisition, l'évaluation est effectuée soit par BKW, soit à l'aide de spécialistes externes. La différence entre le prix d'acquisition et l'actif net acquis représente le goodwill. Ce dernier n'est pas amorti de façon systématique, la dépréciation éventuelle de sa valeur est évaluée au moins une fois par an.

– Nos procédures d'audit

Nos travaux ont inclus notamment la vérification du prix d'acquisition avec les contrats y relatifs, ainsi que l'incidence des clauses «earn-out» le cas échéant. Lors de la clôture intermédiaire et annuelle, nous avons évalué la transition des valeurs comptables vers la juste valeur. Concernant les valeurs incorporelles importantes, nous avons consulté des spécialistes en évaluation internes afin d'auditer l'intégralité et la valorisation retenue. Finalement, nous avons examiné les informations sur les nouvelles sociétés acquises mentionnées en note 6.



Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.



Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

Ernst & Young SA

Roland Ruprecht
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Philippe Wenger
Expert-réviseur agréé

Comptes annuels de BKW SA

COMPTES ANNUELS DE BKW SA

Compte de pertes et profits

En millions de CHF	2015	2016
Produits de participations	105,6	113,3
Produits des intérêts	42,1	41,9
Autres produits d'exploitation	0,5	3,9
Total des produits	148,2	159,1
Charges d'intérêt	-40,0	-40,0
Autres charges financières	-0,7	-0,7
Autres charges d'exploitation	-5,6	-4,5
Impôts directs	-1,1	-2,0
Total des charges	-47,4	-47,2
Bénéfice net	100,8	111,9

COMPTES ANNUELS DE BKW SA

Bilan

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Actif		
Liquidités	1,3	3,2
Créances		
– envers des tiers	0,3	0,2
– envers des participations	75,6	0,0
Comptes de régularisation	5,7	5,7
Total actif circulant	82,9	9,1
Prêts	1 438,4	1 440,9
Autres immobilisations financières		
– envers des tiers	13,4	11,7
Participations	1 362,4	1 494,5
Total actif immobilisé	2 814,2	2 947,1
Total actif	2 897,1	2 956,2
Passif		
Engagements résultant de ventes		
– envers des tiers	0,2	0,6
– envers des participations	0,0	29,1
Autres engagements à court terme	1,1	2,0
Comptes de régularisation	13,4	13,5
Total engagements à court terme	14,7	45,2
Engagements à long terme porteurs d'intérêts		
– Emprunts	1 163,4	1 133,5
– Prêts passifs	277,0	279,1
Total engagements à long terme	1 440,4	1 412,6
Total fonds de tiers	1 455,1	1 457,8
Capital-actions	132,0	132,0
Réserves légales provenant de capitaux		
– Réserve issue d'apports de capital	26,1	26,1
Réserves légales provenant de bénéfices	1 155,0	1 155,0
Réserves facultatives provenant de bénéfices		
– Résultat reporté	154,3	177,3
– Bénéfice net	100,8	111,9
Bénéfice au bilan	255,1	289,2
Actions propres	–126,2	–103,9
Total fonds propres	1 442,0	1 498,4
Total passif	2 897,1	2 956,2

COMPTES ANNUELS DE BKW SA

Annexe aux comptes annuels

Principes de comptabilisation et d'évaluation**Créances**

Les créances sont présentées à leur valeur nominale, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires à la bonne marche de l'entreprise. Les créances inscrites au bilan sont principalement des créances de compte courant à l'encontre de BKW Energie SA.

Actif immobilisé

Les participations détenues par BKW SA sont évaluées individuellement à leur valeur d'acquisition, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires.

Les prêts financiers existants envers BKW Energie SA sont évalués à leur valeur nominale.

Engagements à long terme

Les emprunts obligataires et les emprunts convertibles sont présentés sous les emprunts. Les obligations nominatives sont inscrites au bilan en tant que prêts passifs. Les engagements à long terme sont évalués à leur valeur nominale.

Participations

Raison sociale, forme juridique, siège	But de la société	Capital actions	Taux
		CHF	%
BKW Energie SA, Berne	Energie, Réseaux, Prestations	132 000 000	100,0
BKW Netzbeteiligung SA, Berne	Réseaux	25 200 000	50,1
BKW Réseau Suisse SA, Berne	Réseaux	100 000	100,0
sol-E Suisse SA, Berne	Energie	100 000	100,0

Le taux de participation équivaut dans tous les cas à la part du capital et à la part des voix. Les participations détenues indirectement par BKW SA sont indiquées aux pages 90 à 94, dans la liste des sociétés constituant son périmètre de consolidation.

Produits de participations

Les produits de participations 2016 comprennent notamment les dividendes en espèces de BKW Energie SA.

Emprunts

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Emprunt obligataire à 3 %, 2007–2022	200,0	200,0
Emprunt obligataire à 3,375 %, 2009–2019	350,0	350,0
Emprunt obligataire à 1,875 %, 2010–2018	150,0	150,0
Emprunt obligataire à 2,5 %, 2010–2030	300,0	300,0
Emprunt convertible à 0,125 % 2014–2020	163,4	133,5
Total	1 163,4	1 133,5

En septembre 2014, BKW a émis un emprunt convertible d'un montant de 163,4 millions de CHF, valable jusqu'au 30 septembre 2020, ainsi qu'un coupon d'intérêts de 0,125 %. Le délai de conversion s'étend jusqu'au 20 septembre 2020. Le prix de conversion se monte à 38,09 CHF à la date de clôture du bilan. Le prix de conversion et le rapport de conversion seront ajustés si un dividende de plus de 1,20 CHF par action est distribué. Au cours de l'exercice sous revue, 29,9 millions de CHF de la valeur nominale ont été convertis. L'emprunt convertible s'élève désormais à 133,5 millions de CHF au 31 décembre 2016.

Capital-actions

Le capital-actions de BKW SA, qui s'élève à 132 millions de CHF au 31 décembre 2016, est divisé en 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune.

Actionnaires principaux

	31.12.2015	31.12.2016
Canton de Berne	52,54 %	52,54 %
Groupe E SA	10,00 %	10,00 %
E.ON SE	6,65 %	3,33 %
Actions propres	8,13 %	6,60 %

Actions propres

	BKW SA		Sociétés du groupe		Total	
	mio. de CHF	Nombre	mio. de CHF	Nombre	mio. de CHF	Nombre
Portefeuille au 31.12.2014	303,1	4 332 123	5,4	76 974	308,5	4 409 097
Ajustement	-175,4				-175,4	0
Entrées			0,2	10 000	0,2	10 000
Transfert	-1,5	-41 172	1,5	41 172	0,0	0
Sorties			-7,1	-128 146	-7,1	-128 146
Portefeuille au 31.12.2015	126,2	4 290 951	0,0	0	126,2	4 290 951
Entrées			3,0	62 973	3,0	62 973
Transfert	3,0	62 973	-3,0	-62 973	0,0	0
Sorties	-25,3	-868 903			-25,3	-868 903
Portefeuille au 31.12.2016	103,9	3 485 021	0,0	0	103,9	3 485 021

Engagements conditionnels

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016
Garanties pour les sociétés du groupe en faveur de tiers	186,1	310,5

Participation des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe au capital-actions de la société

Membres du conseil d'administration

Nombre d'actions		31.12.2015	31.12.2016
Urs Gasche	Président	3 377	3 747
Hartmut Geldmacher	Vice-président	3 120	3 720
Kurt Rohrbach	2 ^e vice-président (jusqu'au 13 mai 2016)	12 055	n/a
Marc-Alain Affolter	Membre	4 320	4 920
Roger Bailod	Membre	2 200	2 800
Georges Bindschedler	Membre	6 320	6 920
Barbara Egger-Jenzer	Membre	400	800
Dominique Gachoud	Membre (jusqu'au 13 mai 2016)	250	n/a
Paul-Albert Nobs	Membre (à compter du 13 mai 2016)	n/a	0
Kurt Schär	Membre	1 000	1 600
Beatrice Simon-Jungi	Membre (jusqu'au 13 mai 2016)	1 600	n/a
Total		34 642	24 507

Dans le cadre du programme de participation au capital-actions de BKW, les membres du conseil d'administration ont acquis 4 970 actions en 2016 (4 800 actions l'exercice précédent). Les rémunérations en actions issues des achats s'élevaient à 28 000 CHF (40 000 CHF l'exercice précédent) et correspondent à l'avantage matériel de l'achat d'actions BKW à un prix préférentiel.

Membres de la direction du groupe

Nombre d'actions		31.12.2015	31.12.2016
Suzanne Thoma	CEO	13 493	19 493
Christophe Bossel	Chef du secteur d'activité Réseaux	5 966	8 966
Hermann Ineichen	Chef du secteur d'activité Production	8 693	11 693
Renato Sturani	Chef du secteur d'activité Renouvelables & Efficacité	5 428	8 428
Ronald Trächsel	CFO/chef du secteur d'activité Finances & Services	3 870	6 870
Total		37 450	55 450

Certaines actions détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe sont soumises à une période de blocage pouvant aller jusqu'à trois ans.

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

Proposition à l'assemblée générale

CHF

Bénéfice reporté	177 318 846
Bénéfice net	111 904 966
Bénéfice au bilan	289 223 812

Le conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan soit réparti comme suit:

CHF

Dividende de 1,60 CHF par action de dividende ¹	78 903 966
Report à nouveau	210 319 846
Total	289 223 812

1 Aucun dividende ne sera versé sur les actions propres détenues par BKW SA. Par conséquent, le nombre d'actions de dividende au moment de l'établissement des comptes annuels s'élève à 49 314 979. La dernière date de transaction donnant droit au dividende est le 15 mai. Dès le 16 mai, les actions se négocient hors dividendes. Si toutes les actions donnaient droit à un dividende, le versement des dividendes se monterait à 84 480 000 CHF et le report à nouveau à 204 743 812 CHF.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale, on procédera à la distribution suivante:

CHF

Dividende par action	1,60
Déduction de l'impôt anticipé de 35 %	0,56
Dividende net	1,04

Berne, le 14 mars 2017

Au nom du conseil d'administration
Le président
Urs Gasche

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
BKW SA, Berne

Berne, le 14 mars 2017

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BKW SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (pages 102 à 106) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons déterminé qu'il n'y a pas d'éléments clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Roland Ruprecht
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Philippe Wenger
Expert-réviseur agréé

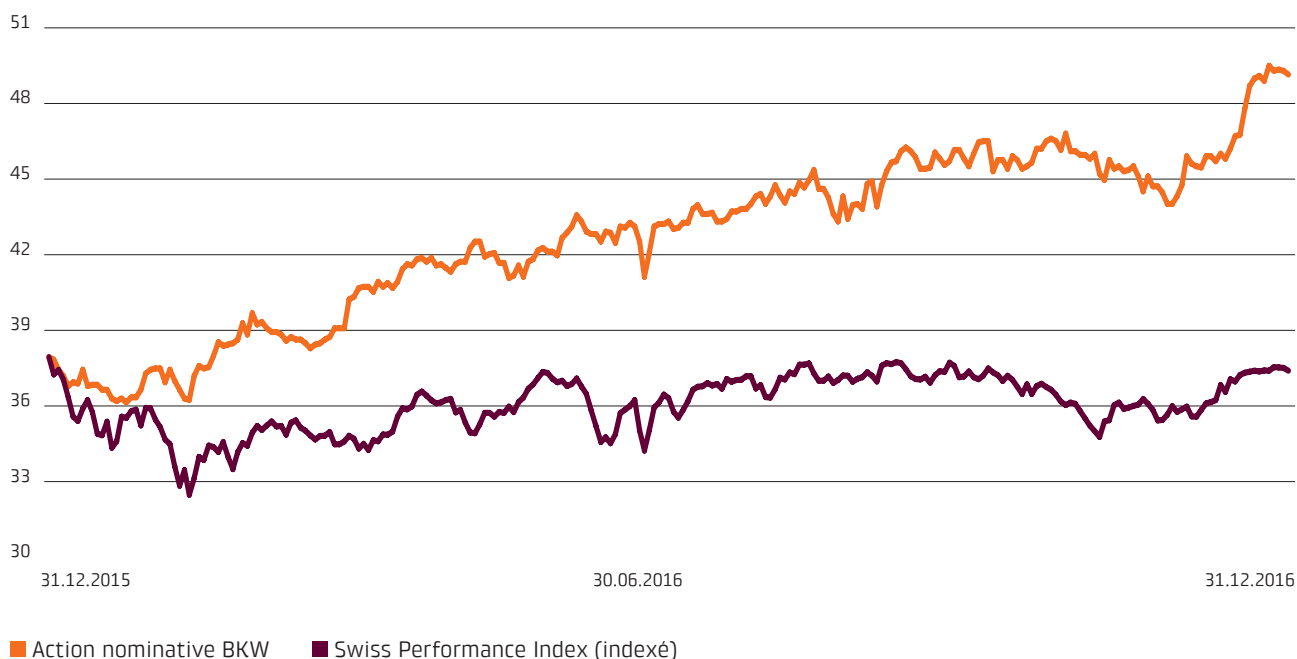
Informations pour les investisseurs

INFORMATIONS POUR LES INVESTISSEURS

Action, emprunts et calendrier financier

Evolution du cours de l'action BKW

31.12.2015–31.12.2016



Au cours de l'année civile 2016, l'action BKW a également suivi une évolution satisfaisante. Alors que la performance du SPI reculait légèrement, le titre a affiché une hausse de près de 30%. Ainsi, l'action BKW a également réalisé en 2016 un taux de croissance à deux chiffres.

Le 17 mars 2016, BKW a présenté un solide résultat annuel pour l'exercice 2015. Dans un environnement délicat, elle a en grande partie réussi à neutraliser les effets de change ainsi que l'impact de la baisse continue des prix de l'électricité. Elle a ainsi publié un EBIT robuste de 382 millions de CHF, soit une progression de 10% par rapport à l'année précédente. Ce résultat a été caractérisé par des activités opérationnelles prospères et deux effets exceptionnels positifs. L'action BKW a réagi positivement à ce résultat et a bénéficié de gains de cours. Fin mars, elle a atteint 40 CHF, un niveau inédit depuis 2011 qu'elle a su maintenir au cours du semestre.

L'évolution positive du cours de l'action est restée inchangée au deuxième semestre 2016; il a même affiché un nouvel essor en décembre, après la publication d'une nouvelle étude de coûts pour la désaffectation et l'élimination de déchets radioactifs qui n'a pas généré de besoin de correction supplémentaire pour la centrale nucléaire de Mühleberg.

A la fin de l'année, l'action BKW a clôturé à 49,25 CHF, affichant ainsi un gain de cours de 29,6% depuis le début de l'année et à nouveau une évolution nettement plus solide que celle du SPI (-1,4%).

Cotation

L'action BKW SA est cotée au segment principal de la SIX Swiss Exchange. Parallèlement, elle reste cotée à la BX Berne Exchange.

Symbole ticker SIX et BX	BKW
Numéro de valeur	13.029.366
Code ISIN	CH0130293662

Répartition du bénéfice

Pour l'exercice 2016, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de verser un dividende de 1,60 CHF par action. Les dividendes seront versés le jeudi 18 mai 2017.

Restrictions de transfert

L'inscription d'un acquéreur d'actions de la société au registre des actionnaires en tant qu'actionnaire ayant droit de vote peut être refusée pour les raisons suivantes:

- a) lorsqu'une personne physique ou morale ou une société de personnes vient à posséder directement ou indirectement plus de 5 % du capital-actions de la société grâce à son acquisition. Cette restriction est aussi valable pour les personnes morales, sociétés de personnes, associations de personnes et exploitations en main commune qui sont liées par le capital ou les voix, par une direction unique ou d'une quelconque autre manière. Elle vaut en outre pour toutes les sociétés de personnes et personnes physiques ou morales qui procèdent ensemble ou se sont mises d'accord pour acquérir les actions;
- b) lorsque l'acquéreur ne déclare pas expressément avoir acheté les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Actionnaires principaux

	31.12.2015	31.12.2016
Canton de Berne	52,54 %	52,54 %
Groupe E SA	10,00 %	10,00 %
E.ON SE	6,65 %	3,33 %
Actions propres	8,13 %	6,60 %

En 2014, E.ON SE a émis un emprunt convertible de plus de 113 millions d'EUR, valable jusqu'en septembre 2018, et échangeable en actions BKW à un prix de conversion de 32,21 EUR. Au deuxième semestre 2016, cet emprunt convertible a été converti en grande partie. Ainsi, la participation dans E.ON SE a chuté en-dessous de 5 % en novembre 2016. La participation résiduelle dans E.ON SE au 31 décembre 2016 est donc désormais flottante.

Le flottant, c'est-à-dire la part des actions détenues par le public, s'élève à environ 30,9 %. L'action BKW est intégrée au Swiss Performance Index (SPI).

La capitalisation boursière de BKW a augmenté en 2016 de plus de 30 %, s'établissant à 2,4 milliards de CHF.

Chiffres-clés par action

CHF	31.12.2015	31.12.2016
Résultat	5,71	6,41
Fonds propres	51,05	54,39
Dividende	1,60	1,60
Rendement du dividende, en % ¹	4,2	3,2
Rapport cours/bénéfice ¹	6,7	7,7
Cours au 31 décembre	38,00	49,25
Cours le plus haut	38,95	49,60
Cours le plus bas	26,70	36,20

1 Sur la base du cours au 31 décembre

Emprunts

Au samedi 31 décembre 2016, les emprunts obligataires en cours de BKW sont les suivants:

	Valeur nominale	Durée	Maturité	Code ISIN
Emprunt obligataire à 1,875 %	150 millions de CHF	2010–2018	15.10.2018	CH0117843596
Emprunt obligataire à 3,375 %	350 millions de CHF	2009–2019	29.07.2019	CH0103164577
Emprunt obligataire à 3 %	200 millions de CHF	2007–2022	27.04.2022	CH0030356718
Emprunt obligataire à 2,5 %	300 millions de CHF	2010–2030	15.10.2030	CH0117843745
Emprunt convertible à 0,125 %	133,5 millions de CHF	2014–2020	30.09.2020	CH0253592742

Le prix de conversion de l'emprunt convertible placé sur 2014 a légèrement diminué par rapport à sa valeur initiale en raison des dividendes distribués et se monte à 38,09 CHF. L'emprunt est convertible en près de 4,2 millions d'actions nominatives de BKW, assurées par le portefeuille d'actions propres de BKW. Le remboursement au 30 septembre 2020 s'effectuera à la valeur nominale.

C'est pour la première fois au quatrième trimestre 2016 que des conversions ont été effectuées. Sur la valeur nominale de l'emprunt convertible, un total de 29,9 millions de CHF a été converti pour un total de 777 916 actions. Ainsi, la valeur nominale qui s'élevait à l'origine à 163,4 millions de CHF a terminé l'année avec un chiffre de 133,5 millions de CHF.

Calendrier financier

Assemblée générale	12 mai 2017
Date ex-dividende	16 mai 2017
Versement des dividendes	18 mai 2017
Publication du résultat semestriel 2017	5 septembre 2017

Contact: investor.relations@bkw.ch

Chiffres-clés concernant la production

	Part d'énergie ¹ %	Puissance installée, part BKW MW	2015 Prélèvement BKW GWh	2016 Prélèvement BKW GWh	Ecart par rapport à 2015 %
Centrales BKW et sociétés du groupe					
Centrales hydroélectriques					
Aarberg	100,0	15,0	84,7	90,6	7,0
Bannwil	100,0	27,0	130,5	151,3	15,9
Kallnach	100,0	8,1	54,4	56,4	3,7
Kandergrund	100,0	18,8	98,4	94,9	-3,6
Mühleberg	100,0	45,0	154,5	166,0	7,4
Niederried-Radelfingen	100,0	15,0	74,4	81,1	9,0
Spiez	100,0	18,6	100,4	102,7	2,3
Simmentaler Kraftwerke AG	100,0	29,1	91,3	123,9	35,7
Isch	100,0	1,4	6,0	6,6	10,0
Société des forces électriques de la Goule SA	100,0	5,2	19,7	25,5	29,4
Onyx Energie Produktion AG	100,0	20,2	82,5	86,1	4,4
Idroelettrica Lombarda S.r.l.	100,0	42,0	115,5	116,4	0,8
Total centrales hydroélectriques		245,4	1 012,3	1 101,5	8,8
Centrales nucléaires					
Mühleberg	100,0	373,0	2 933,9	2 950,4	0,6
Centrales thermiques fossiles					
Tamarete Energia S.r.l.	60,0	62,0	113,3	138,3	22,1
Nouvelles énergies renouvelables					
Photovoltaïque Suisse	100,0	8,2	1,8	2,7	52,2
Biomasse Suisse	100,0	1,4	19,9	21,4	7,4
Petite hydraulique Suisse	100,0	24,6	71,1	110,0	54,7
CHI.NA.CO S.r.l.	100,0	8,4	34,2	31,9	-6,7
BKW Hydro Valle d'Aosta S.r.l.	100,0	8,2	30,2	16,8	-44,4
Juvent SA	100,0	22,3	52,7	57,2	8,5
Fresnoy	100,0	13,8	13,9	32,2	131,4
Ondefontaine	100,0	10,0		6,9	
Centrale éolienne Bockelwitz	100,0	15,0	20,5	16,6	-19,0
BKW Holleben Wind GmbH	100,0	25,5	42,7	36,7	-14,0
BKW Bippen Wind GmbH	100,0	27,6	45,3	36,8	-18,8
BKW Dubener Platte Wind GmbH	100,0	40,0	71,1	55,7	-21,7
BKW Landkern Wind GmbH	100,0	8,0	15,0	13,4	-10,8
Wind Farm S.r.l.	100,0	41,4	47,7	59,4	24,5
Wind Farm Buglia S.r.l.	100,0	20,0	30,4	32,3	6,2
Wind International Italy S.r.l.	100,0	82,8	119,3	136,6	14,5
Volturino Wind S.r.l.	100,0	25,2	59,3	66,0	11,3
Green Castellaneta S.p.A.	100,0	56,0	126,9	128,6	1,3
Total nouvelles énergies renouvelables		438,4	802,0	861,2	7,4
Total centrales BKW et sociétés du groupe		1 118,8	4 861,5	5 051,4	3,9

1 La part d'énergie prélevée peut diverger de la participation au capital-actions du fait de contrats de fourniture d'énergie spécifiques.

	Part d'énergie ¹ %	Puissance installée, part BKW MW	2015 Prélèvement BKW GWh	2016 Prélèvement BKW GWh	Ecart par rapport à 2014 %
Participations et contrats de prélèvement					
Centrales hydroélectriques					
Bielersee Kraftwerke AG BIK	50,0	18,9	55,4	70,2	26,6
Forces Motrices de Blenio SA	12,0	50,0	134,4	95,1	-29,2
Electra-Massa AG	16,1	54,8	111,9	107,9	-3,6
Electricité de la Liénne SA	25,0	24,9	60,0	59,4	-1,0
Usines Electriques de l'Engadine SA	29,7	121,8	435,0	367,6	-15,5
Forces Motrices de Conches S.A.	25,5	33,4	85,7	71,0	-17,2
Grande Dixence SA	13,3	206,0	383,5	209,9	-45,3
Kraftwerke Hinterrhein AG	7,6	50,0	121,7	97,1	-20,2
Forces Motrices de Mattmark SA	11,1	29,3	63,5	61,0	-3,9
Forces Motrices de Mauvoisin SA	19,5	82,2	242,2	189,0	-22,0
Kraftwerke Oberhasli AG	50,0	659,8	981,4	922,1	-6,0
Kraftwerk Sanetsch AG (KWS)	50,0	9,0	19,4	20,1	3,6
Officine Idroelettriche della Maggia SA	10,0	57,2	141,5	119,8	-15,3
Aarewerke AG	0,0	0,0	11,6	0,0	-100,0
Flumenthal	37,9	9,5	47,5	52,9	11,4
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	11,7	4,6	8,3	12,4	49,4
Argessa AG	63,0	20,8	67,9	55,8	-17,8
Total centrales hydroélectriques		1 432,3	2 970,9	2 511,3	-15,5
Centrales nucléaires					
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	14,7	179,3	1 263,9	893,8	-29,3
Cattenom	3,0	155,0	1 040,8	1 000,0	-3,9
Fessenheim	5,0	90,0	636,7	416,7	-34,6
Total centrales nucléaires		424,3	2 941,4	2 310,5	-21,4
Nouvelles énergies renouvelables					
Centrale solaire Mont-Soleil	100,0	0,2	0,6	0,5	-16,7
Centrales thermiques fossiles					
E.ON Produzione Centrale Livorno Ferraris S.p.A.	25,0	200,0	793,7	863,9	8,8
GDF SUEZ Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG	33,0	241,0	200,1	419,0	109,4
Total centrales thermiques fossiles		441,0	993,8	1 282,9	29,1
Energies non exploitées issues de participations financières		56,0	62,9	64,1	1,9
Total participations et contrats de prélèvement		2 353,8	6 969,6	6 169,3	-11,5
Total production, contrats de prélèvement compris		3 472,6	11 831,1	11 220,7	-5,2

1 La part d'énergie prélevée peut diverger de la participation au capital-actions du fait de contrats de fourniture d'énergie spécifiques.

Corporate Governance

Corporate Governance

Le conseil d'administration et la direction du groupe BKW attachent beaucoup d'importance à un bon gouvernement d'entreprise dans l'intérêt de ses actionnaires et des autres parties prenantes telles que les clients, les collectivités publiques et les collaborateurs. En plus des prescriptions établies par le droit suisse des sociétés anonymes et l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, les principes essentiels et les règles fondamentales du Corporate Governance de BKW ont été inscrits dans ses statuts, son règlement d'organisation et son code de conduite, ainsi que dans les règlements des différents comités du conseil d'administration.

Par le biais de la mise en œuvre et de l'optimisation constante des principes de Corporate Governance reconnus, BKW entend garantir la transparence nécessaire et fournir à ses actionnaires une image d'elle-même aussi complète que possible et permettre à ces derniers de prendre leurs décisions de placement en toute connaissance de cause. Grâce à un juste équilibre entre conduite et contrôle, elle assure en outre une gestion d'entreprise adaptée aux exigences de conformité réglementaire, de performance et de durabilité, et contribue de cette manière à l'accroissement de sa propre valeur. A ces fins, BKW intègre de façon systématique et obligatoire les aspects matériels et de durabilité dans la stratégie de son entreprise ou ses décisions en matière de management.

Pour la publication de ses chiffres de performance non financiers, elle s'oriente vers les normes facultatives d'établissement de rapports du Global Reporting Initiative (GRI).

La structure managériale de BKW est définie de manière à attribuer clairement les responsabilités et à empêcher toute concentration unilatérale de compétences et tout conflit d'intérêts. Les fonctions de président du conseil d'administration et de CEO sont donc séparées. Tous les membres du conseil d'administration sont indépendants, c'est-à-dire qu'aucun n'exerce de fonction exécutive. En mai 2016, Paul-Albert Nobs, directeur général de Cremo S.A. et membre du conseil d'administration de Groupe E SA, a été nommé au conseil d'administration de BKW. Lorsqu'un risque de conflits d'intérêts se présente, Paul-Albert Nobs ne participe pas aux séances du conseil d'administration de BKW concernées. Tous les membres du conseil d'administration ont été présentés de manière individuelle à l'élection lors de l'assemblée générale de mai 2016. Depuis plusieurs années, le conseil d'administration est composé de membres des sexes féminin et masculin. Cela constitue un moyen de garantir au conseil d'administration une diversité appropriée de ses membres.

Au cours de l'exercice sous revue, BKW a remanié son code de conduite et l'a complété/précisé par les principes suivants:

- Tolérance zéro vis-à-vis de la corruption ou d'autres formes de comportements commerciaux liés à la corruption
- Aucun octroi de dons politiques
- Divulcation de conflits d'intérêts
- Nos exigences de Compliance à l'égard de tiers, notamment les fournisseurs, conseillers, sous-traitants, etc.

Le code de conduite est complété par des règles internes.

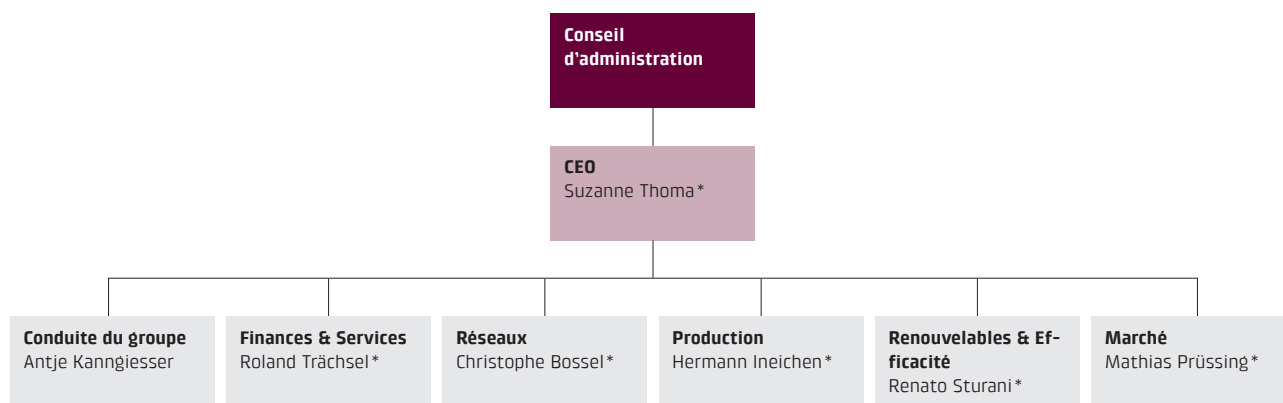
Les applications ci-après ont été établies en conformité avec les dernières exigences de la directive de la SIX Swiss Exchange en matière de Corporate Governance et conformément à l'édition 2016 du Code suisse de bonnes pratiques pour le Corporate Governance d'économiesuisse, l'association faîtière de l'économie suisse. Les rémunérations des échelons supérieurs de l'entreprise sont présentées aux pages 141 à 152 du rapport de rémunération. Les informations présentées se rapportent à la situation au 31 décembre 2016. Les changements importants décidés ou étant intervenus entre cette date et l'impression du présent rapport sont mentionnés au point 10 de celui-ci. Les documents suivants, ainsi que bien d'autres informations, sont disponibles sur le site Internet de BKW: statuts de BKW SA (www.bkw.ch/statuts), organigramme de la direction du groupe (www.bkw.ch/organigramme) et Code de conduite (www.bkw.ch/codedeconduite).

1 Structure et actionnariat du groupe

1.1 Structure opérationnelle du groupe

La structure opérationnelle du groupe BKW est illustrée par le graphique ci-après et le rapport de segment figurant au chiffre 7 aux pages 38 à 41 des comptes du groupe BKW.

L'organisation globale du groupe BKW est disponible sur le site Internet www.bkw.ch/organigramme.



* Membres de la direction du groupe

Sociétés du groupe cotées

BKW SA, dont le siège se trouve à Berne, est cotée à la SIX Swiss Exchange ainsi qu'à la BX Berne eXchange depuis le 12 décembre 2011. Au 31 décembre 2016, sa capitalisation boursière s'élevait à 2 428,8 millions de CHF.

Données de référence des actions

BKW	
Symbole de valeur	BKW
Numéro de valeur	13.029.366
ISIN	CH0130293662
Monnaie de négoce	CHF
Type de titre	Action nominative

Périmètre de consolidation de BKW

Le périmètre de consolidation de BKW ne comprend que des sociétés qui ne sont pas cotées en bourse. Les participations de BKW dans les différentes sociétés consolidées par intégration globale sont mentionnées dans la liste des sociétés constituant son périmètre de consolidation aux pages 90 à 94 des comptes du groupe. Le taux de participation équivaut dans tous les cas à la part du capital et à la part des voix.

1.2 Actionnaires principaux

En %	Participation au 31.12.2015	Participation au 31.12.2016
Canton de Berne	52,54	52,54
Groupe E SA	10,00	10,00
E.ON SE	6,65	3,33
BKW SA et sociétés du groupe	8,13	6,60

Au cours de l'exercice sous revue, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir une participation supérieure à 3 % des droits de vote de BKW selon l'art. 120 de la Loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (LIMF).

Il est possible de consulter au lien suivant <https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>

les avis d'obligation de déclarer conformément à l'art. 120 LIMF que BKW a publiés au cours de l'exercice 2016 sur la plateforme de publication électronique de SIX Exchange Regulation.

1.3 Participations croisées

BKW ne détient pas de participations croisées de plus de 5 % dans une société hors du groupe BKW.

2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions de BKW, qui s'élève à 132 000 000,00 CHF au 31 décembre 2016, est divisé en 52 800 000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune.

2.2 Capital-actions autorisé et conditionnel

Ni BKW ne dispose d'aucun capital-actions autorisé ni d'aucun capital-actions conditionnel au 31 décembre 2016.

2.3 Modifications du capital au cours des trois derniers exercices sous revue

En milliers de CHF	Capital- actions	Réserves légales provenant de capitaux	Réserves légales provenant de bénéfices	Réserves facultatives provenant de bénéfices	Actions propres	Total fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2014¹	132 000	26 129	1 154 961	71 295	0	1 384 385
Distribution de dividendes				-63 360		-63 360
Entrée d'actions propres					-127 581	-127 581
Bénéfice net 2014				223 883		223 883
Etat au 31 décembre 2014²	132 000	26 129	1 154 961	231 818	-127 581	1 417 327
Distribution de dividendes				-77 548		-77 548
Sortie d'actions propres					1 394	1 394
Bénéfice net 2015				100 809		100 809
Etat au 31 décembre 2015	132 000	26 129	1 154 961	255 079	-126 187	1 441 982
Distribution de dividendes				-77 760		-77 760
Acquisition ou émission d'actions propres					22 297	22 297
Bénéfice net 2016				111 905		111 905
Etat au 31 décembre 2016	132 000	26 129	1 154 961	289 224	-103 890	1 498 424

1 dont réserve pour actions propres à hauteur de 315 523 milliers de CHF

2 Au cours de l'exercice 2015, BKW a appliqué pour la première fois le droit comptable entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. A des fins de comparabilité, les chiffres de l'exercice 2014 ont été adaptés aux nouvelles prescriptions relatives à la structure des comptes. Les actions propres ont été présentées pour la première fois sous forme de postes négatifs des capitaux propres. Les réserves pour actions propres ont par conséquent été annulées.

2.4 Actions et bons de participation

Les 52800000 actions nominatives, d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune, sont toutes entièrement libérées. Toutes confèrent les mêmes droits. Lors de l'assemblée générale, chaque action représentée donne droit à une voix. La société renonce à imprimer et à délivrer des titres pour les actions nominatives. Tout actionnaire peut cependant demander à recevoir gratuitement une attestation pour ses actions.

BKW n'a émis aucun bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

BKW n'a émis aucun bon de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des nommées

Les actions nominatives de BKW ne peuvent être transférées que par cession ou conformément aux dispositions de la loi fédérale sur les titres inter-médiés. Toute cession doit être annoncée à BKW. L'inscription d'un acquéreur d'actions au registre des actions peut être refusée par la société dans les cas suivants:

- Lorsqu'une personne physique ou morale ou une société de personnes vient à posséder directement ou indirectement plus de 5 % du capital-actions de la société grâce à son acquisition. La même restriction vaut pour les personnes morales, les sociétés de personnes, rassemblements de personnes ou entreprises exploitées en main commune qui sont reliés entre eux ou procèdent de concert ou en harmonie en ce qui concerne l'acquisition d'actions.
- Lorsque l'acquéreur ne déclare pas expressément avoir acheté les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Les inscriptions de nommées sont possibles, mais les actions concernées ne confèrent pas de droit de vote.

2.7 Emprunts convertibles et options

En septembre 2014, BKW a émis un emprunt convertible d'un montant d'environ 163 millions de CHF à 100 % de sa valeur nominale, valable du 30 septembre 2014 au 30 septembre 2020, ainsi qu'un coupon d'intérêts de 0,125 % par an. Le prix de conversion se montait à 38,90 CHF, ce qui représentait un rapport de conversion de 128,53755 actions par emprunt pour une valeur nominale de 5000,00 CHF. Dans le cas d'une éventuelle conversion, en qualité d'émettrice, BKW est tenue, conformément aux conditions d'emprunt, de déduire d'abord le droit de timbre fédéral de 35 % sur la différence entre le plancher obligataire applicable à la conversion et le plancher obligataire en vigueur à l'émission. Il en résulte une réduction du nombre d'actions issues de la conversion. Les fractions seront versées en espèces. Le prix de conversion et le rapport de conversion seront ajustés si un dividende de plus de 1,20 CHF par action est distribué. Le 13 mai 2016, l'assemblée générale ordinaire de BKW SA a décidé de verser un dividende de 1,60 CHF par action au titre de l'exercice 2015. Conformément au point 6 (a) (iv) des conditions d'emprunt, cela a entraîné un ajustement du prix de conversion à 38,09 CHF et du rapport de conversion à 131,26805 pour une valeur nominale de 5000,00 CHF par emprunt au 18 mai 2016. L'emprunt était convertible en environ 4,2 millions d'actions nominatives garanties par le portefeuille d'actions propres de BKW. Le délai de conversion s'étend du 10 novembre 2014 au 20 septembre 2020. Le remboursement au 30 septembre 2020 s'effectuera à la valeur nominale. En 2016, 29,9 millions de CHF en valeur nominale de l'emprunt obligataire ont été convertis en 777 916 actions.

La société n'a émis aucune option.

3 Conseil d'administration

Conformément aux statuts, le conseil d'administration (CA) se compose de sept à dix membres. Il en compte actuellement huit, qui sont indépendants et n'occupent pas de fonctions exécutives. Le 13 mai 2016, Paul-Albert Nobs, directeur général de Cremo S.A. et membre du conseil d'administration de Groupe E SA, a été nommé au conseil d'administration. Lorsqu'il y a un risque de conflit

d'intérêts, Paul-Albert Nobs ne participe pas aux séances du CA concernées. Aucun membre du CA n'appartient simultanément à la direction du groupe BKW ou à la direction d'une société du groupe. En vertu de l'article 762 CO et de l'article 19 des statuts, un membre est délégué au sein du conseil d'administration par le canton de Berne.

Composition	Année de naissance	Nationalité	Fonction	En fonction depuis
Urs Gasche ¹	1955	Suisse	Président	2011 (2002*)
Hartmut Geldmacher	1955	Allemagne	Vice-président	2011 (2009*)
Marc-Alain Affolter ²	1952	Suisse	Membre	2011 (2007*)
Roger Bailod ²	1958	Suisse	Membre	2013
Georges Bindschedler ¹	1953	Suisse	Membre	2011 (2007*)
Barbara Egger-Jenzer ^{1,3}	1956	Suisse	Membre	2011 (2002*)
Paul-Albert Nobs	1955	Suisse	Membre	2016
Kurt Schär ²	1965	Suisse	Membre	2012

1 Membre du comité de rémunération et de nomination

2 Membre du comité de contrôle financier et de gestion des risques

3 Représentante du canton de Berne

3.1 Membres

Urs Gasche (1955, CH)

Avocat

Membre du CA depuis 2011 (2002*), président du CA, président du comité de rémunération et de nomination

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Membre du conseil d'administration de Kumagra AG, Berne
- Membre du conseil d'administration de thunerSeespiele AG, Thoune
- Membre du conseil d'administration de sitem Insel AG

Carrière

Depuis 2011 Membre du Conseil national

Depuis 2010 Associé au sein du cabinet d'avocats et de conseillers d'entreprises Markwalder Emmenegger (anciennement Markwalder & Partner), activité d'avocat sans activités légales, spécialisé dans les mandats de conseils d'administration, de conseils de fondation et d'association dans le domaine de l'énergie (BKW) et dans les institutions culturelles

2002–2010 Directeur des finances au Conseil-exécutif du canton de Berne et représentant du canton de Berne au sein du conseil d'administration de BKW FMB Energie SA

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président du conseil de fondation de la fondation Schloss Jegenstorf, Jegenstorf
- Membre du conseil de fondation du Musée Alpin Suisse, Berne

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

- Président de la Fédération des associations suisses du commerce et de l'industrie de la technologie médicale (FASMED), Muri bei Bern
- Président de l'association Quality Alliance Eco-Drive, Zurich
- Membre du comité de l'association Public Private Partnership PPP, Zurich

Autres activités importantes

Conseil national

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

* Cette date correspond à l'année de l'entrée au CA de BKW FMB Energie SA avant le passage à la structure de holding.

Hartmut Geldmacher (1955, D)**Diplômé en commerce**

Membre du CA depuis 2011 (2009*),
vice-président du CA

Carrière

Depuis 2011 Entrepreneur indépendant
2002–2011 Membre du comité directeur et
chef du personnel de E.ON Energie AG,
Munich
1980–2002 Plusieurs fonctions dirigeantes
chez E.ON Energie AG, Munich,
et auprès de l'ancienne société
Preussen-Elektra AG, Hanovre

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Membre du conseil de surveillance et président
du comité d'audit, de finance et de révision
de Bayernwerk AG, Regensburg
- Membre du conseil de surveillance et président
du comité d'audit, de finance et de révision
de Hansewerk AG, Quickborn

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

**Mandats dans des associations de la branche
et des organisations d'utilité publique**

Président du conseil de fondation de la Bayerische
EliteAkademie, Munich

Autres activités importantes

Aucune

Marc-Alain Affolter (1952, CH)**Ingénieur HES**

Membre du CA depuis 2011 (2007*), membre du
comité de contrôle financier et de gestion des
risques

Carrière

Depuis 1985 CEO du groupe Affolter Holding SA,
Malleray
Avant 1985 Ingénieur de développement dans
plusieurs entreprises

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Président du conseil d'administration d'Affolter
Holding SA, Malleray
- Président du conseil d'administration d'Affolter
Technologies SA, Malleray
- Membre du conseil d'administration d'Esco SA,
Les Geneveys-Coffrance
- Membre du conseil d'administration d'AFMana-
gement SA, Malleray
- Membre du conseil d'administration d'Affolter
Pignons SA, Malleray

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

**Mandats dans des associations de la branche
et des organisations d'utilité publique**

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Roger Baillod (1958, CH)**Economiste d'entreprise FH,
expert comptable**

Membre du CA depuis 2013, président du comité de
contrôle financier et de gestion des risques

Carrière

1996–2016 Chief Financial Officer (jusqu'en
septembre 2016) et membre de la
direction du groupe de
Bucher Industries SA
à Niederweningen, Zurich (jusqu'en
décembre 2016)
1993–1996 Membre de la direction de deux
entreprises industrielles
1984–1993 Auditeur et conseiller économique
chez ATAG Ernst & Young Holding SA
à Zurich et à St-Gall

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Membre du conseil d'administration de Rieter
Holding SA, Winterthur

Mandats dans des entreprises à but lucratif

Membre du conseil d'administration de la
Fédération des coopératives Migros à Zurich

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Georges Bindschedler (1953, CH)**Docteur en droit, avocat et notaire**

Membre du CA depuis 2011 (2007*), membre du comité de rémunération et de nomination

Carrière

Depuis 2006 Délégué du conseil d'administration de merz+benteli ag, Niederwangen
 2002–2006 Administrateur professionnel et entrepreneur indépendant
 1985–2002 Délégué du conseil d'administration et CEO de Von Graffenried Holding SA

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Vice-président du conseil d'administration de Habegger Immobilien AG, Thoune
- Vice-président du conseil d'administration de Helvetic Estates SA, Berne
- Président du conseil d'administration de Lüthi Holding AG, Berthoud
- Vice-président du conseil d'administration de Remaco SA et membre du conseil d'administration de Remaco Wealth Management AG, tous deux à Bâle (groupe d'entreprises)
- Président du conseil d'administration et actionnaire principal de Micamation AG, Dällikon, et de QBIS AG, Wallisellen (groupe d'entreprises)
- Membre du conseil d'administration de Berakom AG, Konolfingen, et d'Ursella AG, Hergiswil (NW) (groupe d'entreprises)
- Membre du conseil d'administration d'Arton Real Estates AG, Zurich
- Membre du conseil d'administration de SIV Swiss Immo Visions AG, Baar
- Membre du conseil d'administration de SMH Verlag AG

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de fondation de PK-Aetas, fondation collective LPP, Berne
- Vice-président du conseil de fondation de l'université de Berne, fondation de recherche, Berne

- Membre du conseil de fondation et du comité de la Fondation Suisse de Cardiologie, Berne
- Président du conseil de fondation de la fondation Werner und Hedy Berger-Janser pour la recherche contre le cancer, Berne
- Vice-président du conseil de fondation de la fondation Steinmann Schloss Wyl, Schlosswil
- Membre du conseil de fondation de la fondation «zum Delphin», Zurich
- Vice-président de la cooperative Schärpeter, Berne
- Membre du conseil de fondation de la fondation Internationale Treuhand AG pour la participation des collaborateurs, Bâle
- Vice-président du conseil de fondation de la Fondation pour la liberté d'opinion et la diversité des médias, Berne
- Membre du conseil de fondation de la Fondation Schweizer Monatshefte

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

- Conseil consultatif de la fondation FUP Freiheit, Unternehmertum, Publizistik, Berne, et de la fondation Strategiedialog 21, Zurich (groupe d'entreprises)
- Vice-président du comité de l'association Historische Militäranlagen Berne Fribourg
- Membre délégué du conseil de fondation de R. G. Bindschedler Familienstiftung, Zurich

Autres activités importantes

Aucune

Barbara Egger-Jenzer (1956, CH)**Enseignante, avocate**

Membre du CA depuis 2011 (2002*), présidente suppléante du comité de rémunération et de nomination, représentante du canton de Berne

Carrière

Depuis 2002 Directrice des travaux publics, des transports et de l'énergie et membre du Conseil-exécutif
 1987–2002 Avocate indépendante et médiatrice pour les questions du troisième âge, de l'encadrement et des homes, Berne

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Membre du conseil d'administration de BLS SA, Berne
- Membre du conseil d'administration de BLS Netz AG, Berne

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Conseillère d'Etat du canton de Berne

Paul-Albert Nobs (1955, CH)**Ingénieur électricien diplômé de l'EPFL**

Membre du CA depuis 2016

Carrière

- Depuis 1994 Directeur général de Cremo S.A., Villars-sur-Glâne
- Depuis 1990 Fonction supplémentaire en tant que chef de production
- Depuis 1983 Engagé chez Cremo S.A. en qualité de chef de secteur, responsable de toutes les installations techniques, du développement et de l'approvisionnement des installations et des bâtiments, ainsi que de la mise en service et de la maintenance
- 1980–1983 Ingénieur de développement chez Métar SA à Fribourg, ensuite chef du service Electronique

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Membre du conseil d'administration de Groupe E SA, Granges-Paccot
- Membre du conseil d'administration de Groupe E Celsius SA, Fribourg
- Membre du conseil d'administration de Restoroute de la Gruyère S.A., Pont-en-Ogoz
- Vice-président du conseil d'administration de Lully. 01 SA, Lully
- Président du conseil d'administration de MBZ Produktions AG, Lyss

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Conseil de fondation de la fondation collective de prévoyance pour le personnel Helvetia
- Conseil de fondation de l'hôpital J. Daler

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

- Membre du conseil d'administration de la chambre de commerce de Fribourg

Autres activités importantes

Aucune

Kurt Schär (1965, CH)**Electronicien radio-TV/planificateur marketing et formation CA de la Swiss Board School**

Membre du CA depuis 2012, président suppléant du comité de contrôle financier et de gestion des risques

Carrière

- Depuis 2014 Propriétaire de Sunnsite Management AG
- 2001–2014 CEO de Biketec AG, fabricante de vélos électriques Flyer, Huttwil

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Président du conseil d'administration d'Emmental Tours AG, Berthoud
- Président du conseil d'administration de la Route du Cœur, Berthoud
- Président du conseil d'administration de Härzdörfli AG, Madiswil
- Vice-président du conseil d'administration de Striebig AG, Lucerne
- Membre du conseil d'administration de Stöcklin Möbel AG, Aesch (BL)
- Président du conseil d'administration de Sorglos Design AG, Luthern
- Membre du conseil d'administration d'IE Engineering Group AG, Zurich
- Président du conseil d'administration de Brau AG Langenthal, Langenthal
- Président du conseil d'administration de Erlebnismacher AG, Teufen (AR)

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-président du conseil de fondation de la fondation WBM (Werkstätte für Behinderte), Madiswil
- Membre du conseil de fondation de la fondation de prévoyance pour le personnel de l'entreprise Striebig AG, Lucerne
- Membre du conseil de fondation de la Fondation Dialogue Risque, Saint-Gall
- Président du conseil de fondation de la fondation Taunerhaus Roggwil, Roggwil

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Départs au cours de l'exercice sous revue

Durant l'exercice sous revue, les membres du conseil d'administration Kurt Rohrbach, Beatrice Simon-Jungi et Dominique Gachoud ont quitté le conseil d'administration au terme de leur mandature, à la fin de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2016.

3.2 Dispositions statutaires relatives au nombre d'activités autorisées

Conformément à l'article 21 des statuts, les membres du conseil d'administration sont autorisés à exercer, en-dehors du groupe BKW, au maximum dix mandats dans des organes supérieurs de direction et d'administration d'entreprises à but lucratif, dont au maximum cinq dans des sociétés cotées en bourse, ainsi que dix mandats dans d'autres entités juridiques telles que des fondations et des associations devant être inscrites au registre du commerce. Ces restrictions chiffrables ne concernent pas les mandats dans des sociétés qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société. L'engagement au sein du comité d'associations de la branche et d'organisations d'utilité publique n'est pas pris en compte, pour autant que le nombre total de ces mandats n'excède pas dix par membre. De même ne sont pas comptés les mandats dans les organes de direction ou d'administration suprêmes de sociétés et d'entités juridiques auxquelles la société participe directement ou indirectement, ou qui ne sont pas

pris en compte sur ordre de la société. Leur nombre est actuellement limité à dix mandats.

Plusieurs mandats au sein d'un groupe ont valeur d'un seul mandat. En outre, le conseil d'administration peut, dans des cas fondés, accorder des exceptions pour une période transitoire, mais pour deux mandats au maximum dont la durée ne doit pas excéder six mois.

3.3 Election et durée du mandat

A l'exception de la représentante déléguée par le canton de Berne, les membres du conseil d'administration sont élus individuellement par l'assemblée générale.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale est d'un an et s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible pour autant qu'ils n'aient pas atteint la limite d'âge de 70 ans. La durée du mandat des membres du conseil d'administration délégués par le canton de Berne en vertu de l'article 762 CO est déterminée par le Conseil-exécutif.

Le président du conseil d'administration, les membres du comité de rémunération et de nomination, ainsi que le représentant indépendant sont également élus par l'assemblée générale. Aucune règle divergeant des dispositions légales n'a été édictée dans les statuts au sujet de la nomination du président, des membres du comité de rémunération et de nomination et du représentant indépendant.

3.4 Organisation interne**Répartition des tâches dans le conseil d'administration**

Conformément au droit suisse des sociétés anonymes et à l'art. 18 des statuts, le conseil d'administration exerce la haute direction de la société ainsi que la haute surveillance des organes de celle-ci. Il décide au sujet de toutes les affaires qui n'ont pas été transmises par le biais de la loi ou sur la base de l'art. 20 des statuts par le biais du règlement d'organisation d'autres organes.

Le conseil d'administration agit en tant qu'organe global. Si besoin est, il peut former en son sein d'autres comités que ceux prévus dans les statuts et leur attribuer des compétences en établissant des règlements distincts ou en modifiant les règlements existants.

Le conseil d'administration est un organe collectif. Ses membres n'ont aucune attribution personnelle vis-à-vis de la société, dans la mesure où le conseil d'administration et le règlement d'organisation ou les règlements des comités ne prévoient pas le contraire, et ne peuvent, par conséquent, prendre aucune disposition.

L'organisation interne du conseil d'administration est réglée dans les statuts et dans le règlement d'organisation. Hormis celles du président et des deux vice-présidents, aucune fonction particulière n'est définie. Le secrétaire ne doit pas nécessairement être membre du conseil d'administration.

Le conseil d'administration prend ses décisions lors des réunions, des conférences téléphoniques ou des vidéoconférences et peut délibérer valablement si la majorité de ses membres est présente à la réunion ou participe à la conférence téléphonique ou à la vidéoconférence. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Les négociations et les décisions sont consignées dans un procès-verbal. Ce dernier est remis aux membres du conseil d'administration après sa validation par le président du conseil d'administration et approuvé lors de la réunion suivante.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exigent les affaires; en principe, six réunions sont organisées chaque année. Les dates des réunions ordinaires sont fixées à l'avance, de manière à ce que tous les membres puissent participer en personne. Par ailleurs, le président du conseil d'administration ou le vice-président disposant de la fonction de suppléant convoque les réunions du conseil d'administration aussi souvent que l'exigent les affaires. De plus, chaque membre peut demander par écrit la convocation d'une réunion au président du conseil d'administration en indiquant les motifs. Les membres du conseil d'administration reçoivent des documents leur permettant de se préparer aux points de l'ordre du jour avant

les séances dudit conseil. Au cours de l'exercice 2016, le conseil d'administration a tenu six réunions en présence de la CEO et des autres membres de la direction du groupe.

La CEO et les autres membres de la direction du groupe assistent avec voix consultative à chaque réunion du conseil d'administration, sauf dispositions contraires du président du conseil d'administration. Les employés du groupe occupant une fonction de cadre, les membres de l'organe de révision de BKW et d'autres spécialistes peuvent également y assister avec voix consultative. Le secrétaire du conseil d'administration, Fabian Stadler, est présent lors des réunions du conseil d'administration.

Comités

Le conseil d'administration peut déléguer, sur décision, une partie de ses missions et compétences à des comités créés en son sein. Le conseil d'administration est assisté par deux comités permanents: le comité de contrôle financier et de gestion des risques et le comité de rémunération et de nomination. Il peut à tout moment constituer d'autres comités ad hoc chargés d'affaires individuelles importantes, telles qu'un gros investissement, une alliance ou une coopération.

Les missions, l'organisation et les compétences du comité de contrôle financier et de gestion des risques ainsi que du comité de rémunération et de nomination sont régies par les règlements approuvés par le conseil d'administration relatifs à ces deux comités. En cas d'éventuels comités ad hoc, le conseil d'administration élit les membres en son sein lors de la première réunion suivant chaque assemblée générale.

Comité de contrôle financier et de gestion des risques

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques se compose de trois membres élus par le conseil d'administration. Le président du comité de contrôle financier et de gestion des risques est également élu par le conseil d'administration; son suppléant est élu par le comité de contrôle financier et de gestion des risques.

Composition du comité de contrôle financier et de gestion des risques

Roger Baillod	Membre du conseil d'administration, président
Kurt Schär	Membre du conseil d'administration, président suppléant
Marc-Alain Affolter	Membre du conseil d'administration, membre

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques aide le conseil d'administration dans sa mission de surveillance de la gestion financière de la société. Il évalue en particulier la qualité de la présentation des comptes et du système de contrôle interne et demande au conseil d'administration de prendre les décisions nécessaires.

Tâches

- Discuter les comptes annuels et semestriels du groupe avec l'unité Révision interne et l'organe de révision externe.
- Surveiller l'unité Révision interne subordonnée et évaluer l'activité de l'organe de révision externe ainsi que sa collaboration avec l'unité Révision interne.
- Préparer, à l'attention du conseil d'administration, l'élection ou la révocation de l'organe de révision externe et du chef de l'unité Révision interne.
- Evaluer la qualité de la présentation des comptes et des rapports financiers établis à l'attention du conseil d'administration sur la base de l'évaluation effectuée par l'unité Révision interne et par l'organe de révision externe.
- Evaluer l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne.
- Evaluer la Compliance et l'organisation y afférente.
- Evaluer la situation en termes de risques dans le cadre des résultats, du budget et de la planification à moyen terme à l'attention du conseil d'administration.
- Rendre compte régulièrement et dans les délais impartis au conseil d'administration de ses propres activités et résultats.

Compétences

- Approuver les décomptes relatifs aux crédits autorisés par le conseil d'administration, sous réserve de notification au conseil d'administration en cas de dépassement extraordinaire des crédits.

- Donner les ordres de vérification.
- Assurer le contact direct du président et des membres du comité de contrôle financier et de gestion des risques avec l'unité Révision interne et l'organe de révision externe, ainsi qu'avec la CEO et le CFO.
- Fixer les rémunérations du chef de l'unité Révision interne et de l'organe de révision externe.

En principe, la CEO, le CFO, les chefs des unités Corporate Controlling, Accounting and Tax et Révision interne ainsi qu'un ou deux représentants de l'organe de révision externe assistent aux réunions du comité de contrôle financier et de gestion des risques. Si nécessaire, le président peut faire appel à d'autres membres de la direction du groupe et de la direction du groupe élargie, à des cadres supérieurs ainsi qu'à des experts externes pour fournir des renseignements.

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques peut négocier et prendre des décisions lorsque la majorité de ses membres est présente et il prend ses décisions à la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Le règlement du comité de contrôle financier et de gestion des risques prévoit au moins quatre réunions ordinaires par an.

Au cours de l'exercice 2016, le comité a tenu quatre réunions ordinaires. Il n'a fait appel à aucun consultant externe.

Comité de rémunération et de nomination

Conformément à l'art. 24 des statuts, le comité de rémunération et de nomination est composé de trois membres élus individuellement chaque année par l'assemblée générale parmi les membres du conseil d'administration. Ses membres sont rééligibles. Par ailleurs, le comité de rémunération et de nomination se constitue lui-même.

Composition du comité de rémunération et de nomination

Urs Gasche	Président du conseil d'administration, président
Barbara Egger-Jenzer	Membre du conseil d'administration, présidente suppléante
Georges Bindschedler	Membre du conseil d'administration, membre

Le comité de rémunération et de nomination se charge de l'élaboration des principes régissant la sélection des candidats au conseil d'administration et à la direction du groupe ainsi que de la stratégie de rémunération et des objectifs et critères de performance du groupe BKW, principalement au niveau supérieur de l'entreprise. Il apporte son soutien au conseil d'administration pour établir et évaluer le système et les principes de rémunération et pour préparer les propositions destinées à l'assemblée générale concernant les montants globaux des rémunérations du conseil d'administration et de la direction du groupe. Le comité de rémunération et de nomination fait des propositions au conseil d'administration au sujet des affaires faisant partie de ses compétences.

Les missions et les compétences du comité de rémunération et de nomination sont décrites dans le rapport de rémunération, aux pages 145 à 146. La CEO assiste avec voix consultative aux réunions du comité de rémunération et de nomination et dispose d'un droit de proposition. Elle n'assiste pas aux réunions au cours desquelles les questions de sa propre rémunération et/ou de ses performances sont abordées. Si nécessaire, le président peut faire appel à d'autres membres de la direction du groupe et de la direction du groupe élargie ainsi qu'à des experts externes pour obtenir des renseignements. Le comité de rémunération et de nomination peut négocier et prendre des décisions lorsque la majorité de ses membres est présente et il prend ses décisions à la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Conformément à son règlement, le comité de nomination et de rémunération se réunit aussi souvent que l'exigent les affaires, mais au moins trois fois par an. Cela étant, pour des raisons organisationnelles, il a tenu uniquement deux réunions durant l'exercice annuel 2016. Tous les thèmes à l'ordre du jour y ont cependant été traités.

3.5 Règlement des compétences

Conformément à la législation, le conseil d'administration exerce la haute direction et la haute surveillance du groupe BKW. Il a les attributions intransmissibles et inaliénables définies à l'art. 716a, al. 1 du CO. Par ailleurs, il peut

prendre des décisions pour toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'assemblée générale par la loi ou les statuts.

Selon l'art. 20 des statuts, le conseil d'administration a délégué entièrement la gestion opérationnelle de la société à la CEO et fixé les compétences de cette dernière dans le règlement d'organisation. La CEO préside la direction du groupe et est aidée par ses membres.

La CEO est responsable de la gestion opérationnelle du groupe et représente le groupe vis-à-vis des tiers.

La direction du groupe se compose de la CEO et des chefs des secteurs d'activité Finances & Services, Réseaux, Production, ainsi que Renouvelables & Efficacité. Les décisions relevant de la direction du groupe sont prises par la CEO, en concertation avec les autres membres de la direction du groupe. Les autres membres de la direction du groupe disposent des droits d'expression et de proposition. En 2016, la direction du groupe s'est généralement réunie toutes les deux semaines. Sous réserve des compétences de l'assemblée générale, du conseil d'administration et de ses comités, la direction du groupe aide la CEO dans sa mission de gestion opérationnelle du groupe BKW. La direction directe des secteurs d'activité incombe à leurs chefs respectifs. La direction du groupe peut déléguer des missions et des attributions dans la limite de ses propres compétences. Elle prépare en outre les affaires relevant de la compétence décisionnelle des organes supérieurs.

Compétences du conseil d'administration

Le conseil d'administration a notamment les missions et les compétences suivantes, en plus des affaires réservées par la loi et les statuts:

- Définition de la raison d'être
- Définition de la stratégie d'entreprise globale
- Approbation des affaires de haute importance stratégique, sur la base de la raison d'être et des éventuelles répercussions économiques, ou de projets individuels pouvant avoir des conséquences très négatives pour l'impact extérieur de BKW
- Approbation des affaires qui ne sont pas encore prévues au budget et dans la planification à moyen terme lorsque les investissements pour BKW dépassent un montant de 25 millions de CHF

- Approbation de l'extension du domaine d'activité géographique à de nouveaux pays
- Approbation de l'organisation juridique et de la structure managériale supérieure (direction du groupe)
- Approbation des finances, p. ex. du budget et des planifications, des boucllements et du rapport de gestion, des normes de présentation des comptes et des principes du contrôle financier, et détermination de la politique de financement et de placement du groupe BKW
- Approbation des principes du système de contrôle interne et de la gestion des risques du groupe BKW et évaluation des principaux risques
- Garantie du respect des normes applicables (Compliance).
- Préparer les plans financiers de l'entreprise et décider qui porte la responsabilité de l'ensemble des résultats financiers selon les objectifs définis par le conseil d'administration.
- Décider de la mise en place de l'organisation ainsi que des attributions et des compétences des membres de la direction du groupe dans le cadre des directives du conseil d'administration.
- Nommer d'autres collaborateurs du groupe BKW, notamment les chefs des unités commerciales pour leur champ d'activité, comme membres de la direction du groupe élargie.
- Gérer la direction du groupe et les personnes subordonnées à la CEO.
- Etablir l'évaluation des prestations et préparer le contrôle et la fixation des rémunérations pour les membres de la direction du groupe à l'attention du comité de rémunération et de nomination.

Compétences de la CEO

La CEO a notamment les missions et les compétences suivantes:

- Mettre en relation la stratégie d'entreprise et la gestion opérationnelle des affaires:
 - (I) en garantissant le succès économique dans le cadre des conditions-cadres économiques générales et spécifiques à la branche
 - (II) en élaborant les principaux axes de mise en œuvre de la stratégie d'entreprise globale, y compris son financement, à l'attention du conseil d'administration
 - (III) en garantissant l'orientation stratégique définie par le conseil d'administration
 - (IV) en dirigeant la gestion opérationnelle de l'entreprise
 - (V) en établissant des rapports sur la réussite des affaires de haute importance stratégique qui ont été approuvées par le conseil d'administration (en règle générale deux ans après leur approbation)
- Rapporter oralement au conseil d'administration la marche des affaires et les événements importants du groupe BKW ainsi que les mesures prises, dans la mesure où le conseil d'administration n'exige pas de documents écrits; en cas d'événements extraordinaires, la CEO en informe immédiatement le président du conseil d'administration.
- Surveiller la direction du groupe et mettre en place des organes de surveillance appropriés pour que l'entreprise agisse en conformité avec les objectifs définis, ses besoins et les mesures décidées par le conseil d'administration.
- Servir d'intermédiaire entre la direction du groupe et le conseil d'administration pour garantir une information en temps voulu et précise du conseil d'administration.
- Garantir le respect de la raison d'être, des règlements et des directives en matière de comportement ainsi que la conformité avec les exigences légales applicables et celles des statuts.
- Représenter l'entreprise vis-à-vis des collaborateurs et des tiers, garantir notamment une communication efficace avec les actionnaires et les parties intéressées, y compris les représentants des gouvernements, des régulateurs et des organisations.
- Aider le président dans ses missions de direction du conseil d'administration et de préparation des séances du conseil d'administration.
- Mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration et de ses comités.

La CEO a délégué des missions et des compétences à des fonctions subordonnées qualifiées et elle instruit et surveille ces dernières en conséquence.

Compétences de la direction du groupe

La direction du groupe a notamment les missions et les compétences suivantes:

- Contribuer de manière importante à la garantie du succès économique dans le cadre de la stratégie du groupe et des directives de la CEO.
- Participer activement au processus de conduite, de planification et de mise en œuvre de la stratégie d'entreprise.
- Coordonner et faire concorder les activités (commerciales) de chaque secteur d'activité en considérant les intérêts généraux de l'ensemble du groupe BKW, en étroite collaboration avec les autres membres de la direction du groupe.
- Faire des propositions pour la planification stratégique ainsi que sa réalisation, son introduction et sa surveillance.
- Déterminer et mettre en œuvre les principes de collaboration au sein du groupe BKW.
- Déterminer les principaux risques et la gestion des risques.
- Encourager un comportement éthique et le respect des règles et des prescriptions externes et internes.
- Assumer la responsabilité de la direction des secteurs d'activité attribués.
- Décider d'inscrire un acquéreur d'actions au registre des actions de BKW SA comme actionnaire ayant droit de vote, dans la mesure où la décision n'est pas du ressort du conseil d'administration. Cette attribution peut être déléguée entièrement ou partiellement à des unités organisationnelles subordonnées.
- Préparer, mettre en œuvre et établir les plans annuels et les budgets.

Sur décision, la direction du groupe peut déléguer une partie de ses missions et de ses compétences ou la préparation, la réalisation et la surveillance des décisions prises par la direction du groupe à des comités. La composition, l'organisation ainsi que les missions et les compétences de comités permanents doivent être régies dans des règlements séparés. Les missions et l'organisation des comités ad hoc doivent être définies individuellement dans la décision relative à leur création. La direction du groupe a actuellement délégué une partie de ses missions au comité Projet de désaffectation de la CNM de la direction du groupe dans le cadre de la désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg.

De plus amples informations sur la direction du groupe figurent au point 4 ci-après.

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction du groupe

Le conseil d'administration assume lui-même la haute surveillance de ses comités et surveille également les méthodes de travail de la CEO et de la direction du groupe au moyen de processus d'établissement de rapports différenciés et grâce au droit de regard dans les processus commerciaux et les opérations commerciales.

A chaque réunion, le conseil d'administration est informé des affaires en cours et des opérations commerciales importantes par la CEO et les autres membres de la direction du groupe. Le président du conseil d'administration s'informe aussi régulièrement au sujet des affaires en cours à l'occasion de rencontres et de discussions en dehors des réunions du conseil d'administration. En cas d'événements extraordinaires, la CEO en informe immédiatement le président du conseil d'administration.

Les affaires à soumettre au conseil d'administration sont préalablement discutées lors de la conférence présidentielle. Les participants à ladite conférence sont le président du conseil d'administration, la CEO, les autres membres de la direction du groupe et la cheffe Conduite de groupe.

Par ailleurs, le conseil d'administration est informé comme suit:

- Rapport au printemps sur le bouclage de l'exercice précédent, puis à l'automne sur le bouclage du premier semestre de l'exercice en cours. A cette occasion, une estimation du résultat annuel prévisible (budget actualisé) est établie sur la base de l'évolution des affaires.
- Rapport complet sur la gestion des risques en lien avec la planification et les bouclages.

Instruments de contrôle du conseil d'administration à l'égard de la direction du groupe

Le conseil d'administration est responsable de la mise en œuvre et de la surveillance de la gestion des risques, de la Compliance et de la révision interne du groupe BKW.

Gestion des risques

La direction du groupe est responsable de la mise en œuvre des directives de gestion des risques du conseil d'administration. Le conseil d'administration et la direction du groupe sont aidés dans cette mission par l'unité commerciale Risk management, dont l'organisation incombe au CFO. Le Risk management est responsable de la gestion des risques stratégiques du groupe, de la gestion du risque de crédit et de la gestion des risques opérationnels du négoce et de Treasury. La direction du groupe et le CFO reçoivent des conseils du comité de gestion des risques et d'un comité spécialisé.

La gestion des risques englobe l'identification et l'évaluation permanentes des risques de l'ensemble du groupe BKW, ainsi que la définition des mesures visant à les réduire. Elle prend en considération des événements externes et internes, analyse et contrôle les risques de menaces potentielles pour l'homme et l'environnement, pour la sécurité d'approvisionnement, la réputation de l'entreprise ainsi que pour les liquidités, les capitaux propres et les résultats. La capacité à supporter les risques y est également analysée. Actuellement, une attention particulière est accordée à l'identification et à l'évaluation de risques de type nouveau dans des modèles d'affaires et domaines d'activité nouvellement développés dans le sillage de la stratégie de croissance de BKW dans les activités de services.

Des limites d'engagement sont mises en place pour les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques liés aux situations de marché extraordinaires ainsi que les risques opérationnels et stratégiques sont éliminés au moyen de mesures individuelles. La mise en œuvre et le respect des mesures de gestion nécessaires sont examinés régulièrement. Des contrôles approfondis sont effectués dans les domaines du négoce et des finances/de la trésorerie, qui comportent des risques plus élevés.

Conformité

Le conseil d'administration doit garantir le respect des normes applicables (Compliance), notamment par le biais de l'approbation et du contrôle régulier des principes de gouvernance et du code de conduite. La CEO veille à ce que l'organisation soit appropriée et que le respect des normes applicables soit contrôlé dans tous les domaines du groupe BKW. Elle fournit un rapport ad hoc au conseil d'administration au moins une fois par an. Par ailleurs, elle effectue chaque année une évaluation détaillée des risques et informe le conseil d'administration des résultats.

Le conseil d'administration et la direction du groupe sont aidés dans cette mission par le service spécialisé Compliance subordonné à l'unité commerciale Conduite de groupe.

Révision

L'unité Révision interne présente des rapports trimestriels au comité de contrôle financier et de gestion des risques sur ses activités de révision, notamment sur le contrôle des processus opérationnels et commerciaux au sein du groupe. Elle remet également tous les ans au comité de contrôle financier et de gestion des risques un rapport sur la révision des comptes annuels et sur des thèmes choisis par le comité de contrôle financier et de gestion des risques. En cas de fautes graves, telles que des actes délictueux ou des violations graves aux devoirs de diligence élémentaires, l'unité Révision interne délivre également un rapport au comité de contrôle financier et de gestion des risques.

L'organe de révision externe de BKW est la société Ernst & Young SA sise à Berne.

4 Direction du groupe



De gauche à droite: Martin Schweikert, Ronald Trächsel, Antje Kanngiesser, Christophe Bossel, Hermann Ineichen, Suzanne Thoma, Renato Sturani

Direction du groupe

Composition	Année	Nationalité	Fonction
Suzanne Thoma	1962	Suisse	CEO
Christophe Bossel	1968	Suisse	Chef du secteur d'activité Réseaux
Hermann Ineichen	1957	Suisse	Chef du secteur d'activité Production
Renato Sturani	1967	Allemagne, Italie	Chef du secteur d'activité Renouvelables & Efficacité
Ronald Trächsel	1959	Suisse	CFO
Antje Kanngiesser	1974	Suisse, Allemagne	Cheffe Conduite du groupe
Martin Schweikert	1967	Suisse	Chef Communication d'entreprise

Suzanne Thoma (1962, CH)**Ingénieure sciences techniques, dipl. chimiste EPF**

CEO, membre de la direction du groupe depuis 2010

Carrière

Depuis 2013 CEO

2010–2013 Cheffe du secteur d'activité Réseaux

2007–2009 Cheffe de la division Automotive du groupe WICOR, Rapperswil

2002–2007 CEO de Rolic Technologies SA, une entreprise opérant dans le secteur des hautes technologies

1990–2002 Diverses fonctions dans différents pays pour la société Ciba Spécialités Chimiques SA (aujourd'hui BASF SA)

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration de Schaffner Holding SA, Luterbach
- Membre du conseil d'administration d'UPM Corporation, Helsinki

Mandats dans des entreprises à but lucratif

Membre du conseil d'administration du groupe Beckers, Suède

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats sur ordre de BKW

- Présidente du conseil d'administration d'Arnold AG, Wangen an der Aare
- Présidente du conseil d'administration de BKW ISP AG, Ostermundigen

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Christophe Bossel (1968, CH)**Ingénieur EPFL en science des matériaux****et titulaire d'un Executive Master of Business Administration**

Chef du secteur d'activité Réseaux, dans la direction du groupe depuis 2013

Carrière

Depuis 2013 Chef du secteur d'activité Réseaux

2012–2013 Chef Asset Management du secteur d'activité Réseaux

2009–2011 Chef Production, ateliers industriels CFF, Yverdon

2005–2009 Fonction dirigeante dans le développement d'appareils medicotechniques

1996–2005 Fonctions dirigeantes dans le secteur de l'industrie

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

Aucun

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats sur ordre de BKW

- Vice-président du conseil d'administration d'Onyx Energie Mittelland AG, Langenthal
- Président du conseil d'administration de cc energie sa, Morat
- Membre du conseil d'administration du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA – recherche et développement, Neuchâtel
- Vice-président du conseil d'administration d'EDJ, Energie du Jura SA, Delémont
- Vice-président du conseil d'administration de Spontis SA, Avenches
- Vice-président du conseil d'administration d'Ingenieurteam IFE AG
- Membre du conseil d'administration de la Société des forces électriques de la Goule SA (SEG), St-Imier

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Chef de la canalisation de la consommation de la commission OSTRAL, organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise

Autres activités importantes

Aucune

Hermann Ineichen (1957, CH)
Ingénieur électricien EPF et titulaire
d'un MSC en énergie de l'EPFL

Chef du secteur d'activité Production, CEO suppléant, membre de la direction du groupe depuis 2000

Carrière

Depuis 2013 Chef du secteur d'activité Production
 2001–2013 Chef du secteur d'activité Énergie Suisse
 1996–2000 Chef du secteur d'activité Négoc
 Avant 1996 Chef du service des tarifs auprès de Forces Motrices de la Suisse Centrale SA

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

Aucun

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats sur ordre de BKW

- Membre du conseil d'administration de la Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt
- Membre du conseil d'administration d'Onyx Energie Mittelland AG, Langenthal
- Membre du conseil d'administration des Usines Electriques de l'Engadine SA, Zernez
- Membre du conseil d'administration de la Grande Dixence SA, Sion Membre du conseil d'administration de Kraftwerke Oberhasli AG, Innertkirchen
- Membre de la commission de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Renato Sturani (1967, D, I)
Ingénieur en génie mécanique et titulaire d'un
Executive Master of Business Administration

Chef du secteur d'activité Renouvelables & Efficacité, membre de la direction du groupe depuis 2013

Carrière

Depuis 2013 Chef du secteur d'activité Renouvelables & Efficacité
 2011–2013 Chef de l'unité commerciale Énergies renouvelables chez Alpiq
 2002–2011 Chef Production d'électricité Région Ouest chez Alpiq
 1993–2002 Postes de direction nationaux et internationaux au sein de l'entreprise ABB Alstom Power

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

Aucun

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats sur ordre de BKW

- Président du conseil d'administration d'antec group AG, Risch, d'ahoch AG, Dübendorf, et d'ahoch AG, Rotkreuz, Risch (groupe d'entreprises)
- Membre du conseil d'administration de BKW ISP AG, Ostermundigen
- Membre du conseil d'administration du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA – recherche et développement, Neuchâtel
- Membre du conseil d'administration de Fosen Vind DA

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Ronald Trächsei (1959, CH)**Diplômé en sciences politiques**

CFO et chef du secteur d'activité Finances & Services, membre de la direction du groupe depuis 2014

Carrière

Depuis 2014 CFO et chef du secteur d'activité Finances & Services
 2008–2014 CFO du groupe international Sika
 2000–2008 CEO et CFO de la société internationale Vitra
 1995–1999 CFO de Ringier International

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Président du conseil d'administration de Wyss Samen und Pflanzen AG, Zuchwil
- Membre du conseil d'administration et responsable du comité d'audit de Contour Global LTD, New York
- Membre du conseil d'administration de Création Baumann Holding AG, Langenthal

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats sur ordre de BKW

- Président du conseil d'administration d'AEK Onyx AG
- Membre du conseil d'administration de Swissgrid SA, Laufenburg
- Membre du conseil d'administration de Kraftwerke Oberhasli AG, Innertkirchen

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Dispositions statutaires relatives au nombre d'activités autorisées

Conformément à l'article 21 des statuts, les membres de la direction du groupe sont autorisés à exercer, en-dehors du groupe BKW, au maximum six mandats dans des organes supérieurs de direction et d'administration d'entreprises à but lucratif, dont au maximum trois dans des sociétés cotées en bourse, ainsi que cinq mandats dans d'autres entités juridiques telles que des fondations et des associations devant être inscrites au registre du commerce. Les membres de la direction du groupe sont tenus de demander l'approbation du président du conseil d'administration avant d'accepter de tels mandats. Ces restrictions chiffrables ne concernent pas les mandats dans des sociétés qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société BKW. L'engagement au sein du comité d'associations de la branche et d'organisations d'utilité publique n'est pas pris en compte, pour autant que le nombre total de ces mandats n'excède pas dix par membre. De même ne sont pas comptés les mandats dans les organes de direction ou d'administration suprêmes de sociétés et d'entités juridiques auxquelles la société participe directement ou indirectement, ou qui ne sont pas pris en compte sur ordre de la société. Leur nombre est actuellement limité à dix mandats.

Plusieurs mandats au sein d'un groupe ont valeur d'un seul mandat. En outre, le conseil d'administration peut, dans des cas fondés, accorder des exceptions pour une période transitoire, mais pour deux mandats au maximum dont la durée ne doit pas excéder six mois.

Contrats de management

BKW n'a délégué aucune fonction de management à des personnes extérieures au groupe.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les informations relatives aux rémunérations, aux participations et aux prêts concernant les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe figurent dans le rapport de rémunération, aux pages 141 à 152.

6 Droits de participation des actionnaires

Les dispositions présentées ci-après sont tirées des statuts de BKW. Les statuts actuels seront envoyés gratuitement à tout actionnaire qui en fera la demande.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Seules les personnes inscrites au registre des actions de la société comme actionnaires ayant droit de vote peuvent exercer les droits correspondants. Il n'existe aucune restriction du droit de vote pour les actionnaires de BKW au sein de l'assemblée générale.

Les actionnaires ayant droit de vote peuvent représenter eux-mêmes leurs actions au sein de l'assemblée générale ou les faire représenter par un autre actionnaire ou par le représentant indépendant désigné. Les actionnaires peuvent octroyer des pouvoirs et donner des instructions au représentant indépendant par voie électronique également, les modalités étant définies par le conseil d'administration. Le représentant indépendant est tenu d'exercer les droits de vote transmis par les actionnaires conformément aux instructions. S'il n'a reçu aucune instruction, il s'abstient.

Les collectivités de droit public, les personnes morales et les sociétés commerciales sont représentées soit par leurs organes, leurs associés ou leurs représentants légaux, soit par des mandataires munis d'une procuration écrite spéciale.

Chaque action inscrite au registre des actions avec droit de vote donne droit à une voix lors de l'assemblée générale de BKW. Les actionnaires qui ont coopéré d'une manière quelconque à la gestion des affaires ne peuvent prendre part aux décisions qui donnent ou refusent décharge au conseil d'administration.

Le président en fonction fixe la procédure de vote et d'élection. Il peut en particulier, en tout temps, faire répéter un vote ou une élection à main levée en la forme d'un vote ou d'une élection par voie écrite et/ou électronique s'il estime que les résultats font apparaître des doutes; il peut aussi ordonner une procédure à bulletins secrets.

6.2 Quorums statutaires

Si la loi n'en dispose pas autrement, l'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des voix exprimées. La majorité simple des voix exprimées est également suffisante pour assouplir ou annuler les restrictions concernant le transfert des actions nominatives.

6.3 Convocation de l'assemblée générale et inscriptions à l'ordre du jour

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration 20 jours au moins avant la date de la réunion. L'assemblée générale peut également être convoquée à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant, au total, au minimum 10% du capital-actions. La demande doit être faite par écrit et mentionner l'objet de la discussion et les propositions.

Des actionnaires détenant ensemble des actions représentant au total une valeur nominale d'au moins 1 million de CHF peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour jusqu'à 50 jours avant la date de l'assemblée générale.

6.4 Inscriptions au registre des actions

Pour qu'un actionnaire soit autorisé à participer à l'assemblée générale ou à s'y faire représenter, son nom doit figurer dans le registre des actions avec un droit de vote, au plus tard le quinzième jour qui précède la date de l'assemblée générale.

7 Prises de contrôle et mesures de défense

En application de l'art. 135 de la loi sur les bourses (LBVMJ), BKW a relevé, dans l'art. 6 de ses statuts, à 49% le seuil à partir duquel un actionnaire est obligé de présenter une offre publique d'acquisition.

Il n'existe aucune convention ni aucun plan en faveur de membres du conseil d'administration et/ou de la direction du groupe en cas de changement de contrôle.

8 Organe de révision

Durée du mandat

L'organe de révision de BKW est élu chaque année. Il s'agit actuellement de la société Ernst & Young SA, qui exerce ce mandat pour BKW depuis 1990. Le réviseur responsable est Roland Ruprecht.

Honoraires

Au cours de l'exercice écoulé, les honoraires versés à l'organe de révision pour la réalisation, concernant BKW et ses sociétés consolidées, d'opérations de révision prescrites par la loi se sont élevés à 900 000 CHF. Les honoraires versés à ce même organe pour des prestations liées à la révision (notamment des prestations de contrôle et de révision sur mandat et des prestations de conseil en comptabilité et fiscalité) se sont élevés à 170 000 CHF.

Outils d'information de l'organe de révision externe

La surveillance et le contrôle à l'égard de l'organe de révision représentent une activité centrale du comité de contrôle financier et de gestion des risques (voir aussi point 3.4, Missions et attributions du comité de contrôle financier et de gestion des risques). Ce dernier tient quatre réunions ordinaires par an, auxquelles assiste partiellement l'organe de révision. Durant l'exercice sous revue, l'organe de révision a participé à certains points à l'ordre du jour de deux séances ordinaires tenues par le comité de contrôle financier et de gestion des risques.

L'organe de révision effectue une évaluation, à l'attention du comité de contrôle financier et de gestion des risques, des comptes annuels établis selon le Code des obligations ainsi que des comptes du groupe. En fin d'année, il doit exposer à ce comité les principaux axes d'audit qu'il a décidé de suivre pour l'exercice suivant, ainsi que les raisons qui l'ont conduit à choisir ces axes précis. Le comité de contrôle financier et de gestion des risques doit approuver le plan d'audit ainsi exposé et charge occasionnellement l'organe de révision de contrôles spécifiques supplémentaires.

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques évalue les prestations et l'indépendance de l'organe de révision tous les ans. S'agissant des prestations, il base son évaluation sur la qualité du reporting et des rapports d'audit, sur la mise en œuvre du plan d'audit approuvé par ses soins et sur la collaboration avec l'unité Révision interne. S'agissant de l'indépendance, il compare les honoraires budgétisés pour l'activité d'audit de l'organe de révision à ceux budgétisés pour ses prestations supplémentaires, et vérifie en outre en quoi consistent ces prestations supplémentaires.

9 Politique d'information

BKW s'attache à informer ses actionnaires et clients tout comme le grand public et ses collaborateurs dans les meilleurs délais, de manière complète et transparente. Elle communique régulièrement aux médias les événements importants concernant ses activités. Au moins une fois par an, elle organise une conférence de presse de présentation du bilan. Les actionnaires reçoivent, en même temps que la convocation écrite à l'assemblée générale, une lettre aux actionnaires et un bon de commande pour le rapport de gestion. Les informations susceptibles d'influencer les cours boursiers sont rendues publiques conformément aux dispositions de la législation boursière. Les communiqués de presse sont publiés sur Internet, à l'adresse www.bkw.ch, de même que les informations spécialement destinées aux actionnaires et aux investisseurs, en particulier les rapports annuels et les résultats des assemblées générales.

10 Changements importants intervenus après le 31 décembre 2016

Changements organisationnels

Pas de changements organisationnels importants.

Changements au sein du conseil d'administration

Le membre du conseil d'administration Paul-Albert Nobs quittera ses fonctions à l'échéance de sa mandature, après la clôture de la prochaine assemblée ordinaire, le 12 mai 2017.

Rapport de rémunération

Rapport de rémunération

1 Introduction

Chers actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

Le rapport de rémunération vous donne un aperçu de la politique salariale et du système de rémunération de BKW. Il comporte des informations détaillées concernant les rémunérations du conseil d'administration et de la direction du groupe versées pendant l'exercice 2016 et présente leurs participations dans BKW SA.

En 2015, BKW a introduit pour la direction du groupe un système de rémunération simple axé sur la stabilité afin de tenir compte de l'importance de la collaboration tous domaines confondus pour le succès de l'entreprise BKW ainsi que pour l'orientation vers la hausse du cours de l'action sur le long terme.

Le système de rémunération et les taux de rémunération sont stables pour le conseil d'administration depuis 2009.

Le rapport de rémunération répond aux exigences du Code suisse des obligations, de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, de la directive concernant les informations relatives au Corporate Governance de la Bourse suisse SIX et se conforme au Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise.

Lors de l'assemblée générale 2017, nous vous soumettrons le présent rapport de rémunération pour approbation dans le cadre d'un vote consultatif.

Meilleures salutations

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Urs Gasche', written in a cursive style.

Urs Gasche
Président du comité de rémunération et
de nomination

2 Politique salariale de BKW

BKW propose une rémunération conforme au marché. Ce faisant, l'entreprise tient tout particulièrement compte de ses intérêts à long terme. En outre, BKW a pour objectif de recruter des personnes qualifiées sur le marché du travail et de les associer durablement à l'entreprise.

Dans le cadre de sa politique salariale, BKW vérifie régulièrement son système de rémunération et redéfinit si nécessaire le taux de rémunération et les programmes de participation pour le conseil d'administration et la direction du groupe. A cet égard, durant l'exercice 2014, une comparaison sectorielle a été menée par la société de conseil spécialisée Mercer. Mercer est indépendante du conseil d'administration ainsi que de la direction du groupe et ne détient pas d'autre mandat de BKW. L'examen a porté sur le montant et sur la structure de la rémunération. Le benchmark était constitué d'entreprises suisses d'électricité et d'énergie cotées en bourse à la structure comparable, ayant une activité et une taille similaires, ainsi que de sociétés industrielles et de services. BKW a opté pour un système de rémunération très simple, axé sur la stabilité. La rémunération de base et la participation aux résultats à long terme des membres de la direction du groupe y sont calculées de manière durable et conforme au marché; la rémunération variable à court terme est par contre fixée à un faible niveau. Dans le cadre de l'examen régulier du système de rémunération pour le conseil d'administration, aucun besoin de changement n'a été constaté. Dans le cadre du développement de l'entreprise et en accord avec le Code suisse de bonnes pratiques pour le Corporate Governance, les principes de rémunérations seront régulièrement vérifiés afin de garantir une rémunération globale adaptée au marché et aux performances.

3 Système de rémunération

3.1 Aperçu de la rémunération globale

Les bases de rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe sont régies par les articles 27 et 28 des statuts, qui sont disponibles sur le site Internet de BKW à la rubrique «Investor Relations». Le conseil d'administration soumet chaque année à l'assemblée

générale, pour approbation, les montants globaux maximaux des rémunérations du conseil d'administration et de la direction du groupe. Les montants globaux approuvés par l'assemblée générale pour les rémunérations du conseil d'administration se rapportent à la période entre l'assemblée générale actuelle et l'assemblée suivante. En ce qui concerne la rémunération de la direction du groupe, les montants globaux approuvés par l'assemblée générale se rapportent à l'exercice complet suivant l'assemblée générale. Un vote consultatif a également lieu en ce qui concerne le rapport de rémunération de la période venant de se clôturer.

Les membres du conseil d'administration perçoivent exclusivement une rémunération fixe et d'éventuelles indemnités de séance ou journalières, incluant les charges sociales estimées de l'employeur et les éventuelles cotisations à des institutions de prévoyance, les primes d'assurance complémentaires et d'autres prestations accessoires. Aucune composante liée aux prestations n'est versée aux membres du conseil d'administration. Cela assure son indépendance en matière de surveillance de la direction du groupe. La rémunération est versée en espèces.

La rémunération des membres de la direction du groupe se compose d'une rémunération de base annuelle fixe et d'une rémunération variable, ainsi que des charges sociales estimées de l'employeur et des cotisations aux institutions de prévoyance, des primes d'assurance complémentaires et d'autres prestations accessoires. La rémunération variable se compose d'une part à court terme, dépendante des performances, versée en espèces, et d'une part en actions. La rémunération variable à court terme est versée aux différents membres de la direction du groupe en fonction de la réalisation de leurs objectifs de performance individuels. Il peut s'agir d'objectifs spécifiques à l'entreprise et au secteur, d'objectifs personnels ainsi que d'objectifs déterminés en comparaison au marché, à d'autres entreprises ou à des valeurs de référence comparables.

3.2 Eléments de rémunération du conseil d'administration

a) Rémunération fixe (de base)

La rémunération de base du conseil d'administration comporte des honoraires fixes. Le montant de ces honoraires dépend des différentes fonctions

(présidence ou vice-présidence) ainsi que des appartenances à des comités du conseil d'administration et des fonctions occupées en leur sein.

b) Jetons de présence

Un jeton de présence fixe est octroyé pour la participation à une séance de conseil d'administration ou de comité. Le président ne perçoit pas de jeton de présence.

c) Rémunération en actions

Chaque année, le conseil d'administration fixe le nombre d'actions BKW que les membres du conseil d'administration peuvent acheter et à quel prix préférentiel. Les membres du conseil d'administration devraient ainsi être motivés à obtenir une hausse durable de la valeur de l'entreprise. Les rémunérations en actions intègrent l'avantage matériel correspondant à l'achat d'actions BKW à un prix préférentiel. Les actions acquises ne peuvent être revendues qu'à l'issue d'une période de blocage de trois ans, qui est prise en compte à travers l'application, lors du calcul des rémunérations, d'une déduction basée sur le chiffre 3.3 de la circulaire n° 37 concernant l'imposition des participations des collaborateurs de l'Administration fédérale des contributions du 22 juillet 2013.

d) Autres rémunérations

Les autres rémunérations englobent les indemnités forfaitaires fixes perçues par les membres du conseil d'administration, les contributions AVS/AI/AC de BKW ainsi que d'éventuels impôts à la source.

BKW n'accorde pas de prêts, de crédits ni de prestations de prévoyance aux membres du conseil d'administration.

3.3 Eléments de rémunération de la direction du groupe

a) Rémunération de base annuelle fixe

La rémunération de base est une indemnisation au titre de l'exercice d'une fonction. Elle est fixée en fonction de l'expérience, des responsabilités assumées et de l'influence sur le résultat de l'entreprise. La rémunération de base est versée en espèces.

b) Rémunération variable à court terme

La rémunération variable à court terme dépend de la réalisation des objectifs annuels. Elle se focalise

sur les progrès réalisés au cours de l'année dans la mise en œuvre de la stratégie et sur le résultat financier annuel obtenu. Le comité de rémunération et de nomination établit alors une évaluation globale en tenant compte de l'environnement économique et sectoriel général dans lequel l'entreprise a dû évoluer.

Si la prestation est convenable, la CEO a droit à une rémunération variable de 20 % de la rémunération de base et les autres membres de la direction du groupe de 10 % de la rémunération de base. Si la prestation est excellente, la rémunération variable de la CEO s'élève à 30 % et celle des autres membres de la direction du groupe à 20 % de la rémunération de base. La rémunération variable maximale a ainsi un plafond, qui s'établit au maximum à moins d'un tiers de la rémunération de base. La rémunération variable à court terme est versée en espèces l'année civile suivant l'année de l'évaluation.

Indépendamment de la réalisation des objectifs, il est possible, face à une situation exceptionnelle, de réduire ou de supprimer la rémunération variable. Une situation exceptionnelle de ce type peut se présenter lorsque l'existence de l'entreprise est menacée, ce qui explique que l'on puisse renoncer à la distribution de dividendes et/ou à verser d'éventuelles parts variables aux collaborateurs qui y ont droit. Dans ce cas, malgré la réalisation des objectifs, ils n'ont pas droit à la rémunération variable à court terme. L'éventuelle réduction des versements de dividendes pour financer des investissements n'entre pas en compte dans le calcul de la rémunération variable.

Les objectifs annuels sont fixés chaque année en décembre pour l'exercice suivant. S'agissant de l'évaluation du niveau de réalisation des objectifs, le conseil d'administration ou le comité de rémunération et de nomination se basent sur les objectifs quantitatifs et qualitatifs suivants, à proportions égales:

	EBIT	Mise en œuvre de la stratégie
CEO	50 %	50 %
Autres DG	50 %	50 %

L'EBIT se rapporte au groupe BKW. BKW budgétise sans réserves, de sorte qu'il s'agit d'un objectif surévalué (<stretched> EBIT). Dans la mesure où l'EBIT budgétisé est réalisé, la réalisation de cet

objectif est maximale. Les événements extraordinaires imprévisibles, tels que la suppression du taux plancher du franc suisse par rapport à l'euro, sont exclus de l'évaluation de la réalisation des objectifs.

La mise en œuvre de la stratégie concerne la contribution personnelle, dans le cadre des fonctions et des zones d'influence de chacun.

c) Participation à long terme aux résultats

La participation aux résultats à long terme a pour objectif d'assurer le succès durable de l'entreprise et est liée aux opportunités et aux risques de l'évolution du cours de l'action.

Introduite en 2014, la participation aux résultats à long terme devrait (sous réserve d'une situation exceptionnelle) représenter 30 % de la rémunération de base de l'exercice en cours pour la CEO et 20 % pour les autres membres de la direction du groupe. Lors de l'adoption du règlement de rémunération, l'évolution du cours de l'action en 2014/2015 a été appliquée. Le cours de l'action de BKW a affiché une évolution remarquablement positive ces deux dernières années. Comme la part d'actions de la direction du groupe est calculée en pourcentage de la rémunération de base, la flambée du cours de l'action sur une période inférieure à un an implique une baisse sensible du nombre d'actions octroyées. En même temps, le risque d'un repli du cours croît naturellement – avec de considérables risques fiscaux pour chaque membre de la direction du groupe. Vu les circonstances, le règlement de rémunération relatif à la participation aux résultats à long terme a été modifié en conséquence en respectant le but du présent système de rémunération, à savoir que l'attribution des actions se base sur un cours de l'action moyen des années 2014 et 2015. Au fil de l'évolution du cours, le comité de rémunération et de nomination vérifie chaque année la décision relative à la part d'actions réservée à la direction du groupe. L'attribution des actions s'effectue chaque année en décembre pour l'exercice en cours; la période de blocage des actions est de trois ans à partir de la date de leur émission.

d) Prestations de prévoyance et cotisations sociales

Les prestations de prévoyance englobent les contributions de l'employeur à la caisse de pension. La Caisse de pension BKW possède un plan de

prévoyance basé sur la primauté des prestations, conformément aux prescriptions de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Les prestations de prévoyance englobent donc, outre les contributions ordinaires de l'employeur, la part de l'employeur pour les versements supplémentaires en raison des augmentations du salaire assuré. Les cotisations sociales englobent la part de l'employeur aux contributions à l'AVS/AI/AC. S'agissant des rémunérations soumises aux cotisations sociales, tous les montants présentés ici sont des montants bruts.

4 Organisation et compétences en matière de fixation des rémunérations

A la demande du conseil d'administration, l'assemblée générale approuve les montants globaux maximaux de rémunération du conseil d'administration pour l'année de mandat suivant l'assemblée générale jusqu'à l'assemblée générale suivante et ceux de la direction du groupe pour l'exercice suivant. Les articles 26 à 28 des statuts définissent les détails de la réglementation ainsi que les conséquences d'un refus de l'assemblée générale. Les statuts fixent en outre les conditions et le plafond du montant complémentaire qui peut être alloué à un membre de la direction du groupe nommé pendant une période pour laquelle l'assemblée générale avait déjà approuvé la rémunération (art. 28).

Composition du comité de rémunération et de nomination

Urs Gasche	Président du conseil d'administration, président
Barbara Egger-Jenzer	Membre du conseil d'administration, présidente suppléante
Georges Bindschedler	Membre du conseil d'administration, membre

Conformément à l'art. 25 des statuts, le comité de rémunération se charge de la stratégie de rémunération et des objectifs et critères de performances du groupe BKW, principalement au niveau supérieur de l'entreprise. Parallèlement, il a également pour compétence d'élaborer les critères régissant la sélection des candidats au conseil d'administration et à la direction du groupe. En raison de

cette compétence supplémentaire, le comité de rémunération est désigné comité de rémunération et de nomination par le conseil d'administration et est repris en tant que tel dans le règlement d'organisation et dans le règlement du comité de rémunération et de nomination. Le comité de rémunération et de nomination apporte son soutien au conseil d'administration pour établir et évaluer le système et les principes de rémunération, ainsi

que pour préparer les propositions destinées à l'assemblée générale concernant les montants globaux des rémunérations du conseil d'administration et de la direction du groupe.

Les tableaux suivants reprennent en détail la répartition des tâches et des compétences entre l'assemblée générale, le conseil d'administration et le comité de rémunération et de nomination.

Aperçu du règlement des compétences

Objet	Comité de rémunération et de nomination	Conseil d'administration	Assemblée générale
Montant global maximal pour la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe	PP ¹	P ²	A ³
Montant complémentaire pour la rémunération de membres de la direction du groupe nouvellement nommés ⁴	A ^{4, 5}		
Politique salariale et système de rémunération de BKW	PP	A	
Principes et système de rémunération pour le conseil d'administration et la direction du groupe	PP	A	
Critères de performance pour les rémunérations versées à la CEO et aux membres de la direction du groupe	PP	A ⁵	
Rémunération individuelle pour le conseil d'administration	PP	A ⁶	
Évaluation des prestations et rémunération individuelle de la CEO	PP	A ⁶	
Évaluation des prestations et rémunérations individuelles pour les membres de la direction du groupe (sauf CEO)	A ^{4, 5, 6}		
Rapport de rémunération	PP	A	VC ⁷
Principes régissant la sélection des candidats pour l'élection ou la réélection des membres du conseil d'administration	PP	A	
Élections et démissions ainsi que planification de la relève pour les membres de la direction du groupe	PP	A	
Traitement des élections et planification de la relève pour le conseil d'administration	PP	A	

1 PP signifie préparation et proposition au conseil d'administration

2 P signifie proposition à l'assemblée générale

3 A signifie approbation

4 Sur proposition de la CEO

5 Dans le cadre des statuts

6 Dans le cadre du montant global maximal approuvé par l'assemblée générale

7 VC signifie vote consultatif

5 Rémunérations versées au conseil d'administration et à la direction du groupe

Les rémunérations versées sont publiées conformément au concept de périodicité de la présentation des comptes (principe de la comptabilité d'exercice), ce qui signifie que les rémunérations sont présentées dans la période (en l'occurrence dans l'exercice) au cours de laquelle ces rémunérations ont été saisies.

5.1 Conseil d'administration

Cette section est destinée à vous informer des rémunérations versées aux membres du conseil d'administration pour les exercices 2016 et 2015 ainsi qu'à les comparer à la rémunération globale maximale approuvée par l'assemblée générale 2016 pour le mandat 2016/2017.

Le montant des indemnités fixes et des jetons de présence des membres du conseil d'administration n'ont pas changé pour l'exercice 2016. Pour

certaines membres du conseil d'administration, les rémunérations fixes sont en partie ou en totalité versées à l'employeur.

En fonction du nombre de séances et des participations au comité de contrôle financier et de gestion des risques ou au comité de rémunération et de nomination, le montant des jetons de présence varie d'un membre du conseil d'administration à l'autre. Le président ne perçoit pas de jeton de présence.

Les autres rémunérations englobent les indemnités forfaitaires fixes, qui n'ont pas changé, les contributions aux assurances sociales, ainsi que, le cas échéant, les impôts à la source légaux.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient d'aucune prestation de prévoyance.

Les rémunérations en actions intègrent l'avantage matériel correspondant à l'achat d'actions BKW à un prix préférentiel. En 2016, chaque membre du conseil d'administration a eu la possibilité d'acquérir 600 actions (2015: 600 actions) BKW à un prix préférentiel de 27,00 CHF (2015: 20,00 CHF) par action. La valeur vénale sous-jacente était de 38,50 CHF (2015: 33,00 CHF) par action.

Aucun membre, actuel ou ancien, du conseil d'administration ne bénéficie d'un prêt ou d'un crédit en sa faveur ou en faveur d'un de ses proches. Aucune rémunération inhabituelle sur le marché n'a été versée à des personnes proches des membres du conseil d'administration.

CONTRÔLE

CONTRÔLE

CONTRÔLE

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2016

En milliers de CHF		Rémunérations fixes	Jetons de présence	Rémunérations en actions	Autres rémunérations	Total
Urs Gasche	Président	280		2	51	333
Hartmut Geldmacher	Vice-président	52	10	3	41	106
Kurt Rohrbach	2 ^e vice-président (jusqu'au 13 mai 2016)	22	4	3	3	32
Marc-Alain Affolter	Membre	40	20	3	15	78
Roger Bailod	Membre	50	20	3	16	89
Georges Bindschedler	Membre	40	16	3	5	64
Barbara Egger-Jenzer ¹	Membre	40	16	2	5	63
Dominique Gachoud	Membre (jusqu'au 13 mai 2016)	17	4	3	4	28
Paul-Albert Nobs	Membre (à compter du 13 mai 2016)	27	10		9	46
Kurt Schär	Membre	40	20	3	5	68
Beatrice Simon-Jungi ¹	Membre (jusqu'au 13 mai 2016)	17	4	3	3	27
Total		625	124	28	157	934

1 L'ensemble des rémunérations, jetons de présence inclus, ont été versées au canton de Berne.

CONTRÔLE

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2015

En milliers de CHF		Rémunérations fixes	Jetons de présence	Rémunérations en actions	Autres rémunérations	Total
Urs Gasche	Président	280		5	51	336
Hartmut Geldmacher	Vice-président	52	14	5	44	115
Kurt Rohrbach ¹	2 ^e vice-président	270	8	5	210	493
Marc-Alain Affolter	Membre	40	20	5	15	80
Roger Baillod	Membre	50	20	5	16	91
Georges Bindschedler	Membre	40	18	5	6	69
Barbara Egger-Jenzer ²	Membre	40	14		5	59
Dominique Gachoud	Membre (à compter du 8 mai 2015)	27	10		7	44
Eugen Marbach	Membre (jusqu'au 8 mai 2015)	17	4	5	5	31
Kurt Schär	Membre	40	20		5	65
Beatrice Simon-Jungi ²	Membre	40	6	5	6	57
Philippe Virdis	Membre (jusqu'au 8 mai 2015)	17	6		3	26
Total		913	140	40	373	1 466

1 Activité à plein temps jusqu'au 31 mai 2015.

2 L'ensemble des rémunérations, jetons de présence inclus, ont été versées au canton de Berne.

Rémunération globale maximale pour le mandat 2016/2017

L'assemblée générale approuve le montant global maximal de rémunération du conseil d'administration pour le mandat, c'est-à-dire de l'assemblée générale (en mai d'une année) jusqu'à l'assemblée générale suivante (en avril de l'année suivante). Le présent rapport de rémunération se référant à l'exercice, et donc à la date de clôture du 31 décembre 2016 pour les informations à publier, une délimitation périodique de huit mois (de mai à décembre 2016) est donc réalisée aux fins du présent rapport.

L'assemblée générale 2016 a approuvé un montant global maximal de 1 500 000 CHF pour les rémunérations du conseil d'administration pour le mandat 2016/2017. Selon la délimitation périodique de huit mois courant jusqu'au 31 décembre 2016, 597 000 CHF ont été versés aux membres du conseil d'administration. Les rémunérations versées à cette date et restant à verser en 2017 (de janvier à avril 2017) respectent le cadre du montant maximal approuvé par l'assemblée générale.

Rémunération globale du conseil d'administration 2016/2017

En milliers de CHF	Période 05/2016–04/2017	Période 05–12/2016	Période 01–04/2017
Rémunération globale max. approuvée par l'AG	1 500		
Règlement effectif		597	Information fournie à l'AG 2017

Rémunération globale du conseil d'administration 2015/2016

En milliers de CHF	Période 05/2015–04/2016	Période 05–12/2015	Période 01–04/2016
Rémunération globale max. approuvée par l'AG	1 500		
Règlement effectif	1 195	857	338

L'assemblée générale 2017 présentera un rapport couvrant l'ensemble de la période de rémunération (de l'assemblée générale 2016 à l'assemblée générale 2017). Le rapport de rémunération de

l'exercice 2017 comprend une représentation globale de la période de rémunération entre ces deux assemblées générales.

5.2 Rémunérations versées à la direction du groupe

Le système de rémunération expliqué au chiffre 3.3, focalisé sur une création de valeur durable et à long terme, a été appliqué en 2016.

La mise en œuvre stratégique et le positionnement économique revêtent une importance primordiale pour BKW. Par conséquent, la décision incidente de la direction du groupe est évaluée à partir des efforts fournis au niveau de la mise en œuvre stratégique et de la performance financière. Les deux objectifs ont été largement remplis, voire dépassés par la direction du groupe. La mise en œuvre stratégique progresse à un bon rythme, en avance sur les prévisions, et est particulièrement réussie (voir les détails aux pages 4 à 11 du présent rapport annuel):

- Optimisation de la production d'électricité classique et extension du portefeuille énergétique réglementé par le biais des projets réussis et des investissements dans des parcs éoliens et des projets de petite hydraulique
- Orientation vers la clientèle et extension des affaires commerciales pour obtenir une couverture élargie de la chaîne de création de valeur
- Encadrement réussi du projet de désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg
- Renforcement des ventes d'énergie décentralisées et des réseaux par le biais d'investissements, d'acquisitions stratégiques et de la mise en œuvre réussie des projets d'optimisation
- Extension structurée des activités d'engineering et infrastructures dans la région germanophone et en Italie, et développement rapide de la technique du bâtiment en Suisse
- Développement de modèles d'encadrement et d'organisation convaincants pour l'intégration des acquisitions et des coopérations
- Mise en œuvre rigoureuse de nombreux projets d'optimisation afin d'augmenter l'efficacité et de réduire les coûts dans les fonctions centrales et les secteurs d'activité

Malgré la baisse sensible des contributions dans les activités énergétiques classiques, les mesures opérationnelles ciblées ont permis d'obtenir une hausse de 12% du résultat d'exploitation (EBIT) par rapport à l'exercice précédent, ce qui le porte à 346 millions de CHF (voir détails aux pages 4 ss du présent rapport annuel). Le cash-flow opérationnel

avant variation de l'actif circulant net et avant l'impôt sur le bénéfice a augmenté de 76 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 486 millions de CHF. Des prestations particulièrement remarquables vu le contexte difficile dominé par l'instabilité politique et réglementaire, la volatilité des prix de l'énergie à un très bas niveau et les répercussions du choc lié au franc.

Dans ce contexte, le système de rémunération de BKW, qui se focalise sur une évolution globale positive de la société grâce à une collaboration et une gestion intersectorielles, a une fois de plus fait ses preuves. Les objectifs opérationnels visés et les objectifs d'EBIT de très haut niveau ont été largement dépassés. BKW poursuit sur la bonne voie.

Pour que la transformation de l'entreprise se déroule de manière solide et durable, des progrès considérables ont été obtenus en matière de conduite. En 2016, le dialogue amorcé sur la vision collective et la poursuite du développement de la culture BKW a été poursuivi. Cela, sur fond de projets menés à l'échelle du groupe, axés sur des processus simplifiés et efficaces ainsi que des produits et prestations de pointe innovants. Dans le domaine Recruiting, cette performance a été récompensée par le prix de Best Recruiters dans le secteur de l'énergie. Le film d'entreprise de BKW a par ailleurs été primé dans le cadre du concours international Cannes Corporate Media & TV-Award.

Les prestations mentionnées ci-dessus sont récompensées par la rémunération de base fixe et la participation aux résultats à long terme en actions. Les rémunérations variables présentées sont basées sur la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs annuels individuels, dépendant de la zone d'influence et des fonctions de chacun des membres de la direction du groupe.

Grâce à la mise en œuvre du système de rémunération introduit en 2014, le relèvement progressif des rémunérations de la direction du groupe a été mené à terme au niveau du marché en 2016, conformément aux prévisions. C'est pourquoi le total des rémunérations du membre ayant perçu la rémunération la plus élevée (la CEO Suzanne Thoma) a augmenté de 6% par rapport à l'exercice précédent. Le total de l'ensemble de la direction du groupe a diminué de 13% car, en 2016, la direction du groupe comptait un membre en moins.

Rémunérations versées aux membres de la direction du groupe et au membre ayant perçu la rémunération la plus élevée en 2016

	Suzanne Thoma CEO	Direction du groupe (CEO inclus)
En milliers de CHF	2016	2016
Rémunérations fixes	650	2 557
Rémunération variable à court terme	195	530
Participation aux résultats à long terme (rémunérations en actions)	232	695
Prestations de prévoyance	227	851
Total	1 304	4 633

CONTRÔLÉ

CONTRÔLÉ

Au 31 décembre 2016, tout comme à la fin de l'exercice précédent, aucun prêt en faveur de membres actuels ou anciens de la direction du groupe, ou de leurs proches, n'était en cours. Aucune garantie, aucune avance ni aucun crédit quelconque n'a été accordé, aucune créance n'est donc en cours. Aucune rémunération inhabituelle sur le marché n'a été versée à des personnes proches des membres de la direction du groupe.

Durant l'exercice sous revue, la CEO s'est vu octroyer 6 000 actions (2015: 4 920 actions) et tous les membres de la direction du groupe 12 000 actions (2015: 17 431 actions). Les actions ainsi acquises sont soumises à une période de blocage de trois ans, prise en compte dans la valeur indiquée par l'application d'une déduction de 16,038% conformément au chiffre 3.3 de la circulaire n° 37 concernant l'imposition des participations des collaborateurs de l'Administration fédérale des contributions du 22 juillet 2013.

CONTRÔLÉ

Rémunérations versées aux membres de la direction du groupe et au membre ayant perçu la rémunération la plus élevée en 2015

	Suzanne Thoma CEO	Direction du groupe (CEO inclus)
En milliers de CHF	2015	2015
Rémunérations fixes	612	2 929
Rémunération variable à court terme	183	595
Participation aux résultats à long terme (rémunérations en actions)	155	547
Prestations de prévoyance	285	1 282
Total	1 235	5 353

CONTRÔLÉ

Rémunération globale maximale pour l'exercice 2017

L'assemblée générale 2016 a approuvé un montant global maximal de 7 000 000 CHF pour les rémunérations versées à la direction du groupe pour l'exercice 2017. Le reporting à ce sujet sera fait dans le rapport de rémunération de l'exercice 2017.

6 Participation du personnel au capital-actions

Au 31 décembre 2016 et 2015, les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe BKW ou leurs proches détenaient le nombre d'actions indiqué dans les tableaux suivants:

Participation des membres du conseil d'administration au capital-actions

Nombre d'actions		31.12.2015	31.12.2016
Urs Gasche	Président	3 377	3 747
Hartmut Geldmacher	Vice-président	3 120	3 720
Kurt Rohrbach	2 ^e vice-président (jusqu'au 13 mai 2016)	12 055	n/a
Marc-Alain Affolter	Membre	4 320	4 920
Roger Bailod	Membre	2 200	2 800
Georges Bindschedler	Membre	6 320	6 920
Barbara Egger-Jenzer	Membre	400	800
Dominique Gachoud	Membre (jusqu'au 13 mai 2016)	250	n/a
Paul-Albert Nobs	Membre (à compter du 13 mai 2016)	n/a	0
Kurt Schär	Membre	1 000	1 600
Beatrice Simon-Jungi	Membre (jusqu'au 13 mai 2016)	1 600	n/a
Total		34 642	24 507

Certaines actions détenues par les membres du conseil d'administration sont soumises à une période de blocage pouvant aller jusqu'à trois ans.

Participation des membres de la direction du groupe au capital-actions

Nombre d'actions		31.12.2015	31.12.2016
Suzanne Thoma	CEO	13 493	19 493
Christophe Bossel	Chef du secteur d'activité Réseaux	5 966	8 966
Hermann Ineichen	Chef du secteur d'activité Production	8 693	11 693
Renato Sturani	Chef du secteur d'activité Renouvelables & Efficacité	5 428	8 428
Ronald Trächsel	CFO/chef du secteur d'activité Finances & Services	3 870	6 870
Total		37 450	55 450

Certaines actions détenues par les membres de la direction du groupe sont soumises à une période de blocage pouvant aller jusqu'à trois ans.

7 Contrats de travail des membres de la direction du groupe et contrats des membres du conseil d'administration

Conformément à l'art. 29 des statuts, les contrats entre BKW et des membres du conseil d'administration ou de la direction du groupe, qui comprennent des rémunérations de ces membres, ne peuvent être conclus que pour une durée maximale d'un an ou avec un délai de congé maximal de 12 mois.

Il est possible de conclure des contrats de mandat à durée déterminée ou indéterminée avec les membres du conseil d'administration, mais le mandat est exclusivement soumis aux résultats de

l'élection annuelle au conseil d'administration par l'assemblée générale. Les conseils d'administration sont indépendants; leurs droits et obligations sont régis par les normes du droit des sociétés et par les dispositions des statuts, règlements et contrats de mandat. Il n'existe pas de contrat de travail entre BKW et les membres de son conseil d'administration.

Les contrats de travail des membres de la direction du groupe concordent avec les exigences de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse. Pendant l'exercice sous revue, tous les membres de la direction du groupe avaient des contrats de travail à durée indéterminée avec un délai de résiliation de 12 mois. Les contrats de travail ne prévoient pas d'indemnité de départ.

CONTRÔLE

CONTRÔLE

8 Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone + 41 58 286 61 11
Téléfax + 41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
BKW SA, Berne

Berne, le 14 mars 2017

Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de BKW SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) dans les tableaux et les paragraphes marqués de l'indication «contrôlé» aux pages 146 à 151 du rapport de rémunération.



Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.



Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération, ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de BKW SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Ernst & Young SA

Roland Ruprecht
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Philippe Wenger
Expert-réviseur agréé

Adresses

Investor Relations

BKW SA
Investor Relations
Viktoriaplatz 2
CH-3013 Berne
Tél. + 41 58 477 53 56
investor.relations@bkw.ch

Media Relations

BKW SA
Media Relations
Viktoriaplatz 2
CH-3013 Berne
Tél. + 41 58 477 51 07
media@bkw.ch

Le présent rapport contient des déclarations prospectives basées sur diverses estimations. Ces informations impliquent des risques et des incertitudes difficilement prévisibles et pourraient donc différer des résultats réels. Ce rapport est publié en allemand, en français et en anglais, la version allemande faisant foi.

Impressum

Rédaction

Finances & Controlling,
Corporate Communications, Berne

Traduction

Supertext SA, Zurich
www.supertext.ch

Conception

Process Brand Evolution, Zurich
www.process-group.com

Photos

Suzanne Schwiertz, Zurich
www.foto-schwiertz.ch

Impression

Neidhart + Schön, Zurich
www.nsgroup.ch

